

PLAN LOCAL D'URBANISME

DAMPIERRE-EN-YVELINES



2.1. Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération
du Conseil municipal en date du 31 mars 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	P. 3
DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	P. 24
1. L'évolution urbaine.....	P. 25
2. L'analyse urbaine.....	P. 42
3. Le fonctionnement urbain.....	P. 65
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	P. 83
1. Les habitants.....	P. 84
2. Les logements.....	P. 94
3. Les activités économiques.....	P. 103
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	P. 107
1. Les caractéristiques physiques du territoire.....	P. 108
2. Les espaces naturels et protections.....	P. 128
3. Les risques et nuisances.....	P. 139
4. Les réseaux techniques urbains.....	P. 147
5. Les énergies renouvelables et le développement durable.....	P. 151



INTRODUCTION

A. Fiche d'identité

Nom	Dampierre-en-Yvelines
Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Code postal	78720
Intercommunalité	Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
Population	1 040 (2017)
Densité	95 hab/km ²
Superficie	11.17 km ²

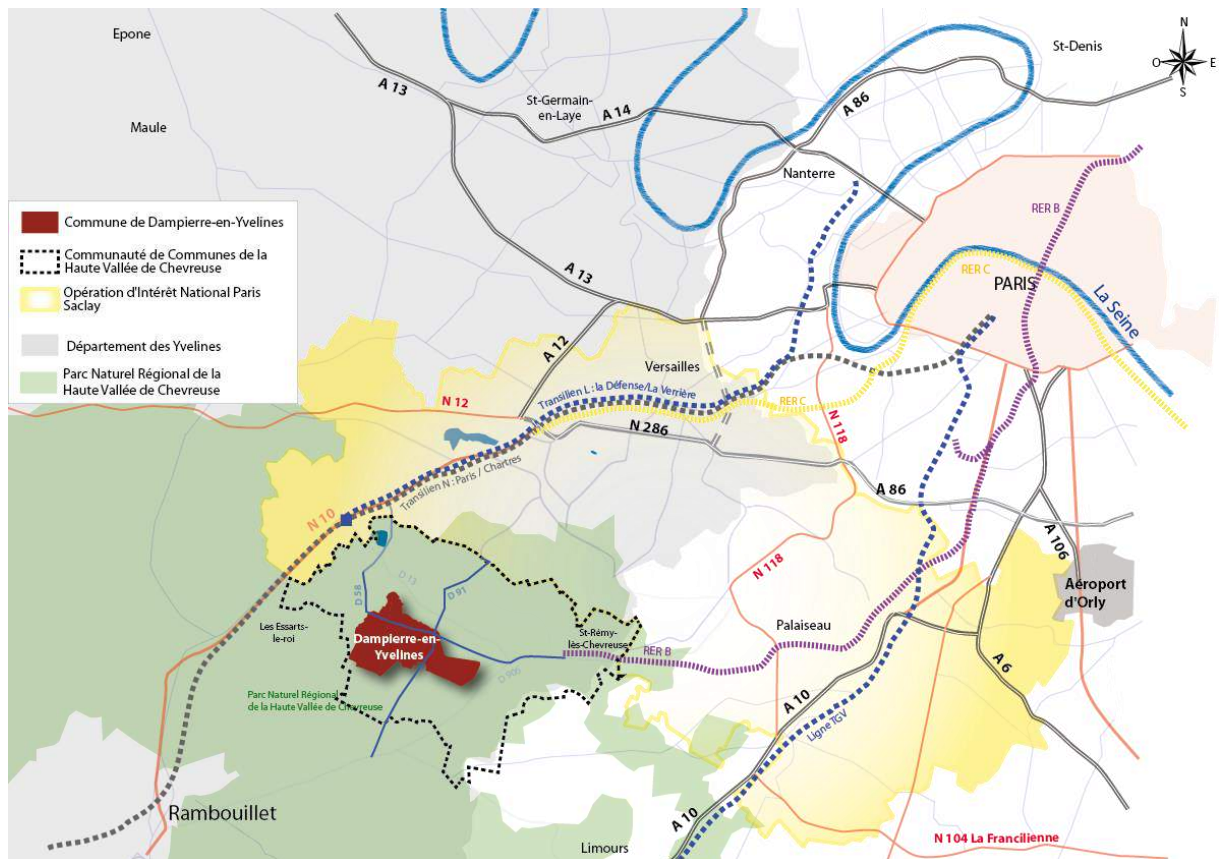


B. Le village dans son contexte

Situation géographique :

Au cœur du Parc naturel régional, Dampierre-en-Yvelines bénéficie d'un environnement et d'un cadre de vie exceptionnels en Île-de-France. Elle est une commune rurale et résidentielle dynamique. Par ses éléments de patrimoine avec notamment le Domaine de Dampierre et sa richesse environnementale, le tourisme y est développé.

Située à une quarantaine de kilomètres de la ville de Paris et à 15 kilomètres de la ville de Rambouillet, la commune s'inscrit pleinement dans une localisation privilégiée au sud-est du département des Yvelines, à proximité de pôles d'emplois structurants de l'Ouest francilien (Saint-Quentin-en-Yvelines et le plateau de Saclay).



Source : Réalisation Espace Ville



Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

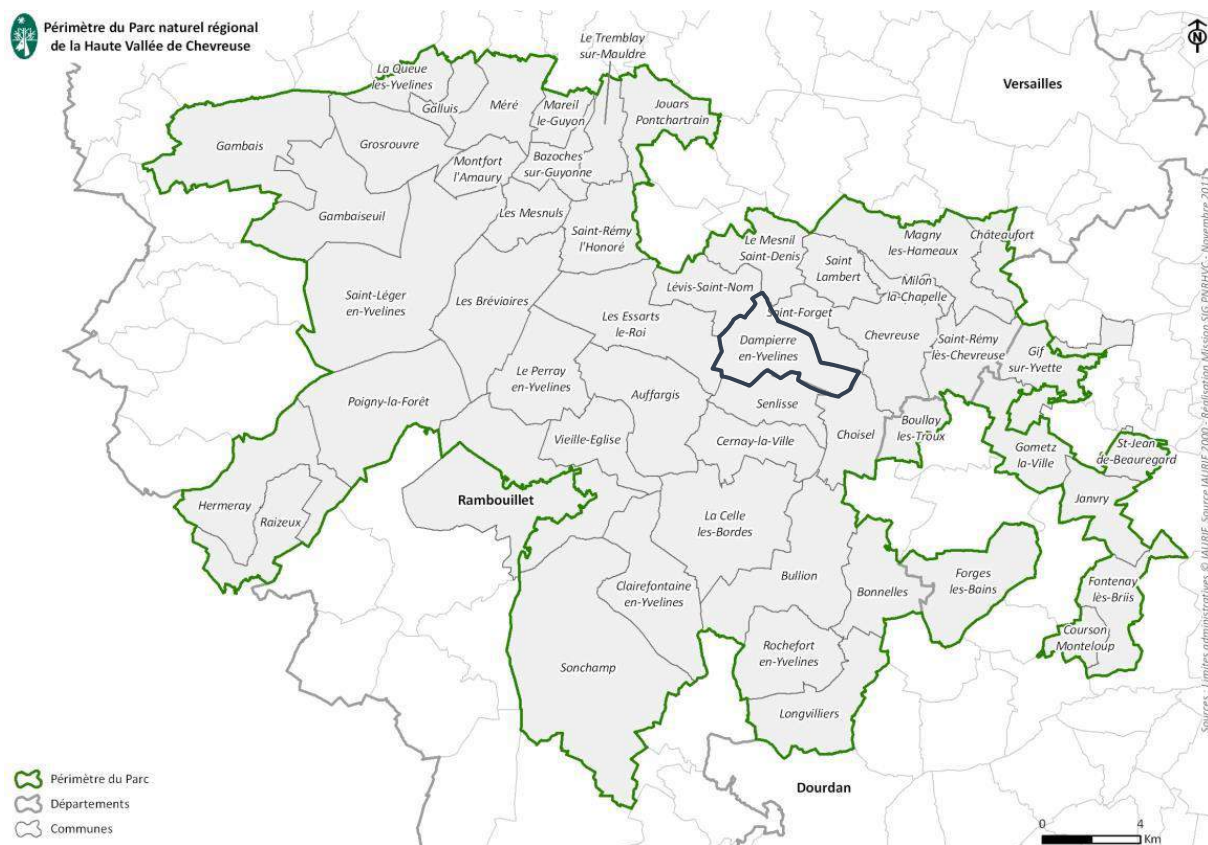
Dampierre-en-Yvelines fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse qui englobe 55 communes (44 dans les Yvelines et 11 dans l'Essonne). Ce périmètre a une superficie d'environ 633 km² avec une population totale de 109 000 habitants.

Une charte, signée par l'ensemble des communes du Parc en 2011, vise la mise en application des grands objectifs du PNR :

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien ;

- Conserver un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques ;
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale ;
- Assurer un développement économique et social durable ;
- Être innovant ensemble.

Le plan de Parc fixe des orientations précises sur le territoire de Dampierre-en-Yvelines.



Contexte intercommunal :

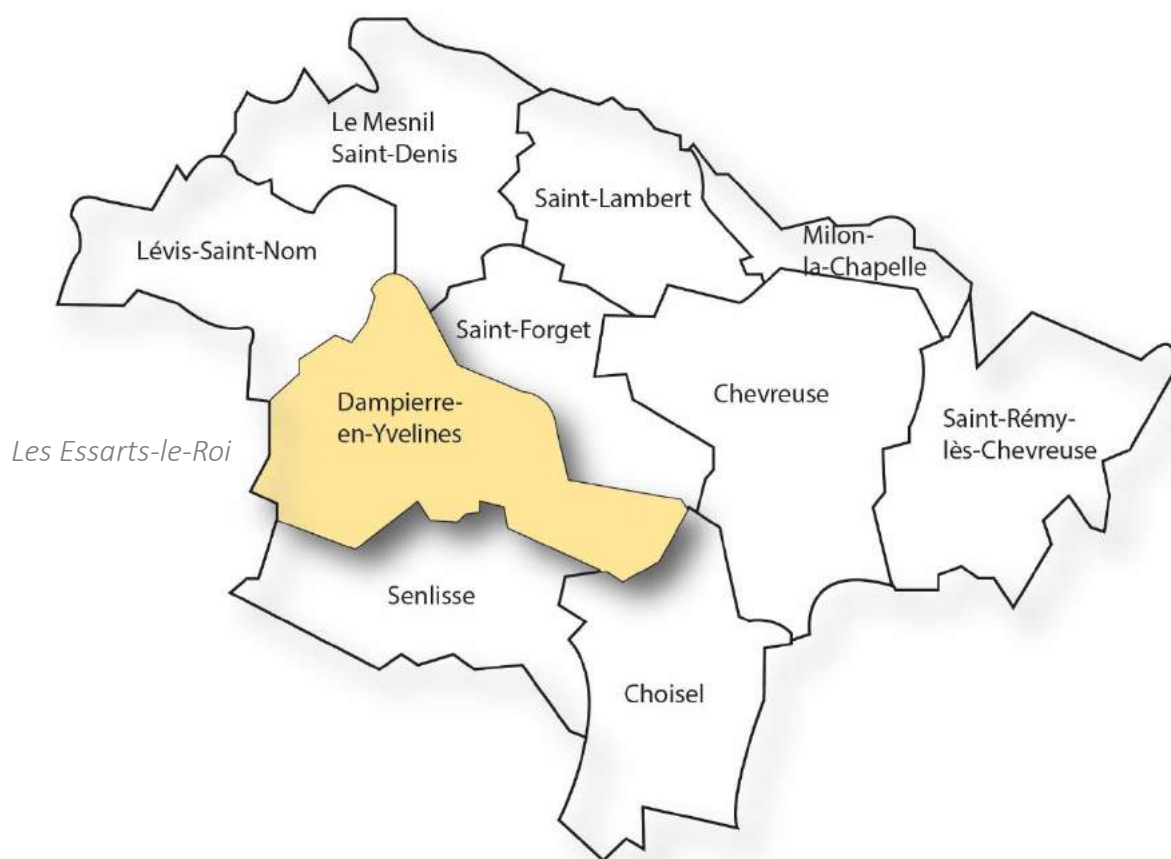
Dampierre-en-Yvelines fait partie de la communauté de communes de La Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) depuis sa date de création, le 31 décembre 2012.

L'intercommunalité comprend 10 communes et a une population d'environ 25 000 habitants.

La commune est limitrophe à 5 communes de la CCHVC (Lévis-Saint-Nom, Le Mesnil Saint-Denis, Saint-Forget, Choisel et Senlisse) et à une hors CCHVC (Les Essarts-le-Roi) à l'ouest.

Des compétences déléguées à la CCDHVC :

- Développement économique - tourisme
- Finances
- Transports et liaisons douces
- Environnement
- Sport, culture et communication
- Vidéoprotection, sécurité, numérique
- Très haut débit et téléphonie



Source : Réalisation Espace Ville



DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

A. Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR)

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a été créé en 1985 ; la troisième charte, par décret du 3 novembre 2011, a une portée sur le territoire jusqu'en 2026. La révision de la Charte 2027-2042 est engagée.

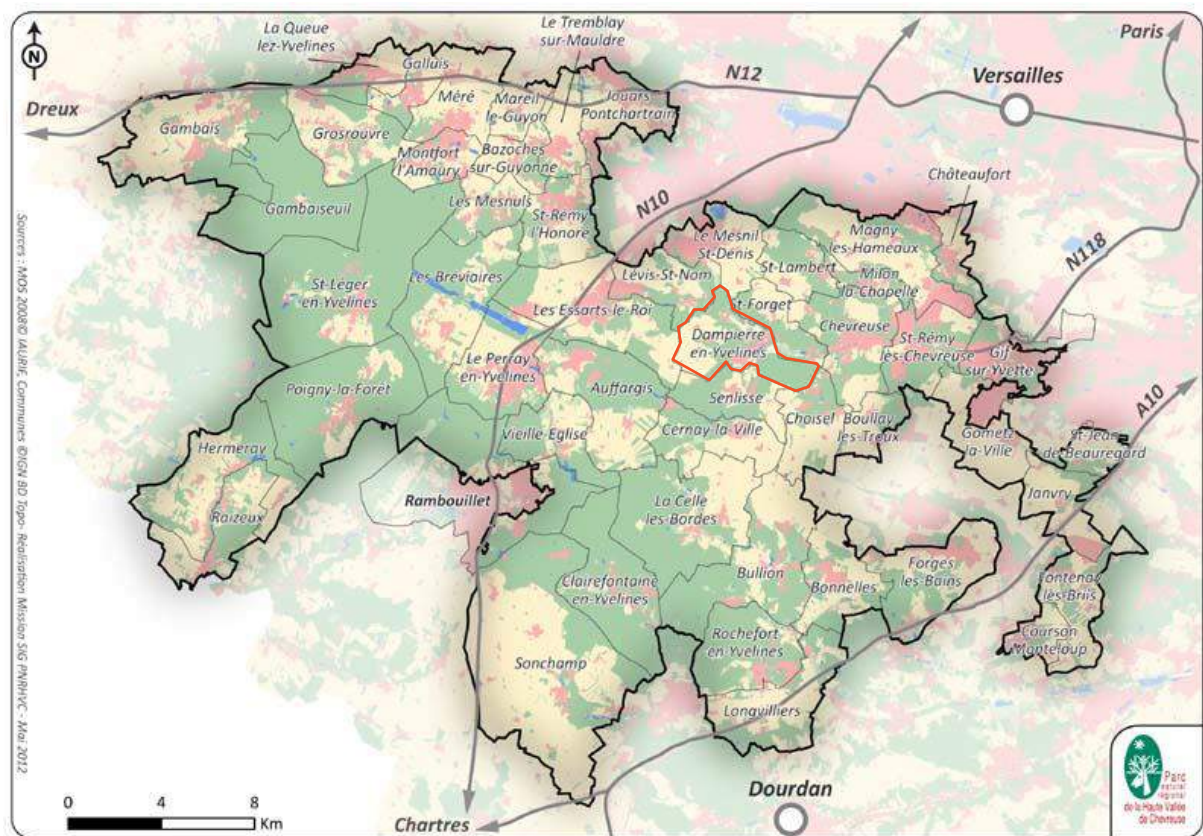
L'unité territoriale de cet ensemble tient à sa configuration en « château d'eau » d'où s'écoulent la plupart des cours d'eau du sud-ouest francilien, à la prégnance de la forêt, à ses vallées qui recèlent une très riche biodiversité, à la présence de plaines et de plateaux agricoles majoritairement céréaliers, qu'il s'agisse des plateaux de Cernay ou de Limours ou de la plaine de Montfort-L'Amaury.

Cette unité est perceptible à travers le bâti traditionnel, à dominante rurale constitué de

corps d'habitations en meulière, mais également par la présence de nombreux châteaux et demeures, qui soulignent la dimension historique, domaniale et également de villégiature d'une terre de prédilection pour la chasse, près de Paris et de Versailles.

La révision du Plan de parc s'établit sur un périmètre d'extension de 25 communes.

La charte et le plan de Parc sont des documents contractuels qui fixent les objectifs et le projet collectif sur l'ensemble du périmètre. Le PLU de Dampierre-en-Yvelines doit être compatible.



Enseignements et enjeux



Les enjeux de la charte du PNR se déclinent en 10 thématiques (pour les 51 communes) :

Enjeux liés aux milieux naturels et aux sites d'intérêt écologique :

- protéger les espèces patrimoniales et/ou menacées
- maintenir les milieux qui les abritent, notamment les prairies naturelles et les zones humides
- protéger / restaurer les sites d'intérêt écologique

Enjeux liés à la trame verte et bleue :

- envisager la biodiversité aussi en termes de circulations et de dynamiques
- connaître, protéger, restaurer et développer les composantes de la TVB
- maintenir les continuités écologiques et paysagères

Enjeux liés aux milieux aquatiques, trame bleue

- réduire les risques d'inondation
- limiter le ruissellement
- protéger la ressource en eau
- restaurer les continuités aquatiques

Enjeux liés aux paysages

- connaître et valoriser les caractéristiques paysagères de chaque entité du Parc
- limiter leur artificialisation et banalisation
- garder la lecture et la cohérence des structures paysagères-coteaux, balcons, axes historiques, etc.
- éviter la disparition des éléments paysagers (vergers, mares, arbres isolés, alignements, etc.)

Enjeux liés au patrimoine bâti

- connaître, préserver et valoriser la richesse et la variété du patrimoine bâti remarquable et ordinaire du Parc
- préserver les éléments patrimoniaux et l'unité architecturale des centres historiques des villes, villages et bourgs
- préserver le caractère rural et l'unité patrimoniale des hameaux et bâtiments isolés

Enjeux en termes d'urbanisme endogène

- concilier la protection des espaces agricoles et naturels avec le développement urbain et la production de logements
- préférer un renforcement des espaces bâtis existants, avec des typologies adaptées
- inventer des formes bâties contemporaines respectueuses du patrimoine et du paysage

Enjeux en termes de diversité de l'offre d'habitat

- disposer d'une offre de logements adaptée à toutes les composantes de la population,
- développer le parc de logements collectifs ou semi-collectifs, de petits logements, de logements locatifs et de logements aidés
- atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de logement social

Enjeux en matière d'activités économiques et commerciales

- encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable
- développer l'emploi local
- dynamiser les bourgs et villages en favorisant la mixité habitat / activités

Enjeux en matière d'énergie et d'écoconstruction

- adopter une démarche « sobriété efficacité énergétique, énergies renouvelables » pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- développer un urbanisme et une architecture innovants et de qualité
- développer une filière bois-énergie

Enjeux en termes de mobilité et de liaisons douces

- favoriser des espaces publics de qualité et le recours à la gestion différenciée
- développer le réseau des liaisons douces
- promouvoir les transports alternatifs à la voiture individuelle



Le plan de Parc

Le PNR identifie, à l'échelle du territoire, de grands ensembles forestiers et agricoles à préserver pour leur caractère écologique et paysager. De nombreux sites apparaissent comme inconstructibles au regard des enjeux en matière de biodiversité et de préservation des espaces naturels.

Les espaces naturels spécifiques

Les sites de biodiversité remarquable (SBR)

Des Sites de Biodiversité Remarquable (SBR) ont été identifiés le long du ru des Vaux, de l'Yvette et du Rouillon de Valence. Ces milieux naturels sont à protéger et à gérer en raison de leur importante biodiversité.

Trois sont identifiés :

- SBR n°53 Ravin forestier du Rouillon de Maincourt
- SBR n°54 Prairies et sources forestières du Parc de Dampierre

- SBR n°55

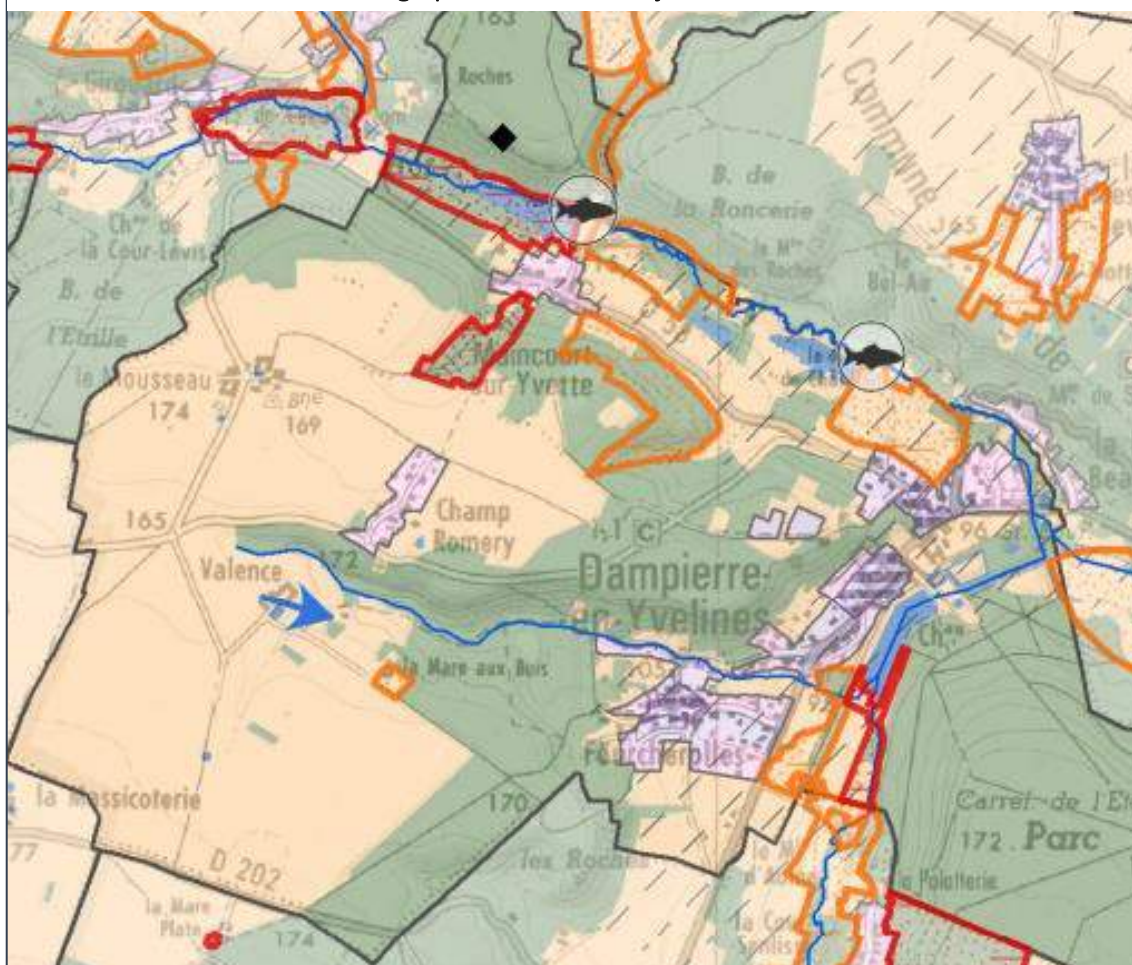
Les Zones d'Intérêt Écologique à Conforter (ZIEC)


Six Zones d'Intérêt Écologique à Conforter (ZIEC) ont été identifiées sur le territoire :

- ZIEC n°93, Mare aux Buis
- ZIEC n°94, Coteau calcaire de Champs Breton
- ZIEC n°95, Prairies humides du Moulin de Châtillon
- ZIEC n°96, Zone humide de Maincourt
- ZIEC n°97, Ravin forestier de l'Angoumois
- ZIEC n°103

Ces sites doivent être maintenus et restaurés.

Cartographie des axes et objectifs du PNR




 La trame bleue

Le PNR identifie :

- L'Yvette, le ru des Vaux et le Rouillon de Valence comme des cours d'eau à fort enjeux écologique ;
- Les étangs des Roches comme plan d'eau à préserver.

La qualité des eaux du Rouillon de Valence doit être améliorée.

Tous les éléments de la trame bleue sont à restaurer et préserver notamment avec une gestion écologique des plans d'eau.

 Les Périmètres Paysagers Prioritaires (PPP)

Le PNR identifie :

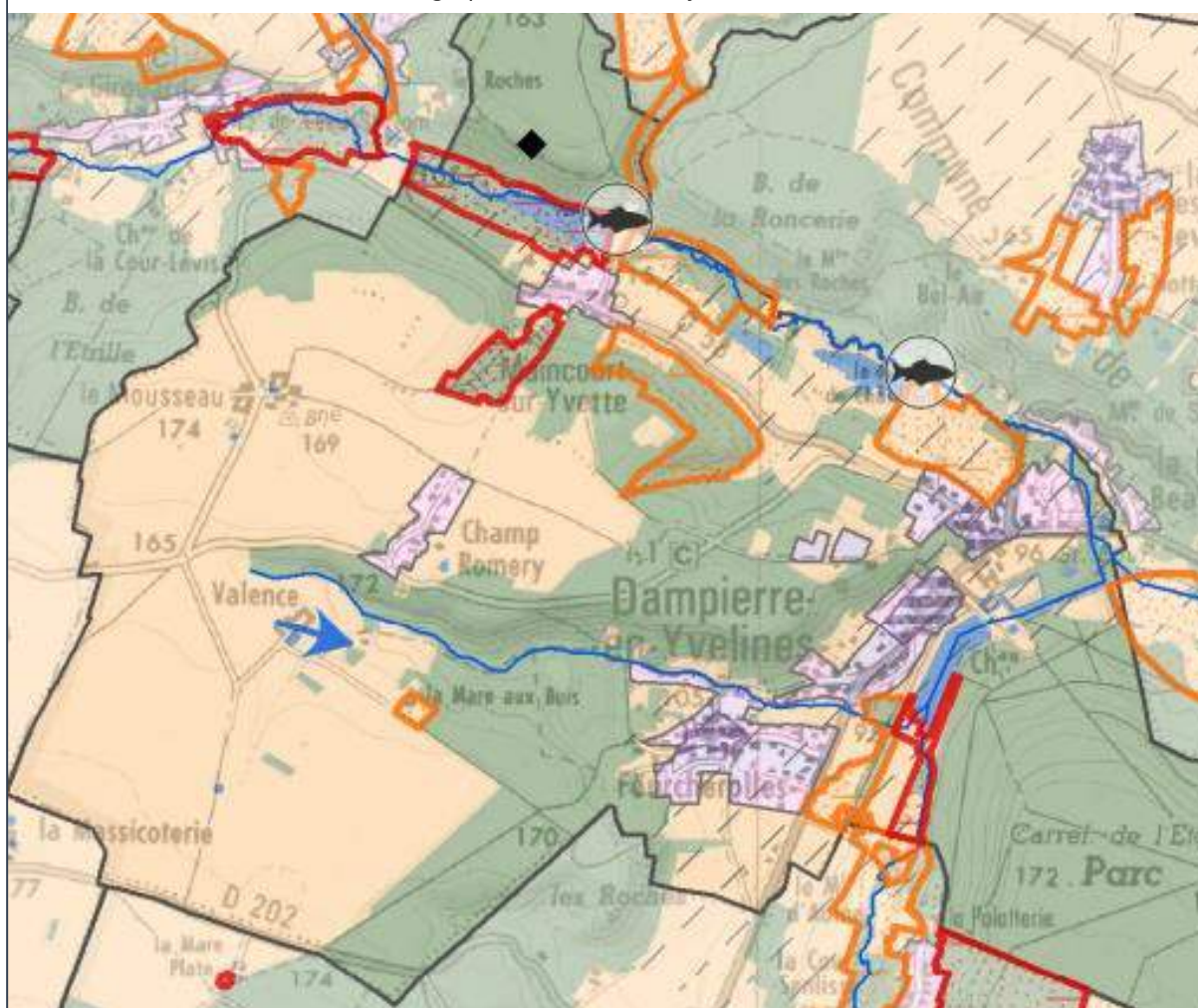
- La vallée de l'Yvette ;
- Le centre-bourg et les hameaux de Maintcourt-sur-Yvette et Fourcherolles ;
- Les espaces le long du ru du Vaux.

Ces paysages sont à restaurer et conforter car considérés comme fragiles et menacés par la périurbanisation.

◆ Carrières

Accompagner la gestion écologique et paysagère des carrières en activité et des projets de réaménagement des sites après cessation d'exploitation.

Cartographie des axes et objectifs du PNR



Les tissus urbains

Le PNR identifie des tissus urbains existants:

- Le centre-bourg
- Le hameau de Fourcherolles
- Le lotissement rue du Champtier des Fourneaux

Ces espaces doivent être densifiés par une évolution douce du bâti existant et/ou sur les sites potentiellement mutables.

Les hameaux et ensembles diffus

Le PNR identifie les hameaux et les ensembles diffus suivants :

- Champ-Romery
- Maintcourt-sur-Yvette
- Les espaces d'habitation diffus à proximité du centre-bourg et du hameau de Fourcherolles

Ces espaces doivent :

- Être préservés pour le caractère rural et l'unité patrimoniale des ensembles diffus et/ou sensibles (petits hameaux, équipements)
- Ne pas être densifiés sans desserte en transport collectif
- Permettre une diversification de l'offre de logements : petits et moyens logements, locatifs, social

Éléments patrimoniaux et architecture

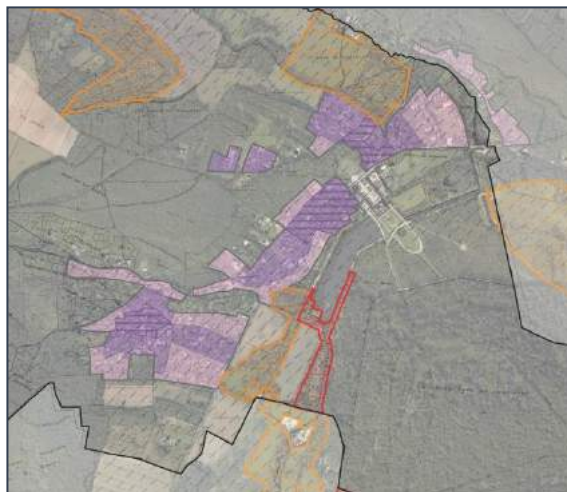
Le centre-bourg de Dampierre-en-Yvelines et le cœur du hameau de Fourcherolles sont identifiés comme centres historiques.

L'objectif est de préserver les éléments patrimoniaux et l'unité architecturale dans ces centres historiques.

Le hameau Le Mousseau est considéré comme un espace où la priorité est de maintenir l'activité agricole et de préserver les fermes.

Le PLU devra être compatible avec les orientations du PNR.

Centre-bourg et Fourcherolles



Hameau de Champ-Romery



Hameau Maintcourt-sur-Yvette



B. Le Schéma Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF)

Le SDRIF Horizon 2030, actuellement en vigueur, a les mêmes effets que les directives territoriales d'aménagement (L141-1 du Code de l'Urbanisme) et s'impose pour la définition des orientations d'aménagement et la recherche des équilibres.

Les objectifs du SDRIF Horizon 2030 sont :

- Construire 70 000 logements par an et améliorer le parc existant pour résoudre la crise du logement
- Créer 28 000 emplois par an et améliorer la mixité habitat/emploi,
- Garantir l'accès à des équipements et des services publics de qualité
- Concevoir des transports pour une vie moins dépendante de l'automobile
- Améliorer l'espace urbain et son environnement naturel

Les objectifs se déclinent en orientations

Les principales orientations que Dampierre-en-Yvelines doit suivre sont :

- Dans les communes rurales, l'objectif est de passer de 2 à 10% de logements sociaux dans le parc total entre 2008 et 2030
- Valoriser le patrimoine bâti dans une recomposition urbaine de qualité

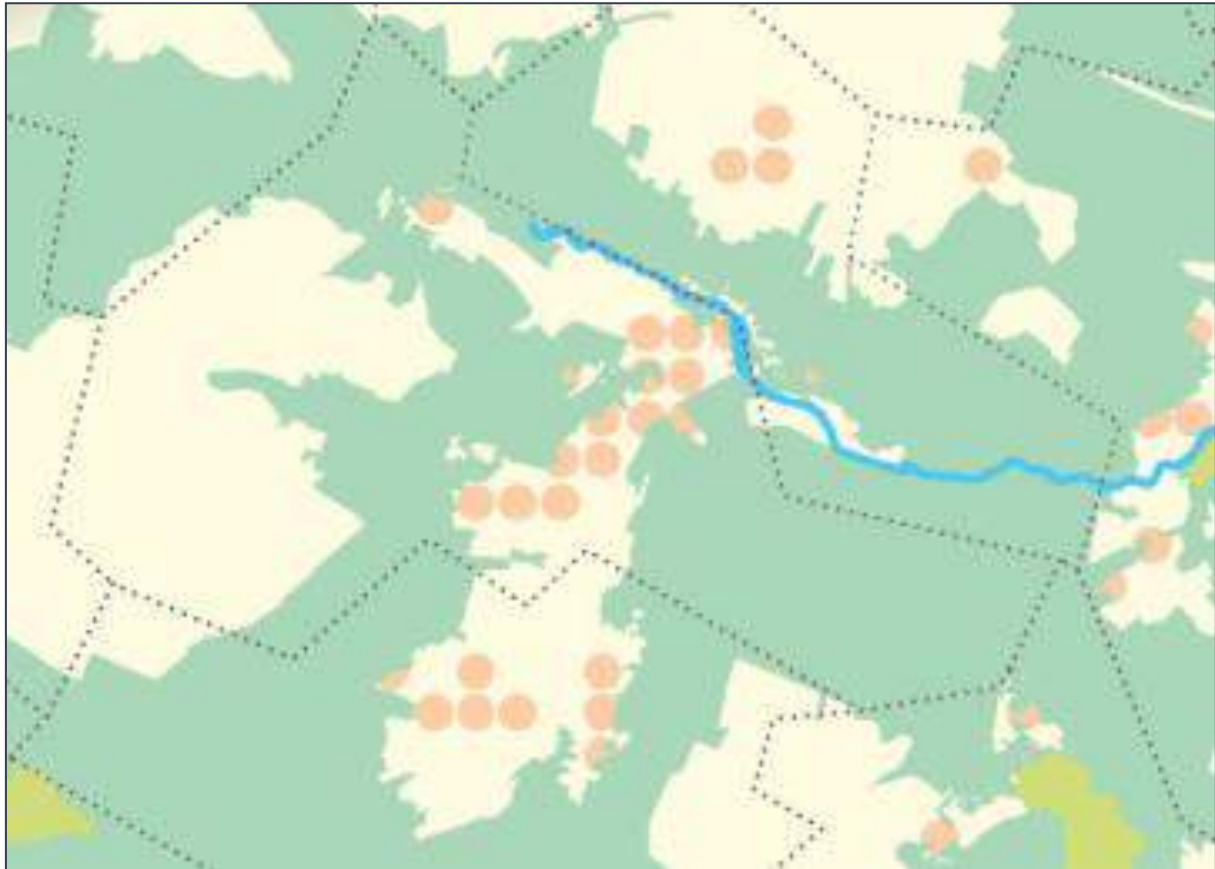
Le SDRIF classe Dampierre-en-Yvelines dans la catégorie des « Bourgs, villages et hameaux ». Si le projet urbain de Dampierre-en-Yvelines nécessite une extension, cette dernière sera limitée à 10% de l'enveloppe urbaine actuelle.

- Le SDRIF indique qu'une bande de 50 mètres à partir des limites des forêts de plus de 100 ha est inconstructible de fait. Cette interdiction ne s'applique pas en site urbain constitué. Le PLU devra être conforme avec cette règle.




- Le PLU de Dampierre-en-Yvelines devra être compatible avec ce document, à travers sa compatibilité avec le plan de Parc du PNR. Il préconise pour les communes de la grande couronne de réorganiser les continuités urbaines, la trame, le bâti et la circulation en profitant des espaces libres pour développer la capacité d'accueil en activités, logements, équipements et services.
- Le SDRIF propose de permettre une plus grande densité autour des pôles de centralité.
- Le projet de SDRIF révisé ne prévoit aucune urbanisation future sur Dampierre-en-Yvelines mais une optimisation des espaces déjà urbanisés. Nous retrouvons les mêmes préconisations dans le plan du parc du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Le SDRIF incite à la valorisation des espaces agricoles et des espaces boisés sur la commune.





Carte des objectifs et enjeux du SDRIF :



Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle

 Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Préserver et valoriser

-  Les fronts urbains d'intérêt régional
-  Les espaces agricoles
-  Les espaces boisés et les espaces naturels
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs
-  Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
-  Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
-  Le fleuve et les espaces en eau



C. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Présentation et portée juridique du SRCE

La commune de Dampierre-en-Yvelines est concernée par le SRCE Ile-de-France.

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue (TVB). Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE est un document cadre co-élaboré par l'état et le Conseil régional. Il oriente les stratégies et les projets de l'Etat et des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il s'impose à ces derniers dans un rapport de « prise en compte ».

Le SRCE permet ainsi d'orienter l'aménagement du territoire dans une optique de développement durable et d'utilisation raisonnée des ressources puis de protéger certains éléments naturels des trames écologiques dans les documents d'urbanisme à une échelle plus ou moins fine.

Approbation	Etat d'avancement
Approuvé le 26/09/2013 par le conseil régional	Adopté le 21/10/2013 par le préfet d'Ile-de-France

Principaux objectifs du SRCE :

- Préserver et restaurer la trame verte et bleue régionale
- Orienter les stratégies, les documents d'urbanisme et les projets
- Aider à la compréhension et éclairer la décision

Contenu du SRCE

Un diagnostic du territoire régional portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale.

Un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale et qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les constituent ainsi que les objectifs de préservation/remise en bon état associés.

Un plan d'action stratégique, qui présente les outils de mise en œuvre mobilisables pour atteindre les objectifs du SRCE et précise des actions prioritaires et hiérarchisées.

Un atlas cartographique, qui identifie notamment les éléments de TVB retenus et leurs objectifs associés.

Un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus, sur les éléments de la TVB, la fragmentation.

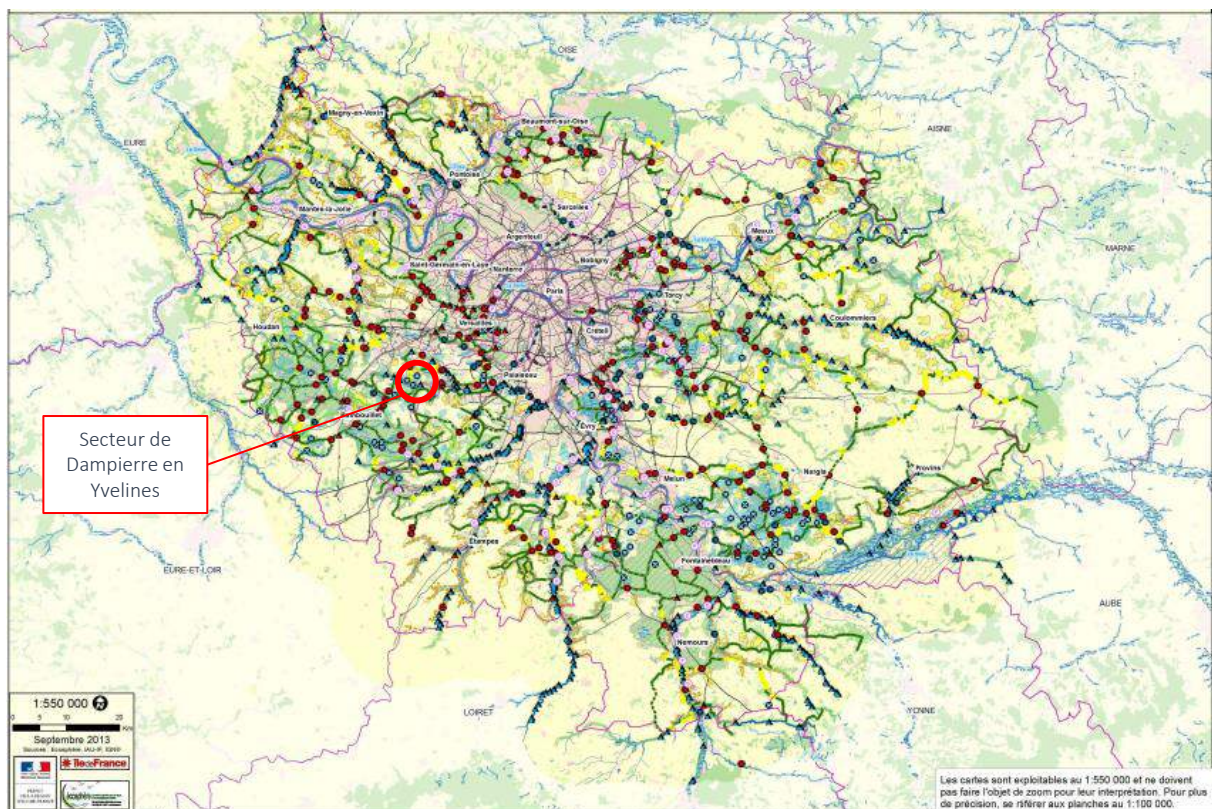
Un résumé non technique, pour faciliter l'appropriation du document par les territoires.



Prise en compte du SRCE dans l'élaboration du PLU

La prise en compte de la trame verte et bleue est aujourd'hui obligatoire pour tout projet d'aménagement. Le SRCE est un cadre de référence régional utile et réglementaire pour aménager durablement le territoire.

Ci-dessous, on peut trouver la carte illustrant les objectifs de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région.

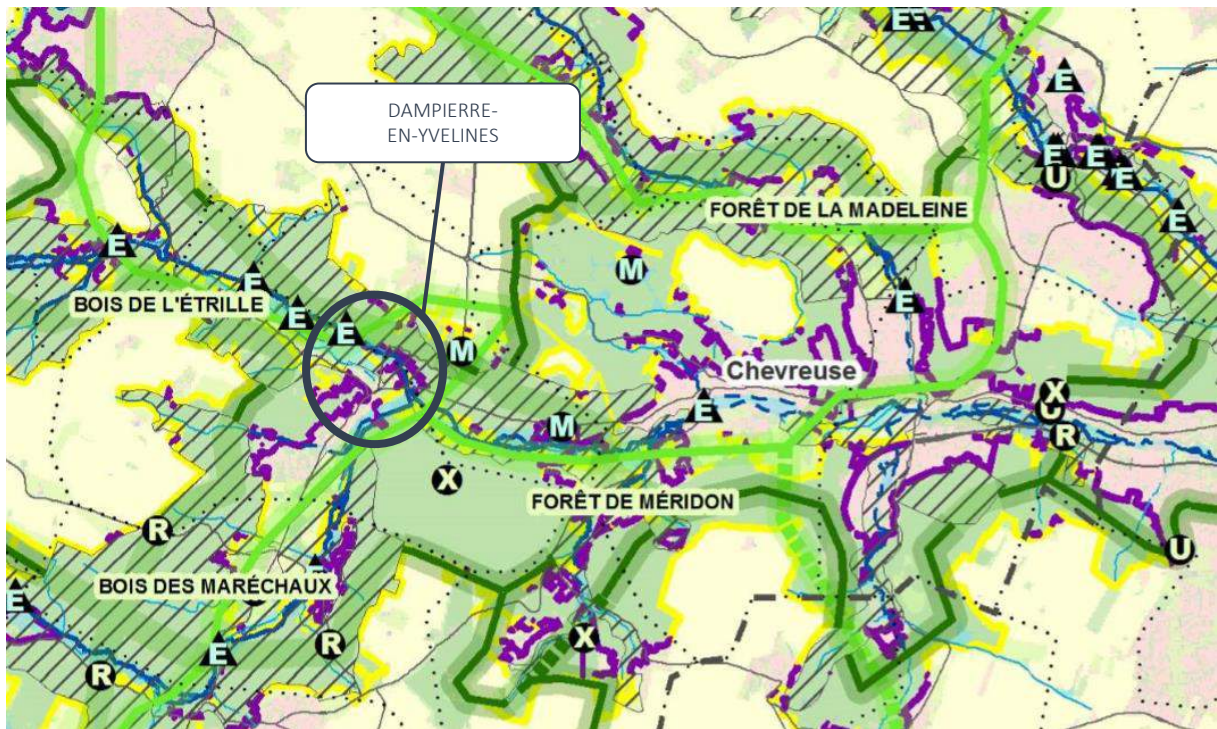


Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la région Ile de France
Source : developpement-durable.gouv.fr

La carte ci-dessus représente quatre types de données principales :

- Les corridors à préserver ou restaurer (on entend par restaurer : remettre en bon état écologique au sens du Code de l'environnement)
- Les éléments fragmentants à traiter prioritairement
- Les éléments à préserver
- Autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.





Carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue du secteur de Dampierre en Yvelines
 Source : developpement-durable.gouv.fr

Il est dans l'intérêt général de respecter dans le PLU les principes édictés dans le SRCE afin de participer à la cohérence territoriale et à la préservation de la biodiversité.

Le PLU devra donc identifier les éléments remarquables des paysages, espaces boisés classés, ZNIEFF ou tout autre élément qui compose l'environnement naturel, et préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts éventuels de futurs aménagements.



D. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE)

La commune de Dampierre-en-Yvelines est concernée par le SDAGE Seine-Normandie.

Pour gérer de manière plus équilibrée la ressource, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé plusieurs outils de planification dont, et surtout, le SDAGE.

La commune est concernée par le SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le SDAGE définit 8 objectifs généraux :

1. diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
3. réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
4. réduire les pollutions microbiologiques des milieux
5. protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
6. protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
7. gérer la rareté de la ressource en eau
8. limiter et prévenir le risque d'inondation

L'objectif à atteindre est de maintenir les masses d'eau en bon état, voire en très bon état, ou d'atteindre le bon état.

Pour les masses d'eau naturelles, cet objectif prend en compte l'objectif de bon état chimique et l'objectif de bon état écologique.

Récapitulatif du SAGE

Territoire SAGE	Etat d'avancement	Superficie totale	Départements concernés	Nombre de communes Yvelinoises concernées	Date de 1 ^{ère} mise en œuvre
Orge-Yvette	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par la CLE des documents du SAGE révisé suite à enquête publique le 25/10/2013 • Approbation du SAGE Orge-Yvette révisé le 2 juillet 2014 par arrêté interpréfectoral n°2014183-0004 des Préfets de l'Essonne et des Yvelines 	940 km ²	Yvelines Essonne	31	09/06/2006

E. Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

La commune de Dampierre-en-Yvelines est concernée par le SAGE Orge-Yvette.



Les caractéristiques du SAGE

Le SAGE est un document soumis à arrêté préfectoral. Il fixe les règles générales pour les différents usages de l'Eau et la gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle du bassin versant d'une rivière. Une fois adopté, le SAGE s'applique à toutes les structures publiques, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou de l'Etat.

Les documents d'urbanisme locaux tels que le présent PLU doivent être rendus compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.



Le contenu du SAGE

Le SAGE nécessite la rédaction de plusieurs documents permettant de décrire un contexte général de la présence de l'eau sur le territoire, ainsi que de définir des enjeux pour la gestion de cette ressource en eau.

Les enjeux et éléments à intégrer dans la révision du PLU

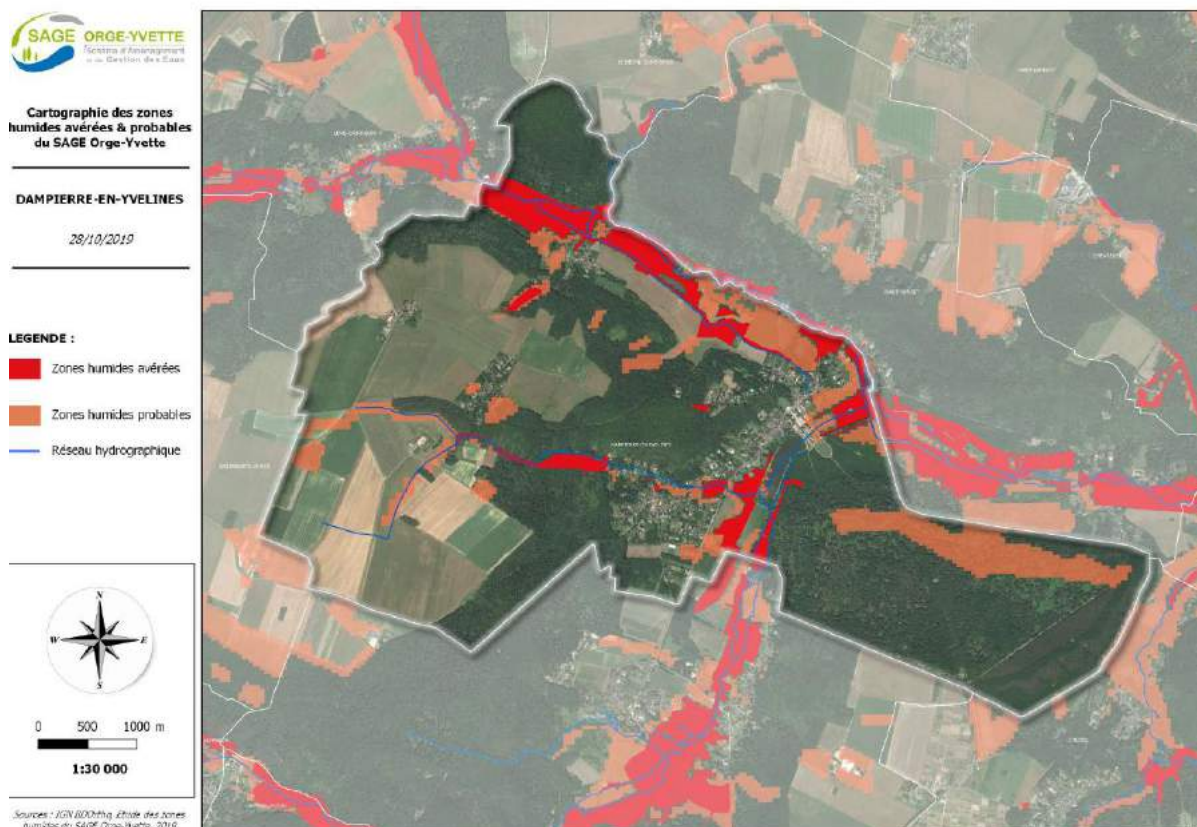
Les pressions urbaines et agricoles génèrent des enjeux en matière de gestion de l'eau auxquels le SAGE se doit de s'intéresser :

- La protection des milieux naturels liés à l'eau
- La gestion des inondations
- L'adduction d'eau potable et la protection des nappes destinées à la production d'eau potable
- La gestion de l'assainissement

Cela passe notamment par la restauration et l'entretien des milieux naturels liés à l'eau :

- Restauration et entretien des milieux naturels liés à l'eau (dont restauration des habitats piscicoles et notamment des brochets)
- Maîtrise des sources de pollution (notamment adaptation du système de collecte des eaux usées)
- Gestion du risque inondation : gestion du ruissellement
- Alimentation en eau potable : préservation de la qualité et de la quantité de la ressource

Carte de localisation des zones humides du SAGE



F. Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

« Afin de faire face à ces différents enjeux, les Schémas Régionaux du Climat, de l’Air et de l’Énergie (SRCAE) ont été instaurés par les lois Grenelle I et II. Ceux-ci visent à définir les orientations et objectifs à suivre dans chaque région en matière de maîtrise de la demande énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d’adaptation aux effets probables du changement climatique. »

(Extrait du SRCAE Ile-de-France)

Les caractéristiques du SRCAE

Le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie d’Île de France se concrétise par les plans climat-énergie territoriaux (PCET) qui définissent les orientations et les objectifs du SRCAE en programme d’actions. Ce document a été annulé dans un arrêt en date du 18 décembre 2017, cependant, le PLU peut s’inspirer des objectifs de ce document.

Tous les documents régionaux de planification existants ou en projet, en lien avec l’air, l’énergie et le climat sont pris en compte dans l’élaboration du SRCAE, qui ne vise pas à concurrencer ou à supplanter des processus déjà amorcés.

Les objectifs et orientations du SRCAE

Trois grandes priorités régionales ont été définies pour 2020 :

- le renforcement de l’efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel
- le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d’augmentation de 40 % du nombre d’équivalent logements raccordés
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d’azote)

Dampierre-en-Yvelines est concernée principalement par cet objectif :

N°	OBJECTIF	N°	ORIENTATIONS
URBA 1	Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l’air	URBA 1.1	Prendre en compte les objectifs et orientations du SRCAE dans la révision du Schéma Directeur de la Région d’Île-de-France
		URBA 1.2	Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques
		URBA 1.3	Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d’aménagement
		URBA 1.4	Prévoir dans les opérations d’aménagement la mise en application des critères de chantiers propres



La prise en compte du SRCAE dans l'élaboration du PLU

Les orientations vues précédemment permettent de définir les actions concrètes à mettre en place dans le PLU afin d'assurer la compatibilité avec le SRCAE.

- Lutter contre l'étalement urbain en réalisant un zonage cohérent, identitaire, et respectueux des différents enjeux environnementaux et notamment densifier les zones urbaines
- Promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement
- Favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public
- Permettre l'utilisation de matériaux et de techniques à performances énergétiques dans l'article 11 du PLU
- Privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements
- Rendre la ville attractive



G. Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY)

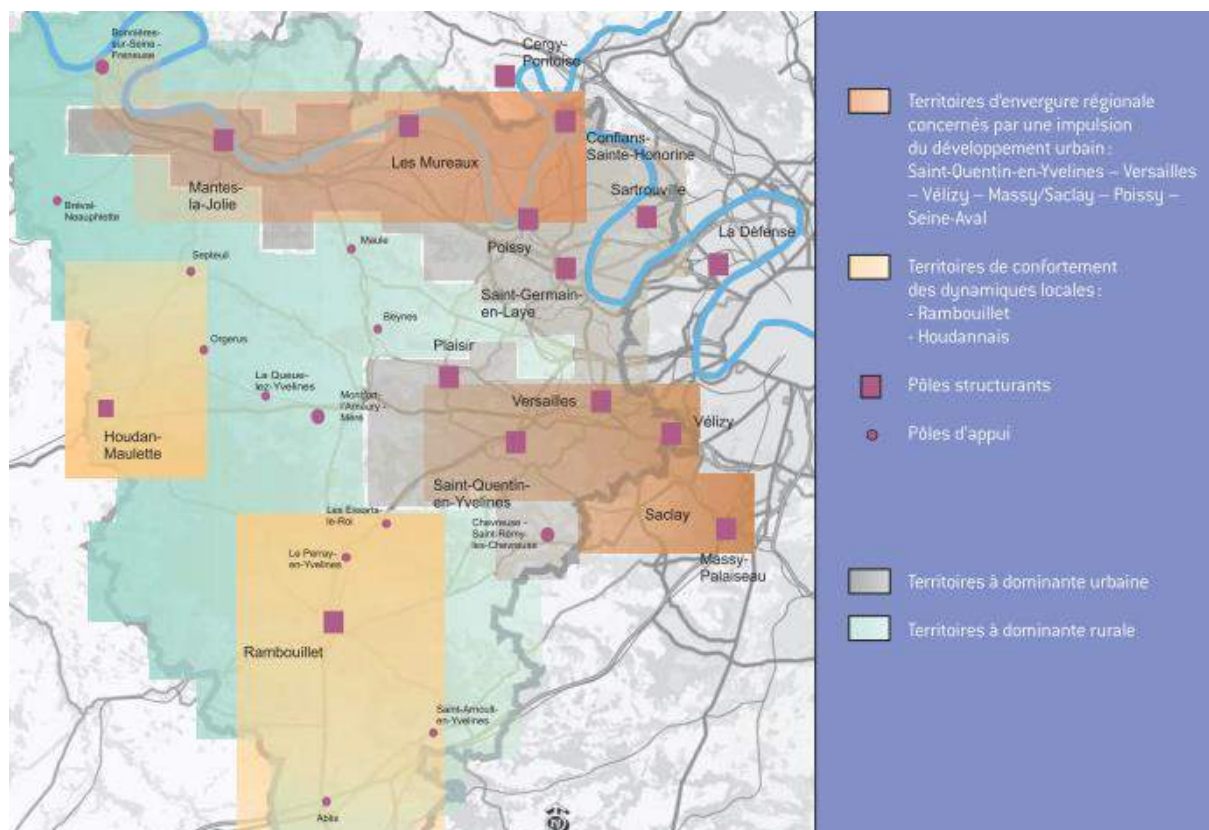
Pour encadrer le développement des Yvelines, le Conseil Départemental a adopté en 2006 le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY).

Ses objectifs sont ainsi formulés :

- un développement urbain ambitieux, respectueux des dynamiques locales, qui conjugue l'accueil d'entreprises, l'offre de logements et de déplacements ;
- une offre de déplacements optimisée pour permettre l'accessibilité des territoires pour les entreprises, les salariés et les habitants ;
- le respect et la valorisation de l'environnement afin de renforcer l'attractivité du cadre de vie ;

- une urbanisation maîtrisée et différenciée en fonction des capacités d'accueil de chaque territoire.

Le Conseil Départemental contribue, en accompagnant les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs projets, à la mise en œuvre des orientations stratégiques de son schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré. A cette fin, il a mis en place des dispositifs contractuels, notamment le contrat de développement équilibré des Yvelines et le contrat de développement de l'offre résidentielle. Il est par ailleurs fortement impliqué dans la gouvernance des Opérations d'intérêt national ainsi que de l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY) et le financement de leurs opérations.



H. Plan de Déplacements Urbains d'Île de France (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) doit permettre d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, sous la contrainte des capacités de financement.

Il vise à coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transport – transports collectifs, voiture particulière, deux roues motorisés, marche à pied et vélo – ainsi que les politiques de stationnement ou encore d'exploitation routière. Il concerne le transport de personnes, le transport de marchandises et les livraisons. Enfin, il aborde aussi la dimension de l'aménagement dans son lien avec la mobilité. Il s'agit d'orienter la demande de déplacements et de proposer des solutions adaptées pour l'ensemble de la chaîne de déplacement.

Le PDUIF fixe neuf défis à relever pour y arriver, s'adressant à la fois aux conditions de déplacement et au changement de nos comportements :

1. Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
2. Rendre les transports collectifs plus attractifs
3. Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement
4. Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
5. Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
6. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement
7. Rationnaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
8. Construire un système de gouvernance qui responsabilise les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF
9. Faire des franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec le PDUIF.



I. Schéma des déplacements des Yvelines (SDY)

Le Conseil départemental a approuvé le Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY) 2020 lors de sa séance du 18 décembre 2015. Le Schéma des déplacements définit les actions que le Conseil départemental entend mener et impulser à différents horizons (2020, 2025 et au-delà) pour répondre aux attentes des yvelinois et à celles liées aux impératifs du développement équilibré du territoire telles que définies dans le SDADEY.

Ce document décline les grands enjeux de déplacements dans les Yvelines face aux mutations du territoire caractérisées ces dernières années par l'émergence des Opérations d'Intérêt National (OIN) Seine- Aval et Paris-Saclay et l'affirmation d'une ambition métropolitaine à l'échelle du Grand Paris et de l'Axe Seine, matérialisée dans le domaine des transports par de nouveaux projets structurants tels que le Grand Paris Express (GPE), EOLE et la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Objectifs du SDY 2020 :

Ce schéma entend promouvoir des territoires attractifs pour un développement équilibré par le biais de politiques spécifiques dont certaines ont déjà été mises en œuvre par le précédent SDY approuvé en 2013.

Le SDY 2020 préconise plus particulièrement les objectifs suivants :

- le renforcement de l'intermodalité avec l'engagement d'un Schéma Départemental des Equipements Intermodaux (SDEI) qui mettra l'accent sur un programme d'aménagement de parcs relais et de gares routières en accompagnement du projet EOLE mais aussi sur l'ensemble des sites jugés stratégiques en matière d'intermodalité ; ce schéma comportera un volet spécifique aux territoires ruraux dans la continuité des Assises de la ruralité,
- les nouvelles pratiques d'exploitation de la route mises en œuvre dans le cadre de la

« Charte Yvelinoise pour une route Eco-responsable » signée le 25 janvier 2011 qui concrétise les engagements du Département pour concevoir, construire, aménager et entretenir des routes éco-responsables ;

- les actions du Conseil départemental pour faciliter les déplacements en bus, en finançant les aménagements de voiries en faveur des transports en commun ;
- la poursuite des actions du Conseil départemental pour compléter, fluidifier et sécuriser son réseau routier départemental par des aménagements de voirie qui contribuent à l'amélioration des déplacements et au renforcement de l'accessibilité et de la desserte des territoires
- des actions déployées par le Conseil départemental pour promouvoir, à travers une conception renouvelée des usages de la route, de nouvelles formes de mobilité (covoiturage, TC sur les autoroutes, transport à la demande, tests de conduite automatisée à grande échelle,...) ;
- l'urgence pour le développement des Yvelines d'une réalisation des grands projets d'infrastructures de transport tels que le prolongement d'EOLE à l'Ouest, la TGO, la ligne 18 du Grand Paris Express, le bouclage de la Francilienne.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Évolution urbaine

A. L'histoire de Dampierre-en-Yvelines

Dampierre-en-Yvelines est un village d'Ile-de-France, situé entre Versailles et Rambouillet, à une quarantaine de kilomètres de Paris, dans la Haute Vallée de Chevreuse.

Son blason en évoque les origines. Avant d'être érigé en paroisse au Xe siècle, Dampierre dépendait de Senlis. Une grande partie du territoire appartenait à l'abbaye de Saint-Denis à l'époque de Philippe-Auguste.

Au milieu du XVIe siècle, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, acquiert les terres de Dampierre et de Chevreuse et Dampierre est intégrée au duché de Chevreuse. Le cardinal fait construire à l'emplacement de l'ancien manoir une demeure Renaissance. Claude de Lorraine cède à son épouse, Marie de Rohan-Montbaron, veuve du duc Charles d'Albert de Luynes, le duché de Chevreuse. À la mort de Claude de Lorraine, en 1657, la duchesse transmet les terres à son fils Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. Le château actuel est construit pour Charles Honoré de Luynes à la fin du XVIIe siècle.

Description héraldique :

"Parti d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent et d'or au lion de gueules couronné d'or, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or."

La symbolique du blason :

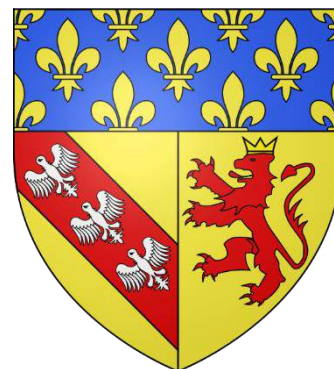
"Le premier parti aux armes de Lorraine évoque les précédents possesseurs du Domaine de Dampierre, le second représente l'un des éléments du blason de la famille d'Albert de Luynes, actuellement propriétaire du château, le semis de fleurs de lis rappelle l'appartenance de la Commune à la province d'Ile-de-France."

Dampierre-en-Yvelines a été baptisée dans un premier temps Dampierre. Son toponyme a été modifié lors de la décision d'associer, en 1974, la commune de Maincourt-sur-Yvette.



Vue sur le village - 1978

Aujourd'hui la commune de Dampierre-en-Yvelines se compose du village de Dampierre, du hameau de Maincourt-sur-Yvette (fusionnée depuis le 24 octobre 2004), et de ceux de Fourcherolles, Le Mousseau et Champ Romery.



1. Évolution urbaine

A. L'histoire de Dampierre-en-Yvelines



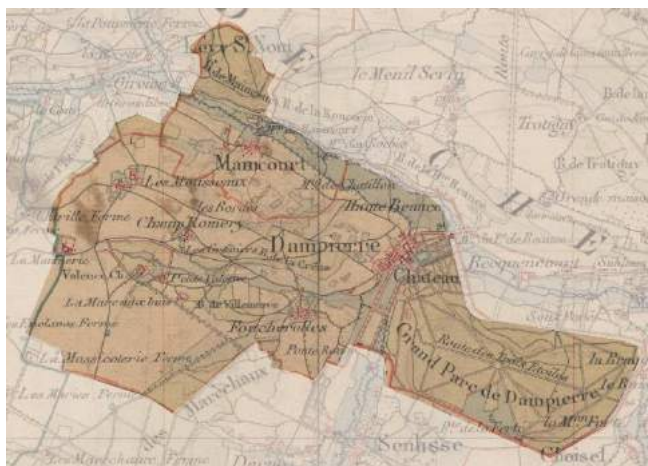
Carte de Cassini (XVIIIème siècle)

Carte géométrique de la France dite « Carte de Cassini » ou « de l'Académie » a été dressée par ordre du roi Louis XV, et mesurée par Cassini de Thury. Elle fut la première au monde établie en s'appuyant sur une triangulation géodésique.

Carte de l'État Major (1820-1866)

La carte d'état-major est une carte générale de la France réalisée, dans sa première version, au XIX^e siècle.

Cette carte peut être vue comme succédant à la carte de Cassini dont l'absence de mise à jour devenait de plus en plus gênante (entretiens le réseau routier, les bourgs, villes et villages avaient progressé, de même que la déforestation, la surface boisée a même atteint vers cette époque son minimum historique).



Photos aériennes (1950-1965)

La première couverture photographique de la France avec un traitement des images réalisé par l'IGN.



1. Évolution urbaine

A. L'histoire de Dampierre-en-Yvelines

L'organisation urbaine actuelle de Dampierre-en-Yvelines s'articule autour du centre-bourg, héritage urbain de la commune de Dampierre et de 4 hameaux à l'ouest et au sud.

Le centre-bourg

Le centre bourg est le centre historique de Dampierre-en-Yvelines. Il regroupe les principaux équipements, services et commerces de la commune. La morphologie du centre-bourg est de type « village rue ».

Fourcherolles

Le hameau de Fourcherolles est caractérisé par sa taille importante par rapport au centre bourg de la commune. La différence avec le centre bourg est l'absence de commerces, de services et une organisation urbaine concentrée.

Champ-Romery

Le hameau de Champ Romery est un petit hameau situé à l'ouest du ban communal, sur le plateau agricole.

Le Mousseau

Le Mousseau est un hameau situé au nord-ouest de la commune. Il est étroitement lié à l'activité agricole du fait de sa localisation. Des corps de ferme ont été réhabilités en logements.

Maincourt-sur-Yvette

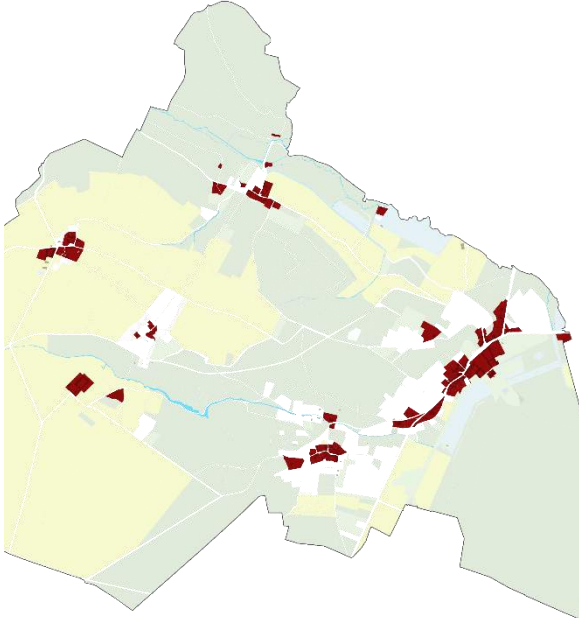
Maincourt-sur-Yvette est un hameau au nord de la commune, au bord de l'Yvette.



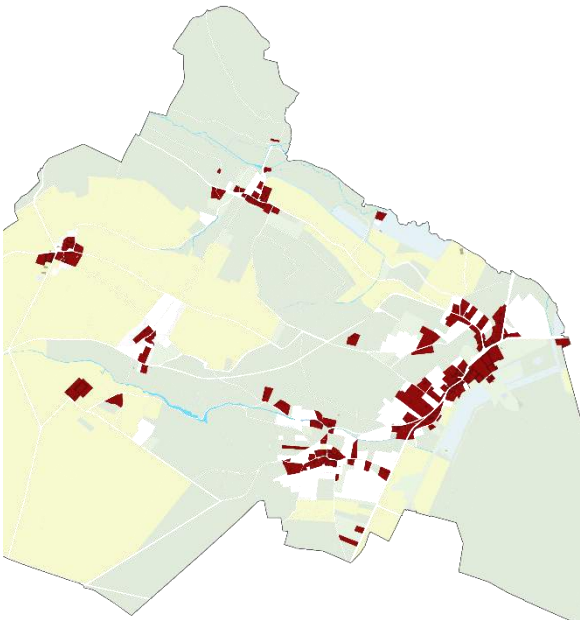
1. Évolution urbaine

B. Évolution de l'urbanisation

En 1933



Entre 1933 et 1964



L'évolution du bâti permet d'analyser les logiques d'urbanisation à travers les époques et de comprendre la morphologie urbaine de la commune.



Centre ancien

Entre 1933 et 1949 :

Durant cette période, les nouvelles constructions sont peu nombreuses. L'urbanisation se développe essentiellement par le renouvellement urbain avec la reconstruction des bâtiments déjà présents avant la guerre.

Dans les années 1950 :

Le développement urbain s'accroît. Les matériaux traditionnels comme la pierre sont progressivement délaissés pour des matériaux contemporains.

À partir des années 1960 :

Le développement du centre-bourg s'effectue de part et d'autre de la rue de Maincourt-sur-Yvette, le long de la D 58. Le hameau de Fourcherolles se développe de manière concentrique.



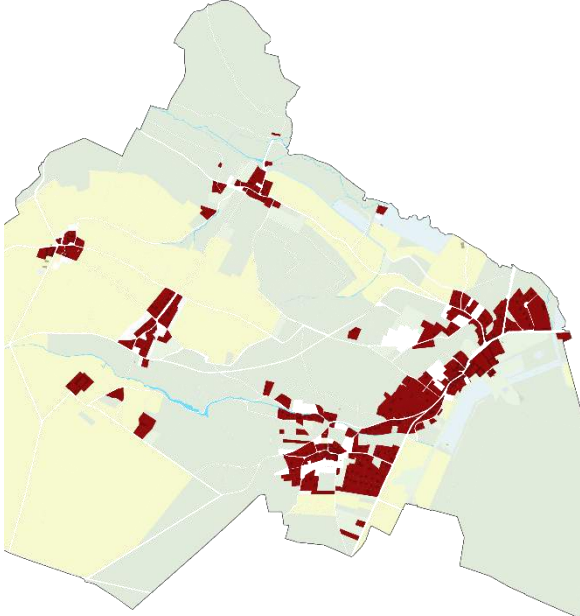
Habitation construite dans les années 60



1. Évolution urbaine

B. Évolution de l'urbanisation

Entre 1964 et 1986



Entre 1964 et 1971 :

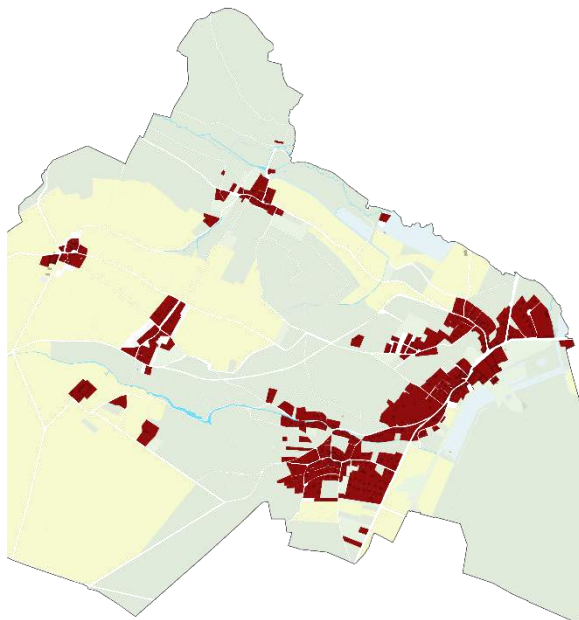
Le centre-bourg de Dampierre et le hameau de Fourcherolles continuent de se développer dans une dynamique égale.

Entre 1971 et 1986 :

La forte croissance démographique est portée par la création de lotissements dans le centre bourg (rue des Près du Pont de Beauce, etc...), à Fourcherolles (notamment le Clos des Fontenelles) et à Champ-Romery dont le nombre de logements est doublé.



En 2020



Dans les années 1980 et 1990 :

Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse est créé en 1985 et vise notamment à mieux encadrer l'urbanisation, diversifier l'offre de logements et mieux préserver l'environnement et les paysages.

C'est également à cette période que sont construits les logements sociaux sur le plateau au nord du centre-bourg (Champtier des Fourneaux) et rue de Maincourt (Clos Magdelaine).

La densification se fait notamment en second rideau avec l'implantation de maisons individuelles en centre-bourg, à Fourcherolles et dans une moindre mesure à Maincourt-sur-Yvette et Champ-Romery.

Entre 2002 et 2020 :

La troisième charte (2011-2023) a été approuvée, avec un projet invitant à pérenniser les actions passées, notamment sur la maîtrise de l'étalement urbain. Le rythme de construction ralentit fortement. Une urbanisation qui s'effectue essentiellement au sein de l'espace urbain à Fourcherolles



C. Le patrimoine de Dampierre-en-Yvelines

Un village cœur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

L'intérêt porté par l'homme à la Vallée de Chevreuse et à la Forêt d'Yvelines est ancien comme l'attestent de nombreux sites archéologiques, préhistoriques, celtes et gallo-romains.

Entre Versailles et Rambouillet, entre Gambais, Montfort l'Amaury et Saint-Jean-de-Beauregard, les paysages sont marqués dès le Moyen-âge par la présence de seigneurs et de princes influents qui signifient leur puissance par leurs grands domaines et abbayes emblématiques.

Au fil des siècles, ces grandes familles, parfois alliées, parfois hostiles à la Couronne, se partagent les terres et lui lèguent un patrimoine culturel tout à fait exceptionnel, fait de châteaux, manoirs, parcs et jardins, domaines de chasse, églises et chapelles, moulins et fermes qui offrent aujourd'hui de magnifiques témoignages des temps médiévaux et modernes.

Au XIXe siècle, les carrières fournissent les pavés de grès des rues de Paris. Les exploitations agricoles, installées le long des rivières ou sur les plateaux, alimentent la capitale en produits frais. Les villages façonnés avec la pierre meulière comptent toutes de petites églises bucoliques, des lavoirs et des fontaines. Le maintien des activités agricoles préserve en effet les paysages ruraux ou naturels de la Vallée de Chevreuse, de la forêt d'Yveline ou de l'Hurepoix.

L'arrivée du chemin de fer transforme le territoire en un lieu de villégiature et d'inspiration à proximité de la capitale, attirant artistes, intellectuels et notables. Les bourgs vont s'enrichir d'imposantes demeures édifiées par la bourgeoisie parisienne.

Le développement de la voiture au XXe siècle donne à la vallée une allure davantage résidentielle. L'activité agricole s'efface partiellement et l'habitat rural est restauré par de nouveaux habitants.



Source : Parc naturel Chevreuse



C. Le patrimoine de Dampierre-en-Yvelines

Le patrimoine bâti communal

La commune détient un édifice bâti inscrit au titre des monuments historiques (AC1) : le **château de Dampierre**. Son inscription date du 30 mai 1928.



Le Domaine de Dampierre est classé depuis le 3 février 2022 au titre des monuments historiques pour la totalité de sa surface bâtie et non bâtie. De même que la Maison de fer est inscrite depuis le 26 novembre 2021 au titre des monuments historiques

D'autres éléments remarquables du patrimoine bâti font également partie du paysage urbain de la commune. Ces éléments pourraient faire l'objet d'un dispositif de protection ou de valorisation :

1. Église Saint-Pierre
2. Église Saint-Germain-de-Paris
3. Le lavoir du XIXème siècle

Localisation du patrimoine bâti



Le château de Dampierre

Construit au XV^{ème} siècle en grès et briques, le château de Dampierre-en-Yvelines a été reconstruit de 1675 à 1683. Il est une œuvre architecturale à part entière. Commandité par la famille de Luynes et Colbert, l'architecte Jules Hardouin Mansart a mené le chantier de construction.

Caractéristiques

Le château se dresse au fond d'une cour d'honneur pavée et est séparé des communs dont il est flanqué de part et d'autre par d'élégantes balustrades : précédé d'une grille majestueuse, revêtu d'un toit d'ardoises, le corps central est remarquable par son pavillon classiquement décoré de quatre colonnes supportant un fronton sculpté et par ses deux tourelles Renaissance masquant les encoignures des ailes. Les éléments qui font également sa renommée sont sa grande pièce d'eau coudée et le parc dessiné par Le Nôtre.

XV^{ème} et XVI^{ème} siècles

Résidence du cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims et duc de Chevreuse, le château du XV^o siècle est jugé trop austère. Il est alors décidé de complètement modifier les lieux, en les agrandissant et les embellissant au goût du XVI^o siècle.

XVII^{ème} siècle

Au cours du XVII^o siècle, le château arrive dans la famille de Luynes. Le duc Charles Honoré d'Albert, devenu nouveau maître des lieux, entreprit une véritable reconstruction du château, adaptant la demeure au goût du jour en harmonisant l'ensemble et faisant appel au Premier architecte du roi Jules Hardouin Mansart. Ces travaux colossaux durèrent plusieurs années de 1675 à 1688. C'est un château beaucoup plus vaste et harmonieux qui va prendre forme.

XVIII^{ème} siècle

A l'extérieur, en 1758 le château est doté d'une imposante grille d'honneur.

XIX^{ème} siècle

Le 8^{ème} duc de Luynes entreprend de profondes restaurations et a pour volonté de trouver un écrin digne de conserver ses précieuses collections tout en reflétant un goût nouveau. Pour mener à bien ce projet, il est fait appel à Félix Duban qui s'attachera alors à conserver l'harmonie générale d'un édifice portant les traces d'une histoire chargée et d'un mélange de styles en rompant la monotonie de l'ensemble et en faisant appel aux plus grands artistes de l'époque.



Source : Domaine de Dampierre-en-Yvelines ; cartorum



2020 : les enjeux de restauration

Après des décennies d'absence de travaux sur le château, le château et le Domaine de Dampierre entrent dans une période de campagne de travaux de restauration.

Considéré comme le plus grand chantier privé de France, la restauration engagée va permettre de sauvegarder ce patrimoine chargé d'un passé historique d'une richesse incroyable dans l'histoire de la Vallée de Chevreuse comme dans l'Histoire de France.



Source : Domaine de Dampierre-en-Yvelines

Les dessins représentés lors des travaux sont ceux des façades du château de XVII° siècle reproduits et mis à l'échelle du bâtiment. Retrouvés dans les greniers de la ferme ces dessins de la fin du XVII° siècle sont le témoignage exceptionnel de ce qu'était le château de Jules Hardouin Mansart. Depuis, Félix Duban a modifié l'œuvre originale en apportant sa touche artistique lors de la restauration du château au XIX° siècle.

Les différences notoires marquent ces deux époques. Les enduits alors beige/gris par Jules Hardouin Mansart ont été réalisés en ocre, les briques ont été aussi changées pour passer du rouge à l'orange. La restauration de Félix Duban a également concerné les décors de ces façades avec l'apport de frontons triangulaires en brique au dessus des fenêtres, la sculpture du fronton central et la pose de colonnes engagées au centre de la façade.



Source : Domaine de Dampierre-en-Yvelines



Eglise Saint-Pierre

L'église Saint-Pierre est un édifice datant du XIII^{ème} siècle. Elle est de style gothique avec un plan longitudinal. Une nef à 3 vaisseaux débouche sur 2 chapelles latérales formant un transept inscrit. L'église s'achève sur une abside polygonale. L'entrée dans l'église se fait par un clocher-porche de plan quadrangulaire.

De 1858 à 1859, l'élargissement de la rue a nécessité de modifier l'orientation de l'édifice. L'architecte diocésain Hippolyte Blondel transfère le chœur à l'ouest. Debacq conçoit un nouveau portail en 1861 et réalise un décor de fresques en 1862.

La chapelle funéraire de la famille de Luynes est construite en 1861 dans la partie Sud du transept. Son décor peint représentant la voûte céleste a été réalisé par Vitet.



Église Saint-Pierre

Eglise Saint-Germain-de-Paris

L'accès à l'église se fait par la mairie qui présente la particularité d'être installée à l'entrée de la nef. Les plaques apposées sur la façade rendent hommage aux soldats morts au cours des conflits de 1914-1918 et de 1939-1945.



Entrée de l'église



La maison de Fer

La Maison de Fer a la particularité d'avoir été conçue comme une maison démontable.

A l'origine, la maison de fer a servi de billetterie à l'Exposition Universelle de 1889. Elle a ensuite été démontée et a quitté Paris pour être remontée à Dampierre-en-Yvelines.

Aujourd'hui, après avoir été entièrement restaurée, la Maison de Fer est devenue un gîte d'étape pour les randonneurs. Son jardin fait voyager chacun de la vallée de montagne aux forêts de conifères américains en passant par un jardin colonial, sans oublier depuis le Belvédère, de plonger le regard sur la vallée de Chevreuse et le château de Dampierre. Cet édifice a été inscrit au titre des monuments historiques le 26 novembre 2021



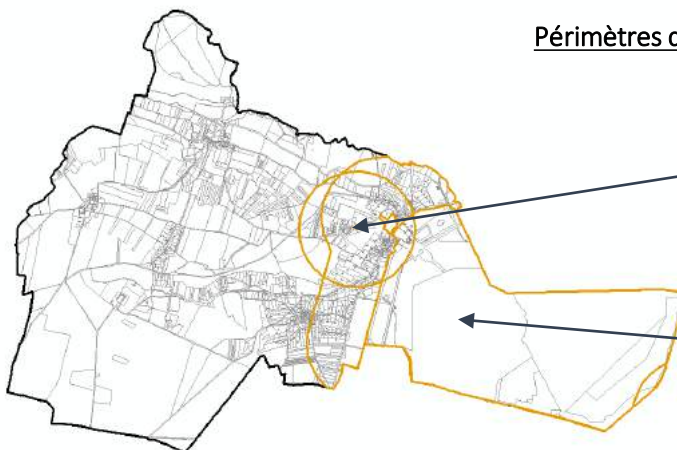
La Maison de Fer

Le lavoir de Maincourt-sur-Yvette

La construction du lavoir date du XIXe siècle. Il est couvert d'un toit en appentis. Le bassin constituait la réserve d'eau, un petit déversoir laissant couler le trop plein. Afin de concilier la préservation du patrimoine bâti et la restauration de la continuité écologique de la rivière, un contournement du bassin par le cours d'eau a été aménagé ; le bassin du lavoir constituait en effet un barrage infranchissable pour les poissons. Cette réalisation s'inscrit dans un programme visant à rétablir à plus grande échelle « la trame bleue ».



Le lavoir de Maincourt-sur-Yvette



Périmètres de protection au titre des monuments historiques

Maison de fer inscrite depuis le 26 novembre 2021 au titre des monuments historiques

Domaine de Dampierre classé depuis le 3 février 2022 au titre des monuments historiques pour la totalité de sa surface bâtie et non bâtie.



D'autres éléments du patrimoine bâti font également partie du paysage urbain de la commune. Ces éléments pourraient faire l'objet d'un dispositif de protection ou de valorisation :

5. Presbytère
6. Maison de l'antiquaire
7. Fontaine-Abreuvoir
8. Maison Jacquinot
9. Ferme du moulin des Roches
10. Moulin de Maincourt
11. Exploitation agricole de Valence
12. Ruines du Petit Valence
13. Exploitation agricole de Mousseau
14. Maison Mousseau



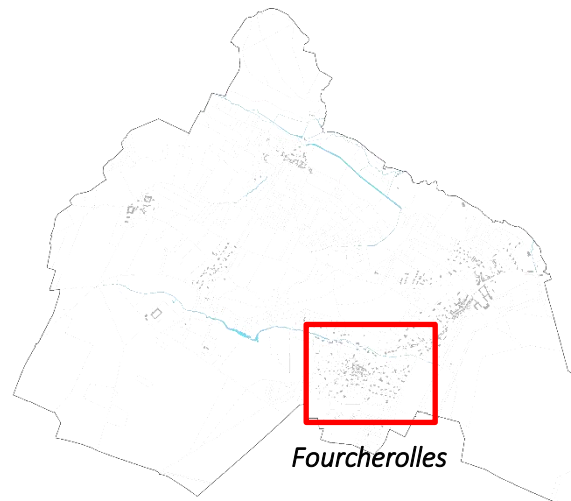
Carte postale de la ferme du Moulin des Roches



Les venelles et cours rurales

Une venelle et des cours rurales sont repérées comme éléments de patrimoine à préserver.

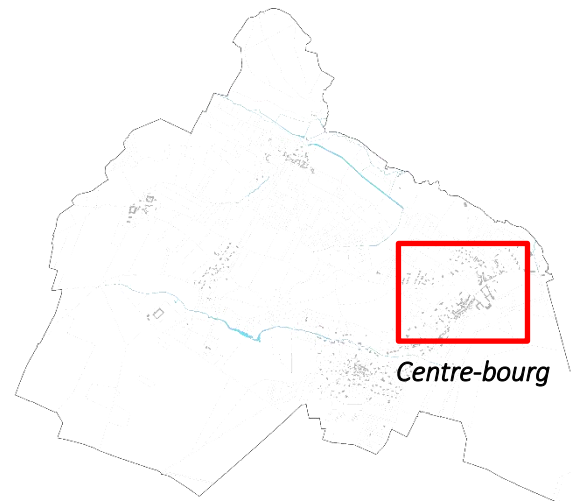
La cour rurale (le Clos), est un espace intermédiaire fréquent entre la maison et le domaine public. C'était autrefois un lieu de travail et d'échanges, devenu aujourd'hui un espace de circulation, de stationnement, ou un jardin.



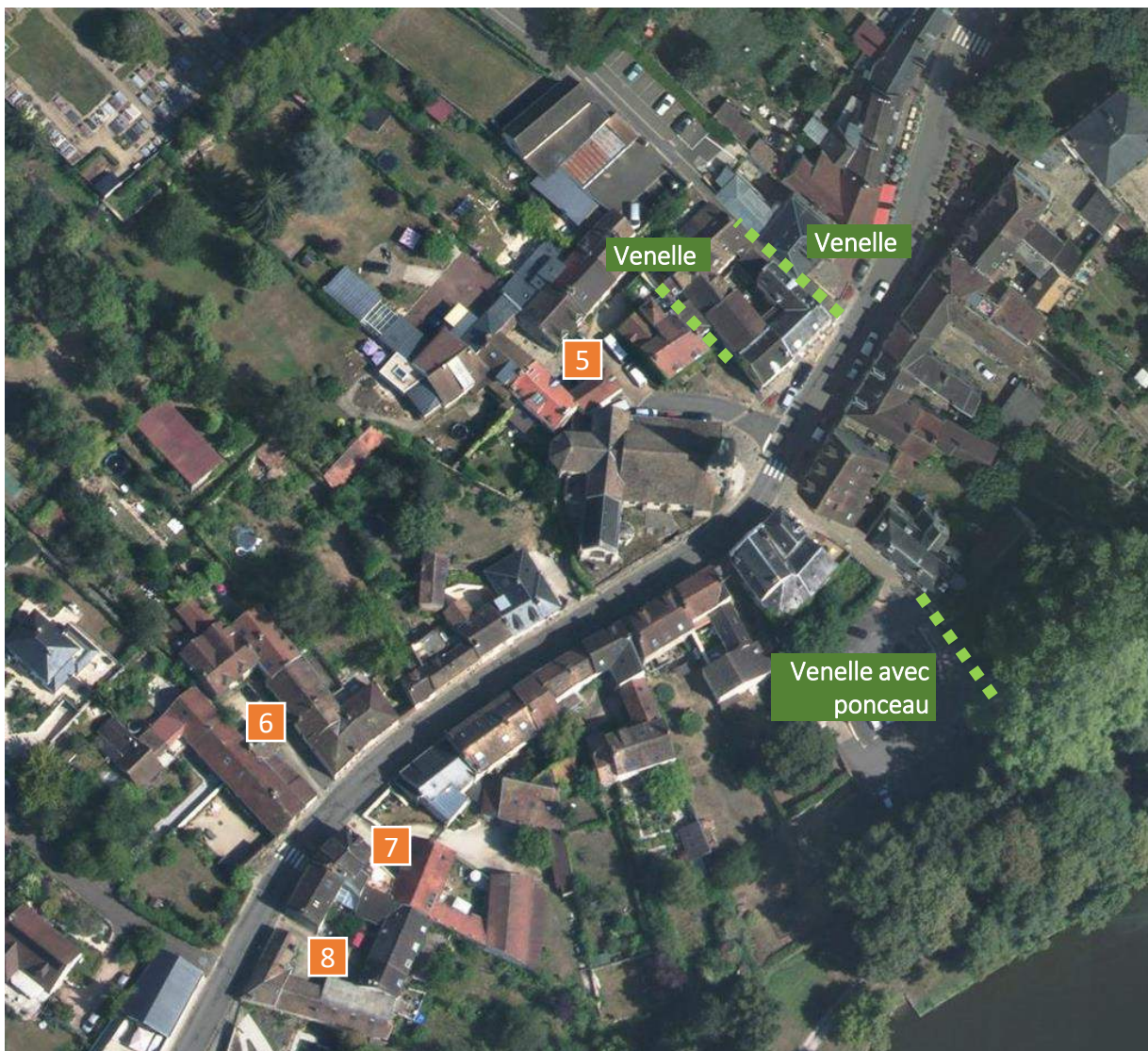
Localisation des cours rurales à Fourcherolles



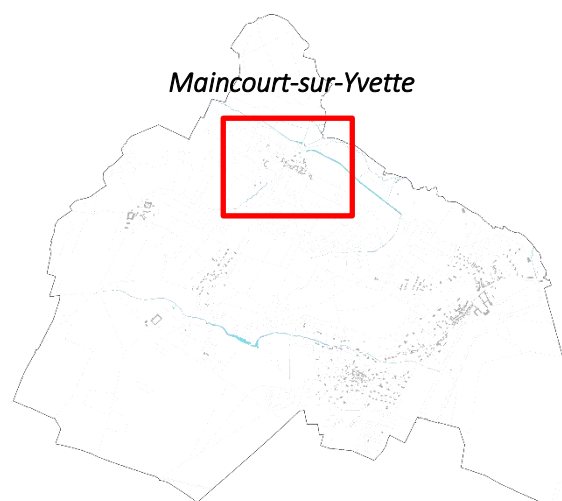
Une venelle et des cours rurales sont également repérées comme éléments de patrimoine à préserver :



Localisation des cours rurales au centre-bourg



Une venelle et des cours rurales sont également repérées comme éléments de patrimoine à préserver.



Localisation des cours rurales à Maincourt-sur-Yvette



Les **lucarnes** sont habituelles dans le paysage bâti d'Ile-de-France. Il n'y a pas de modèle spécifique à la Haute Vallée de Chevreuse.

Les lucarnes présentent de nombreuses variations architecturales dues à leur fonction, au mode constructif ou aux moyens mis en œuvre. Peu nombreuses et, de ce fait, mises en valeur, elles se situent plutôt en façade principale, dans l'axe d'une ouverture.

Les lucarnes sont des éléments patrimoniaux à préserver.

Typologies des lucarnes à Dampierre-en-Yvelines :



Lucarne à la capucine charpentée



Lucarne-pignon maçonnée



Lucarne rampante engagée.



Lucarne engagée sur le mur et couverte « à la capucine »



Lucarne à fronton maçonnée engagée



Lucarne meunière engagée dans le mur. On les trouve encore au-dessus des boulangeries.



Lucarne demi-ronde charpentée



Les **porches** d'entrée sont des constructions en saillie qui abritent la porte d'entrée d'un bâtiment. Cette pièce souvent hors d'œuvre est généralement présente sur les bâtiments anciens.

Les porches sont des éléments constitutifs de l'identité de la commune et sont à préserver.

Exemples de porches d'entrée à Dampierre-en-Yvelines :



2. Analyse urbaine

A. L'occupation du sol

La superficie totale de la commune est d'environ 1 130 hectares.

Le Mos (Mode d'occupation du sol) est l'inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France. Réalisé par l'Institut Paris Région, à partir de photos aériennes, le Mos distingue les espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi les espaces urbains. Toutefois, la technique de la photo-interprétation peut donner lieu à quelques approximations dans l'identification de certains bâtiments notamment pour les activités.

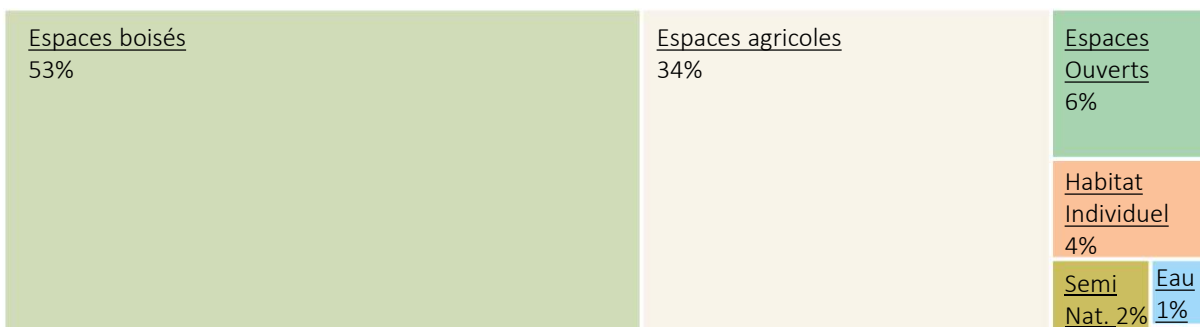
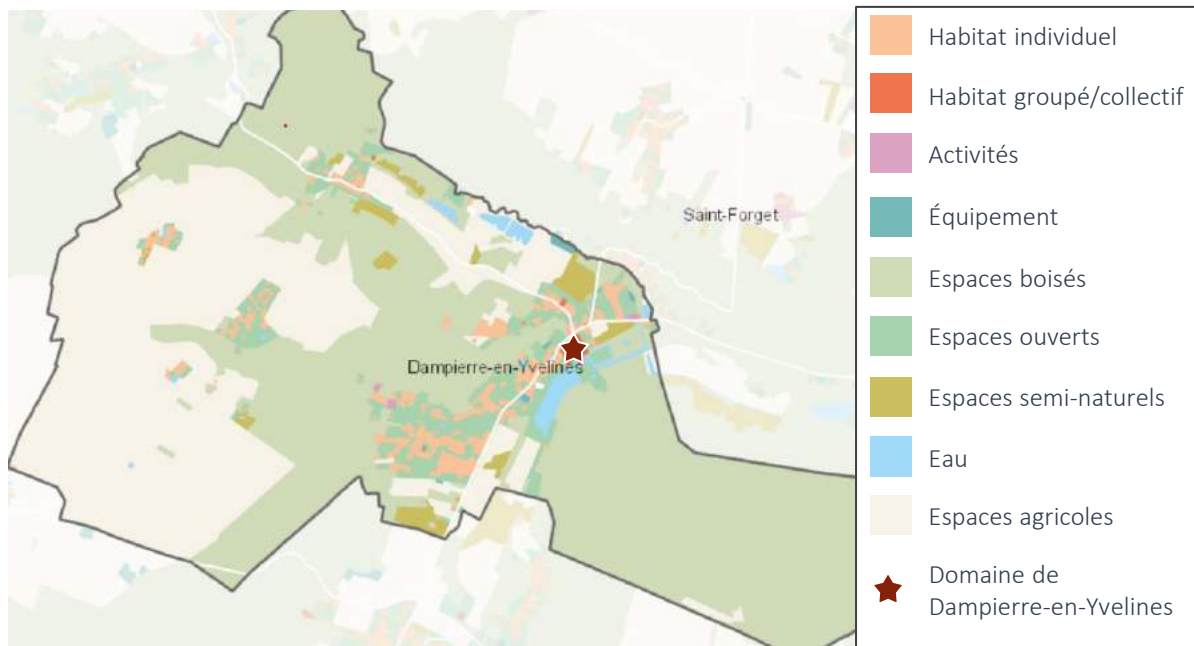
Une analyse a été réalisée dans le cadre du diagnostic pour distinguer plus finement les formes urbaines.

De cette étude il résulte que le territoire de Dampierre-en-Yvelines, au sein du PNR, est un territoire très peu urbanisé qui dispose d'espaces naturels, forestiers et agricoles généreux.

En 2017, l'occupation du sol est répartie de la manière suivante :

- Environ 62 % de la superficie sont occupés par des espaces verts, naturels, boisés et semi-naturels (jardins, parcs, etc.),
- Les espaces agricoles représentent 34 % du territoire,
- Seulement 4% de la superficie communale sont occupés par des espaces construits.

Carte et répartition de l'occupation du sol (MOS 2017)



2. Analyse urbaine

A. L'occupation du sol

L'évolution de l'occupation du sol

L'étude du Mode d'Occupation du Sol de 2012 et de 2017 de l'institut Paris Région permet d'évaluer la consommation de terres agricoles et naturelles à des fins d'urbanisation ces 10 dernières années.

La disparition de 0,35 hectare de milieux semi-naturels a été compensée par la création de grandes cultures.

Ces espaces nouvellement cultivés se situent à l'est du Château de Dampierre, le long des RD91 et RD58.

Enfin, il apparaît qu'environ 0,22 hectare d'espaces agricoles, forestiers et naturels ont

été consommés depuis 2012 au profit d'habitat individuel et d'une carrière d'équitation à Fourcherolles.



Carrière pour chevaux à Fourcherolles

Tableau descriptif de l'évolution de l'occupation du sol entre 2012 et 2017 :

BILAN 2012 - 2017 (en ha)

Type d'occupation du sol	Surface 2012	Disparition	Apparition	Surface 2017	Bilan
1 Forêts	597.3	0	0	597.3	0
2 Milieux semi-naturels	20.25	-0.35	0	19.89	-0.35
3 Grandes cultures	385.78	-0.22	0.35	385.91	0.13
4 Autres cultures	0	0	0	0	0
5 Eau	12.79	0	0	12.79	0
Espace agricoles, forestiers et naturels	1016.11	-0.22	0	1015.89	-0.22
6 Espaces verts urbains	64.12	0	0	64.12	0
7 Espaces ouverts à vocation de sport	2.16	0	0	2.16	0
8 Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	0	0	0	0	0
9 Cimetières	0.38	0	0	0.38	0
10 Autres espaces ouverts	0.93	0	0	0.93	0
Espaces ouverts artificialisés	67.59	0	0	67.59	0
11 Habitat individuel	39.48	0	0.13	39.61	0.13
12 Habitat collectif	1.55	0	0	1.55	0
13 Habitat autre	0.14	0	0	0.14	0
14 Activités économiques et industrielles	0.64	0	0.34	0.98	0.34
15 Entrepôts logistiques	0	0	0	0	0
16 Commerces	0	0	0	0	0
17 Bureaux	0	0	0	0	0
18 Sport (construit)	1.1	0	0.09	1.18	0.09
19 Equipements d'enseignement	0.26	0	0	0.26	0
20 Equipements de santé	0	0	0	0	0
21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0	0	0	0	0
22 Autres équipements	0.51	0	0	0.51	0
23 Transports	0.37	0	0	0.37	0
24 Carrières, décharges et chantiers	0.34	-0.34	0	0	-0.34
Espaces construits artificialisés	44.38	0	0.22	44.61	0.22
Total	1128.08	-0.22	0.22	1128.09	0

Source : MOS de l'Institut Paris Région



Enseignements et enjeux



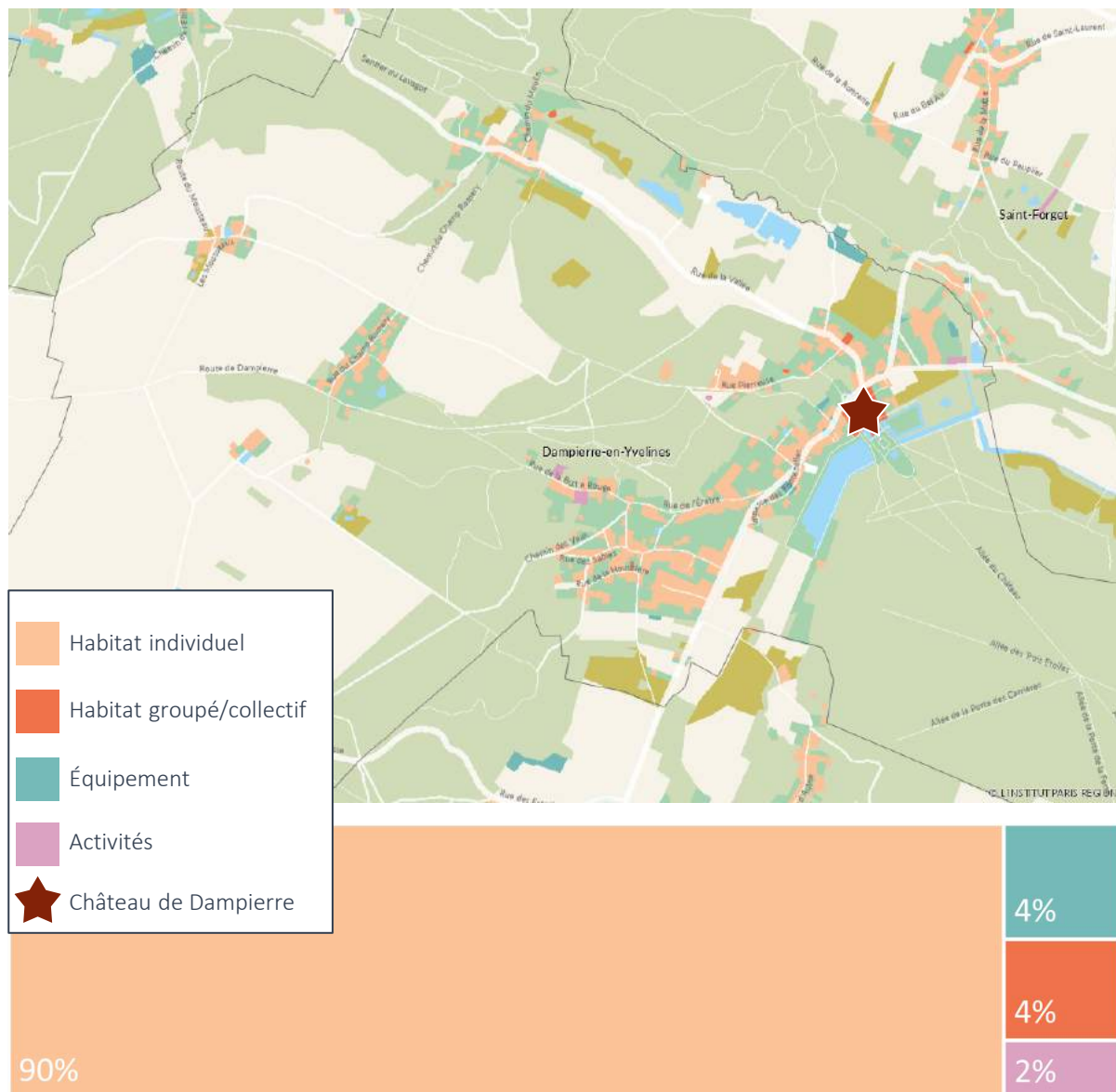
2. Analyse urbaine

B. Les formes urbaines

En 2017, les espaces construits artificialisés représentent 67,6 hectares soit environ 4% de la superficie communale.

Ils sont composés essentiellement d'habitat individuel (90%).

L'habitat collectif, les activités et les équipements représentent alors moins de 10% des espaces artificialisés.



Source : MOS de l'Institut Paris Région



2. Analyse urbaine

B. Les formes urbaines

Le centre-bourg et les hameaux sont caractérisés par la présence d'un noyau ancien autour duquel s'est développé de l'habitat diffus.

Le centre-bourg et le hameau de Fourcherolles ont bénéficié d'un développement urbain plus important.

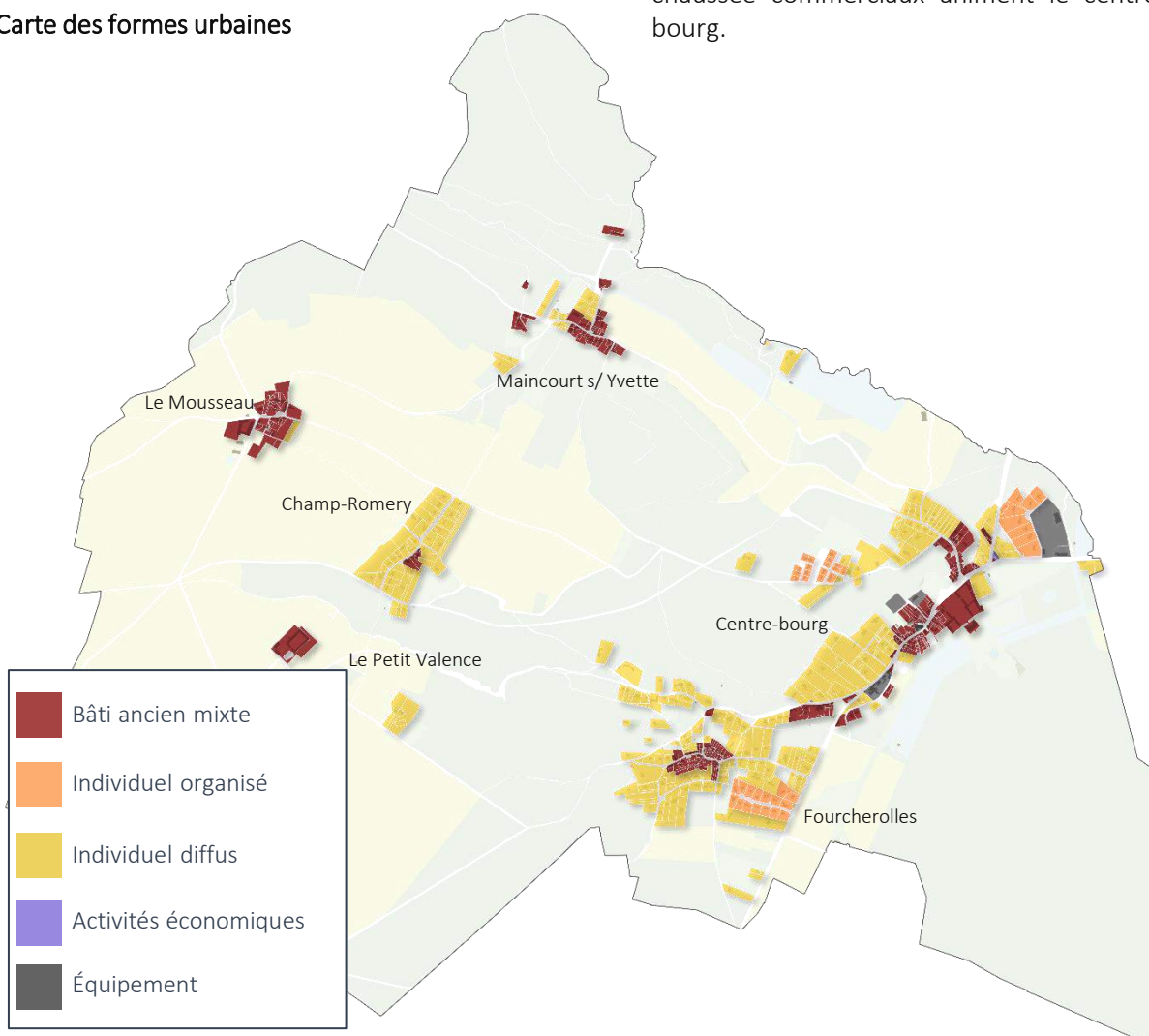
Le hameau de Champ Romery est spécifique par la faible présence de bâtiments anciens et une urbanisation relativement récente par de l'habitat individuel diffus.

Le hameau du Mousseau a été préservé au cours du temps.

Une diversité des formes urbaines sur le territoire qui témoigne de l'histoire de la ville :

- Un bâti ancien de village traditionnel : maisons de village et corps de ferme
- Des ensembles d'habitat individuel, développés en périphérie du centre-bourg ou des hameaux
- Un habitat organisé sous forme de lotissements développé dans les années 1980 voire 1990 pour les HLM
- Il n'est recensé qu'une emprise d'activité économique, celle d'un garage à l'intersection de la D91 et D58 dans le centre-bourg. Cependant, des rez-de-chaussée commerciaux animent le centre-bourg.

Carte des formes urbaines

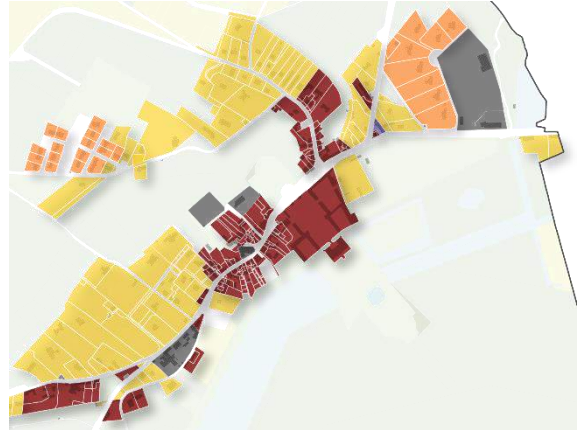


Centre-bourg

Le centre-bourg se développe principalement le long des grands axes (D91 et D58) et des axes secondaires.

Seuls l'opération d'habitat à loyer modéré et le lotissement à proximité du parc des Sports obéissent à une règle différente, avec la création d'une voie en impasse pour desservir les habitations.

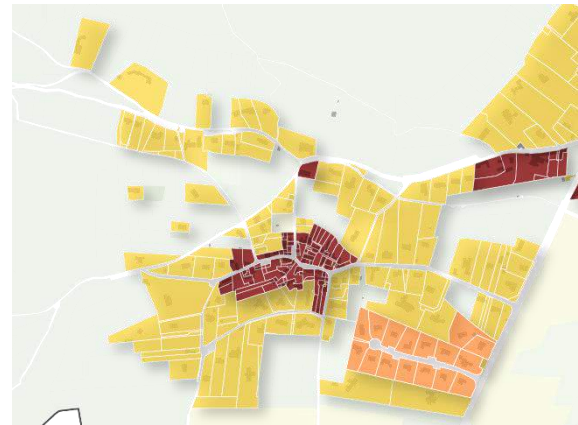
Enfin, le centre-bourg concentre tous les équipements et services de la commune.



Fourcherolles

Le hameau de Fourcherolles s'est développé autour de son centre. Le noyau ancien est dense, et les constructions récentes se sont implantées autour de manière diffuse.

Une opération d'ensemble d'habitat individuel organisé est desservie par la D91 et n'est pas connectée directement au noyau ancien.



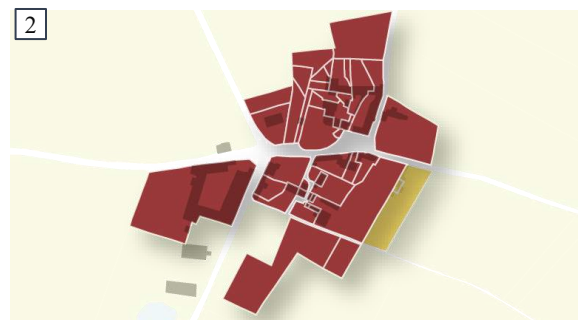
Maincourt-sur-Yvette et le Mousseau

Contrairement à Fourcherolles, les hameaux de Maincourt-sur-Yvette (1) et du Mousseau (2) n'ont pas fait l'objet d'un développement urbain exponentiel.

Les deux entités urbaines ont un noyau ancien relativement important, à l'échelle du territoire, avec des trajectoires différentes :

- Le hameau de Maincourt-sur-Yvette s'est développé de manière diffuse et linéaire, le long de la D58 et du chemin du Moulin ;
- Le hameau du Mousseau est bordé par des espaces agricoles. Une seule habitation individuelle s'est construite en entrée de hameau depuis 1930.

Aucune opération d'habitat individuel organisé n'est à noter dans ces entités.



Champ-Romery

Le hameau de Champ Romery s'est développé à partir d'un petit noyau ancien composé de fermes agricoles.

L'accès principal qui menait aux corps de ferme a été prolongé pour finir en impasse. L'urbanisation s'est réalisée sous forme d'habitat individuel diffus le long de cet axe.

Le hameau Champ-Romery, comme celui du Mousseau, est bordé par des espaces agricoles mais avec une vocation davantage résidentielle.



2. Analyse urbaine

B. Les formes urbaines

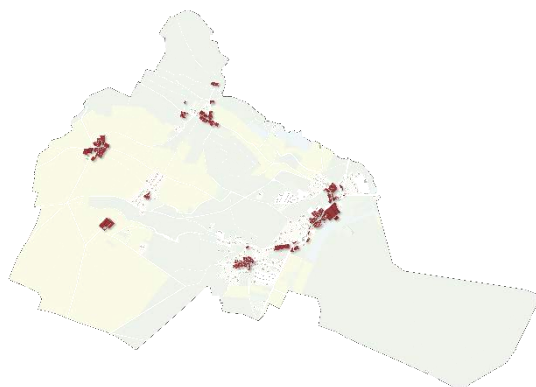
Bâti ancien et maisons de village

Le bâti ancien se retrouve dans chaque noyau urbain du centre-bourg et des hameaux. Le bâti d'origine rurale se caractérise par deux types de constructions : les maisons de village et les corps de ferme.

Les maisons de village sont des volumes simples et n'ont généralement pas plus d'un étage sur rez-de-chaussée, les combles étant parfois habitables. Il faut noter la présence de nombreux éléments intéressants d'origine, tels que certaines portes, porches et lucarnes. Les constructions sont généralement implantées à l'alignement, et dans le cas contraire, ce sont des murs hauts qui recréent la continuité.

Les fermes sont présentes en majorité dans le vieux bourg. Elles sont caractérisées par une organisation des bâtiments autour des cours rurales. Les matériaux utilisés sont la pierre et la tuile pour le toit. L'utilisation de l'ardoise y est très ponctuelle.

La commune de Dampierre-en-Yvelines a des objectifs de préservation et de mise en valeur de cette typologie d'habitat car sa présence dans le centre-bourg et les hameaux met en valeur le paysage et le château de Dampierre. Elle confère un renforcement de l'attractivité touristique à la commune.

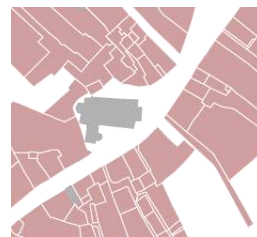


Organisation urbaine



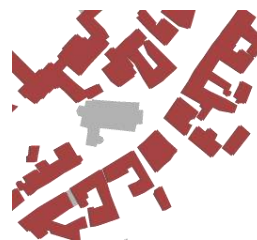
Un ensemble urbain bâti assez dense et compact. Implanté à l'alignement, il constitue un linéaire bâti homogène en termes de formes urbaines.

Organisation parcellaire



Un parcellaire étroit en majorité avec quelques parcelles avec une emprise plus importante. Des fonds de parcelle utilisés en jardin d'agrément.

Organisation bâtie



Une diversité bâtie avec :

- Des maisons rurales de faible hauteur (R+1 à R+1+combles)
- Des corps de bâtiment en forme de « U » ou « L » ménageant des cours rurales

Une continuité bâtie en front de rue qui est assurée par un mur.



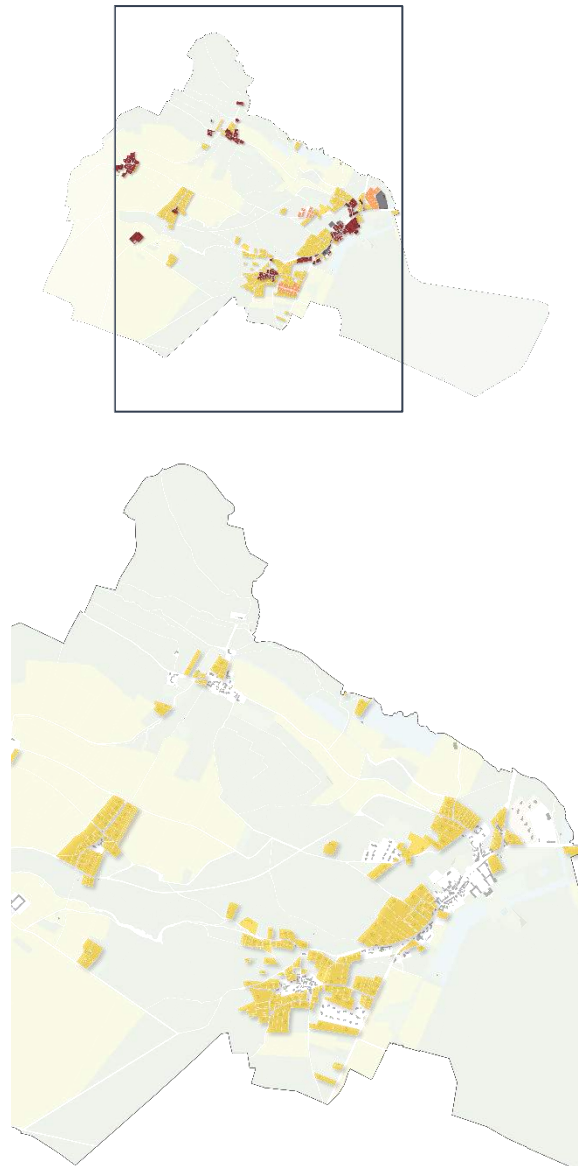
2. Analyse urbaine

B. Les formes urbaines

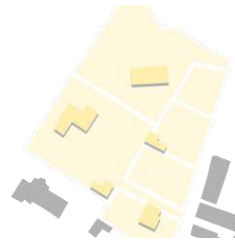
Habitat individuel diffus

L'habitat diffus s'est développé en périphérie du centre-bourg ou des hameaux.

Il est constitué de maisons individuelles qui se sont implantées sur des parcelles de taille moyenne ou grande. L'habitat diffus peut être organisé autour d'un axe ou être épars sur le territoire.

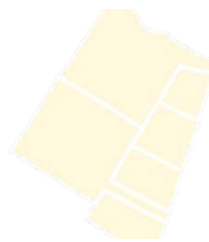


Organisation urbaine



Cette forme urbaine se développe par îlot principalement autour de voies de desserte. Le paysage urbain de ce type de quartier est composite, lié à la diversité des formes bâties. Il présente généralement une couverture végétale importante.

Organisation parcellaire



Les parcelles sont réparties régulièrement de part et d'autre des voies. Leurs formes sont généralement rectangulaires et de taille moyenne à grande.

Organisation bâtie



Le bâti reste relativement homogène en matière de gabarit, cependant, l'aspect du bâti diffère selon les constructions.



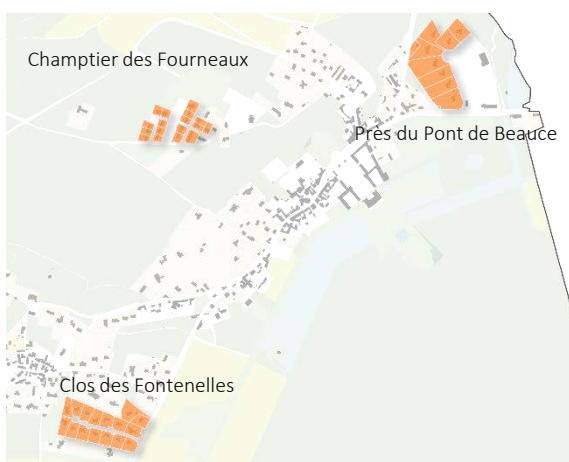
2. Analyse urbaine

B. Les formes urbaines

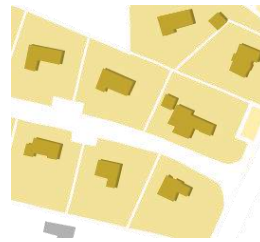
Habitat individuel organisé

L'habitat individuel organisé s'est développé sous forme de lotissements à partir des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Cette forme urbaine est peu présente sur le territoire de Dampierre-en-Yvelines. Seules trois opérations sont identifiées à proximité du centre-bourg et du hameau de Fourcherolles.

L'habitat individuel organisé peut également être groupé ponctuellement, avec, de fait, une densité plus forte.

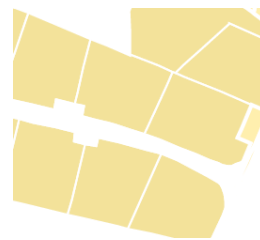


Organisation urbaine



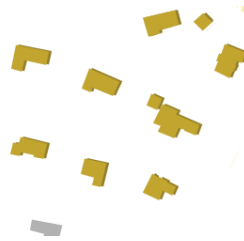
Peu tournés vers le reste de la ville, l'organisation de ces quartiers se fait autour de voies de desserte se terminant souvent en impasse.

Organisation parcellaire



Un parcellaire étroit et relativement homogène avec une emprise plus importante. Des fonds de parcelle traités en espaces verts.

Organisation bâtie



Le bâti est homogène en matière de gabarit et d'aspect extérieur.



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Conformément aux obligations du code de l'urbanisme, ce chapitre vise à analyser la capacité de densification du village. Le diagnostic foncier a deux objectifs :

- Évaluer le potentiel de construction, sous la forme de densification des quartiers d'habitation existants
- Identifier les sites mutables qui pourraient donner lieu à des projets d'ensemble

Dans le cas de la commune de Dampierre, cette analyse est fortement contrainte par le cadre naturel, paysager et forestier du territoire, et encadrée par le Plan de Parc du PNR qui délimite des enveloppes urbaines et différents degrés de densification à mettre en œuvre ou non.

Le plan de parc du PNR identifie 3 secteurs distincts :

- Les centres historiques de ville, village et bourg : densifier en respectant l'unité du tissu urbain ;
- Les espaces préférentiels de densification : conduire un urbanisme endogène ;
- Les espaces urbains diffus et/ou sensibles : préserver le caractère rural avec une densification très mesurée.

L'analyse à l'échelle de la parcelle, développée les pages suivantes, a permis d'identifier les sites potentiellement mutables qui répondent à certains critères :

- Être localisé au sein de l'enveloppe urbaine délimitée par le plan de Parc ;
- Avoir une taille suffisante pour accueillir de nouveaux logements ;
- Être peu ou pas occupé (construits ou peu construits) ;

- Être bien desservi (voirie et réseaux) ;
- Être à proximité d'équipements, des services ;
- Ne pas se situer dans un site à haute qualité paysagère ;
- Ne pas être soumis à des risques naturels ou d'origine anthropique ;
- Disposer d'une probabilité de mutation réelle dans la durée du PLU, c'est-à-dire au cours des dix à quinze prochaines années, compte tenu notamment de leur situation foncière. Les sites dont la probabilité de mutation à court ou moyen terme est faible peuvent en outre être considérés dans le potentiel théorique destiné à répondre aux besoins des générations futures.

La cohérence et la continuité urbaine avec l'existant ont également été recherchées.




Compte tenu de l'évaluation environnementale, et de l'analyse de la sensibilité écologique et paysagère du territoire, il est possible que certains sites dits « potentiellement mutables » identifiés dans ce diagnostic foncier, fasse l'objet d'une mesure de protection paysagère dans le règlement graphique ou littéral du PLU.



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Légende des enjeux et objectifs, déclinée par la charte du PNR :

CENTRES HISTORIQUES DE VILLE, VILLAGE ET BOURG	SECTEURS
 <p>Préserver les éléments patrimoniaux et l'unité architecturale des centres historiques des villes, villages et bourgs. La densification s'y opère en respectant l'unité du tissu urbain (respect des gabarits, des ambiances, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-bourg • Fourcherolles
ESPACES PRÉFÉRENTIELS DE DENSIFICATION	SECTEURS
 <p>Conduire un urbanisme endogène au sein des espaces préférentiels de densification. Les communes prévoient dans leurs documents d'urbanisme des solutions adaptées de densification :</p> <ol style="list-style-type: none"> Dans les tissus qui sont constitués de parcelles déjà bâties, elles étudient la possibilité de densifier le bâti. Dans les secteurs constitués de parcelles non-construites, les communes identifient dans leur PLU celles pouvant faire l'objet d'opérations d'ensemble privées ou publiques. Elles s'efforcent d'intégrer dans leur PLU des dispositions permettant le respect des seuils minimum suivants : <ul style="list-style-type: none"> • dans un environnement de constructions diffuses ou de centre-village peu dense : 20 lgts/ha • dans un environnement pavillonnaire, de centre-village ou de faubourg : 40 lgts/ha • dans un environnement pavillonnaire dense, de centre-bourg ou de petits collectifs : 60 lgts/ha • dans un environnement de centre-bourg dense ou de collectifs : 90 lgts/ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-bourg • Fourcherolles
ESPACES URBAINS DIFFUS ET/OU SENSIBLES	SECTEURS
 <p>Préserver le caractère rural et l'unité patrimoniale des ensembles urbains isolés et/ou sensibles (petits hameaux, proximité de rivières et de lisières, franges urbaines...).</p> <p>La densification est très mesurée et s'opère dans le cadre de projets de requalification permettant une amélioration générale du paysage, de la qualité des milieux, de l'accessibilité, de la mixité sociale, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre-bourg • Fourcherolles • Maincourt-sur-Yvette • Champ-Romery

Le hameau du Mousseau et les habitations isolées ne constituent pas des secteurs et sites mutables au regard du parc du PNR et des enjeux déclinés dans la charte.

De fait, le diagnostic foncier est réalisé sur les entités urbaines suivantes : dans le centre-bourg et Fourcherolles et dans une moindre mesure à Maincourt-sur-Yvette et Champ-Romery.



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Champ-Romery



Périmètre de l'enveloppe urbaine :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Champ-Romery

Le hameau de Champ-Romery est classé espace urbain diffus et/ou sensible dans son intégralité.

La densification au sein de ce secteur ne peut se faire que de manière très mesurée.

Seules 2 parcelles ont été identifiées dans la continuité du tissu urbain :

- Parcelle 0116 : 600 m²
- Parcelle 0576 : 1 050 m²

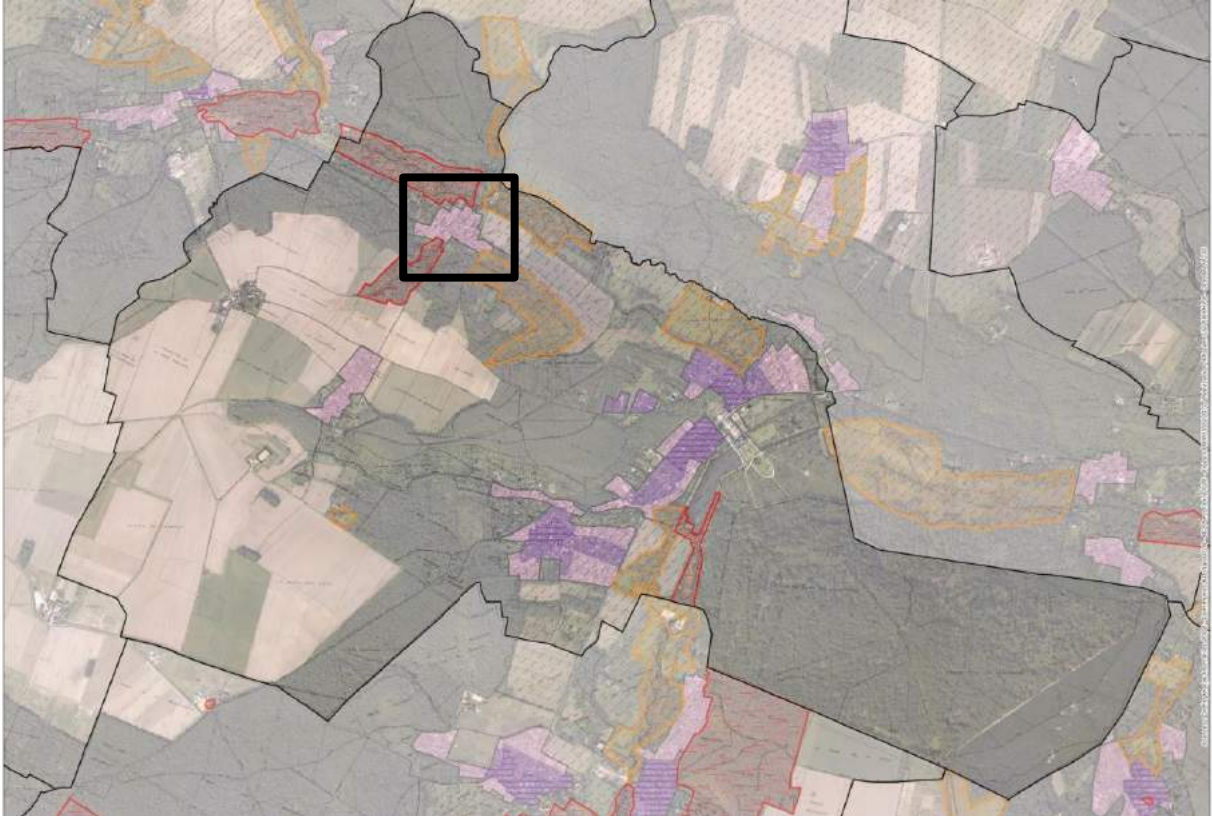
Un total de 1650 m² de sites potentiellement mutables.



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Maincourt-sur-Yvette



Périmètre de l'enveloppe urbaine :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Maincourt-sur-Yvette

Le hameau de Maincourt-sur-Yvette est classé espace urbain diffus et/ou sensible dans son intégralité.

La densification au sein de ce secteur ne peut se faire que de manière très mesurée.

Seules 2 parcelles ont été identifiées dans la continuité du tissu urbain :

- Parcelle 0048 : 660 m²
- Parcelle 0005 : 380 m²

Un total de 1 040 m² de sites potentiellement mutables..



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Fourcherolles



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Fourcherolles – Espaces préférentiels de densification



Le hameau de Fourcherolles a deux secteurs identifiés comme espace préférentiel de densification :

- Secteur au nord du noyau historique
- Secteur au sud du noyau historique

L'objectif est de conduire un urbanisme endogène avec une solution adaptée selon que la parcelle est déjà bâtie ou non construite.

Un site composé de 3 parcelles a été identifié comme potentiellement mutables à horizon PLU :

- Parcelle 0121 : 370 m²
- Parcelle 0693 : 685 m²
- Parcelle 0694 : 310 m²

Un total de 1 365 m² de site potentiellement mutable.

Site identifié comme potentiellement mutable :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Hameau de Fourcherolles – Centre-historique



Un site a été repéré comme potentiellement mutable au sein du noyau historique.

La densification est possible en respectant l'unité architecturale et l'unité urbaine de cette entité.

Le site est composé de 3 parcelles :

- Parcelle 0736 : 85 m²
- Parcelle 0737 : 75 m²
- Parcelle 0738 : 435 m²

Un total de 595 m² de site potentiellement mutable.

Site identifié comme potentiellement mutable :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Centre-bourg



Périmètre de l'enveloppe urbaine :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Centre-bourg – Espaces préférentiels de densification



Le centre-bourg a trois sites mutables dans les secteurs identifiés comme espace préférentiel de densification. Ces sites se localisent dans la continuité du noyau historique, à proximité des équipements dont notamment l'école primaire.

L'objectif est de conduire un urbanisme endogène avec une solution adaptée selon que la parcelle est déjà bâtie ou non construite.

Trois sites avec un total de 9 parcelles ont été identifiés comme potentiellement mutables à horizon PLU :

1. Parcelle 0466 : 1 000 m²
2. 7 parcelles (0503 ; 0504 ; 0513 ; 0512 ; 0511 ; 0707 ; 07015) pour une superficie totale de 8 750 m² ;
3. Parcelle 0051 : 770 m²



Un total de 11 115 m² de sites potentiellement mutables.

Site identifié comme potentiellement mutable :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Centre-bourg – Espaces préférentiels de densification



Le centre-bourg a trois sites potentiellement mutables dans les secteurs identifiés comme espace préférentiel de densification. Ces sites se localisent dans la continuité du noyau historique, à proximité des équipements dont notamment l'école primaire.

L'objectif est de conduire un urbanisme endogène avec une solution adaptée selon que la parcelle est déjà bâtie ou non construite.

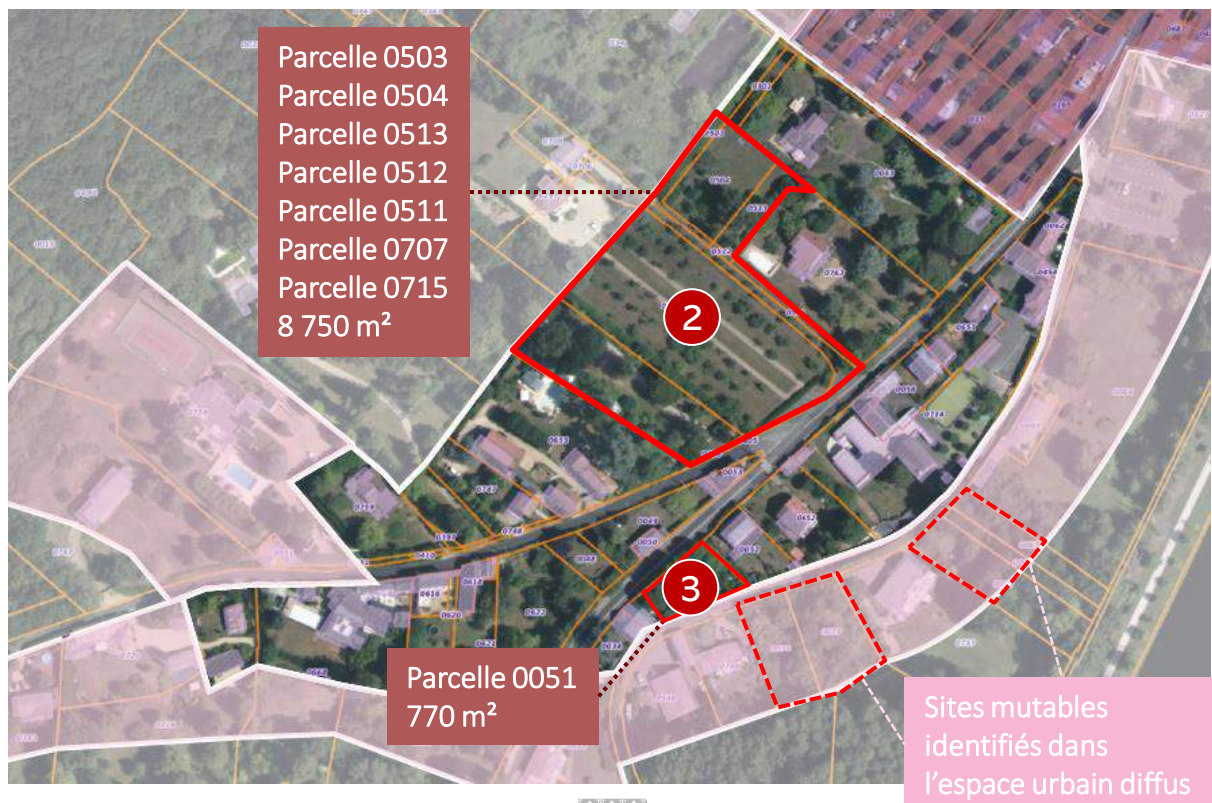
Deux sites avec un total de 8 parcelles ont été identifiés comme potentiellement mutables à horizon PLU :

1. Parcelle 0466 : 1 000 m²
2. 7 parcelles (0503 ; 0504 ; 0513 ; 0512 ; 0511 ; 0707 ; 07015) pour une superficie totale de 8 750 m² ;
3. Parcelle 0051 : 770 m²

Un total de 11 115 m² de sites potentiellement mutables..



Site identifié comme potentiellement mutable :



2. Analyse urbaine

C. Le diagnostic foncier

Centre-bourg – Espaces urbains diffus ou sensibles



Deux sites mutables ont été identifiés dans le secteur classé espace urbain diffus et/ou sensible du centre-bourg.

La densification au sein de ce secteur ne peut se faire que de manière très mesurée.

Ces sites ont été identifiés pour leur continuité avec le tissu urbain et la proximité avec les équipements notamment l'école primaire.

Deux sites avec un total de 5 parcelles ont été identifiés comme potentiellement mutables à horizon PLU :

1. 2 parcelles (0073 et 0074) pour une superficie totale de 1 750 m² ;
2. 3 parcelles (0067 ; 0068 et 0069) pour une superficie totale de 840 m²

Un total d'environ 2 600 m² de sites potentiellement mutables..



Site identifié comme potentiellement mutable :



3. Fonctionnement urbain

A. Les déplacements

La commune est traversée principalement par deux routes départementales :

- la RD 58 : axe est-ouest reliant Saint-Quentin-en-Yvelines au plateau de Saclay
- la RD 91 : axe nord-sud reliant Rambouillet à Versailles

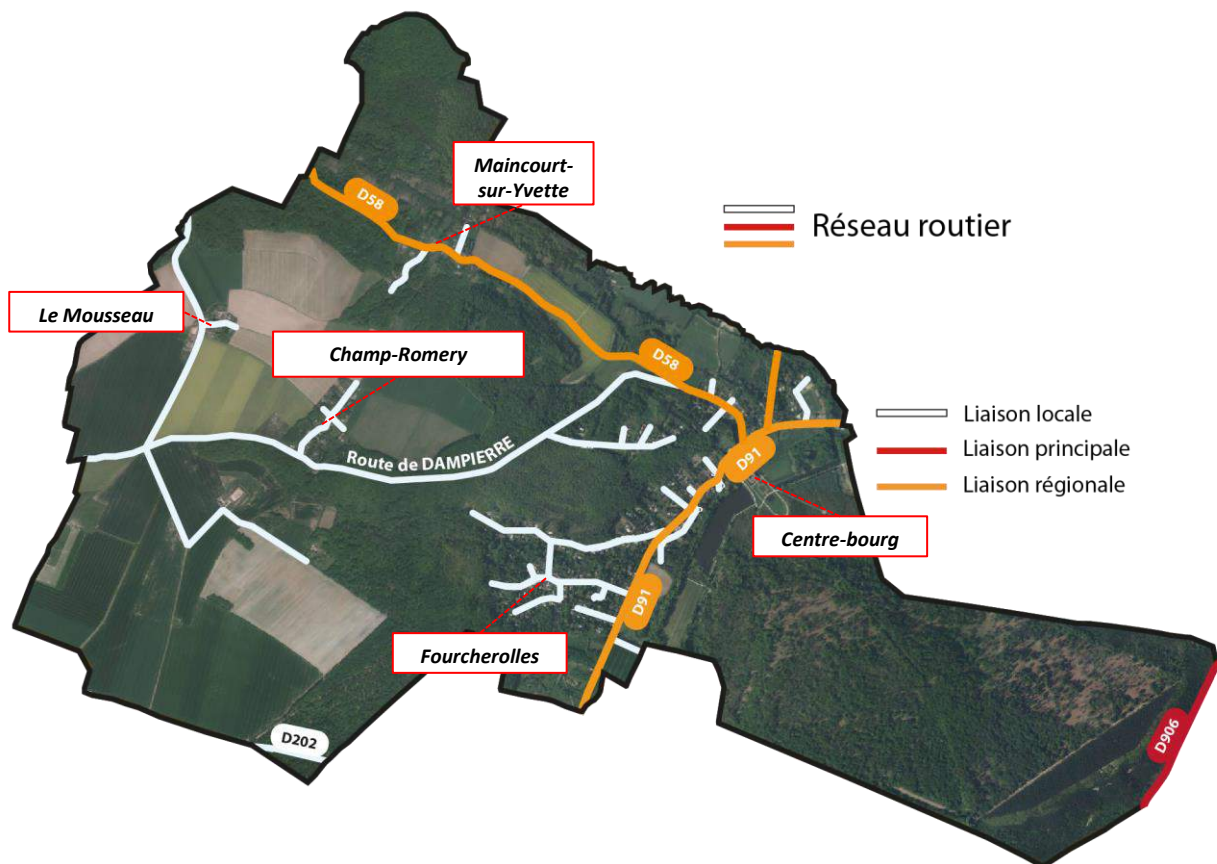
Une voie importante pour la commune :

- Le chemin vicinal n°1 qui permet de lier les hameaux de Champ-Romery et Le Mousseau avec le centre-bourg

Deux routes départementales, les D202 et D906, passent sur le territoire communal en limite Sud et Sud-est mais ne desservent pas le village.

La route de Dampierre permet de rejoindre la D202 vers Les Essarts-le-Roi, la D91 relie Dampierre-en-Yvelines à la commune de Saint-Lambert, la D58 permet de rejoindre, au Nord, la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Le réseau routier dans la commune :



Enseignements et enjeux



3. Fonctionnement urbain

B. Les transports en commun

Dampierre-en-Yvelines ne dispose pas de gare sur son territoire mais est située à moins de 10 km de trois gares et trois lignes de transport en commun lourd. Les gares les plus proches sont :

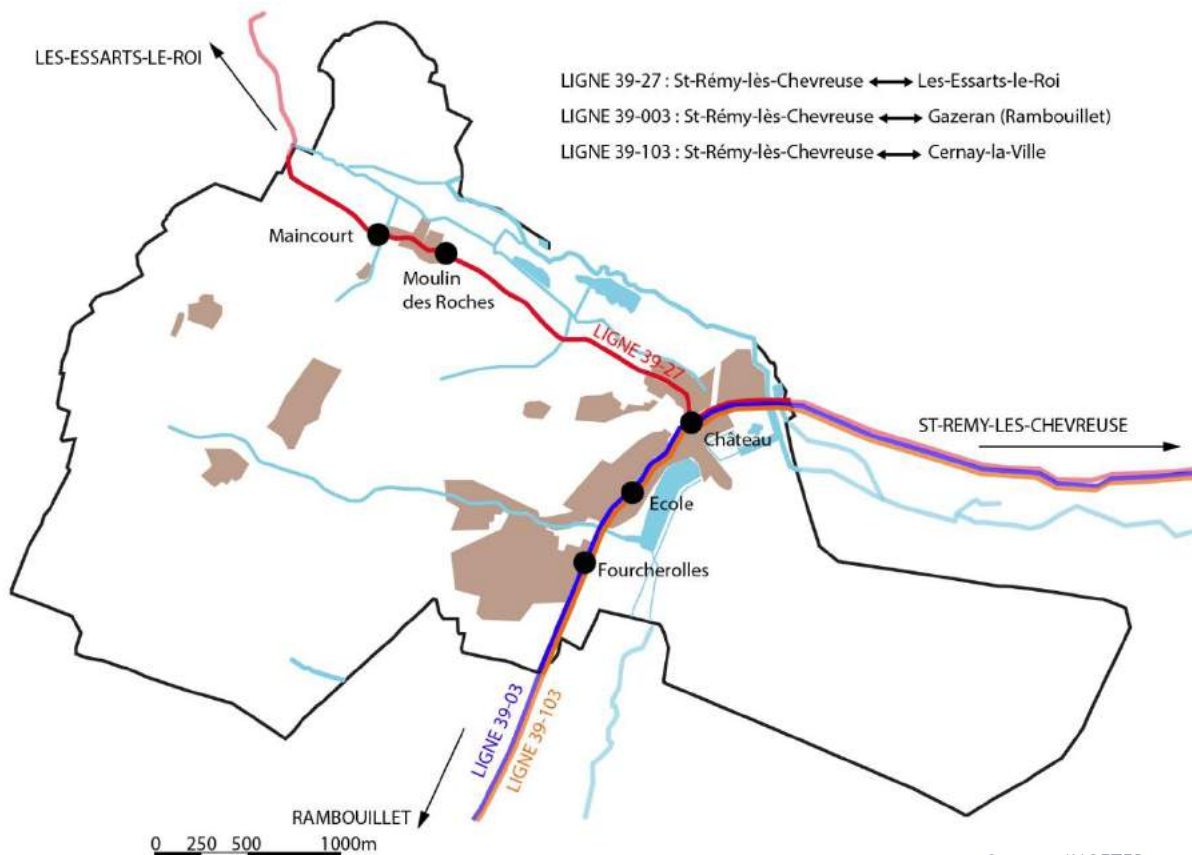
- Le RER B à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (environ 7 km).
- Le transilien N accessible depuis Les Essarts-le-Roi (environ 8,5 km) et Coignères (environ 9 km)
- Le transilien U accessible depuis la Verrière (terminus, à 9km), qui permet de rejoindre La Défense.

3 lignes de bus desservent la commune :

- La ligne 39-103 : Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Cernay-la-Ville de 12h à 20h. Fréquence : environ 7 fois par jour.
- La ligne 39-27 : Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Les-Essarts-le-Roi de 7 h à 19h. Fréquence : environ 4 fois par jour ;
- La ligne 39-003 : Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Gazeran (Rambouillet) à 7h. Fréquence : 1 fois par jour ;

Les hameaux de Champ-Romery et Le Mousseau ne sont pas desservis par les lignes de bus. Un système de transport à la demande est mis en place depuis septembre 2020 par la Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), et devrait desservir à terme ces deux hameaux.

Les lignes de bus du territoire :



Source : INGETER

Enseignements et enjeux



3. Fonctionnement urbain

B. Les transports en commun

Le transport scolaire

Le ramassage scolaire vers les hameaux pour les enfants scolarisés en primaire est assuré par un transporteur privé, Cars de Versailles.

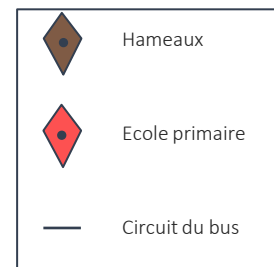
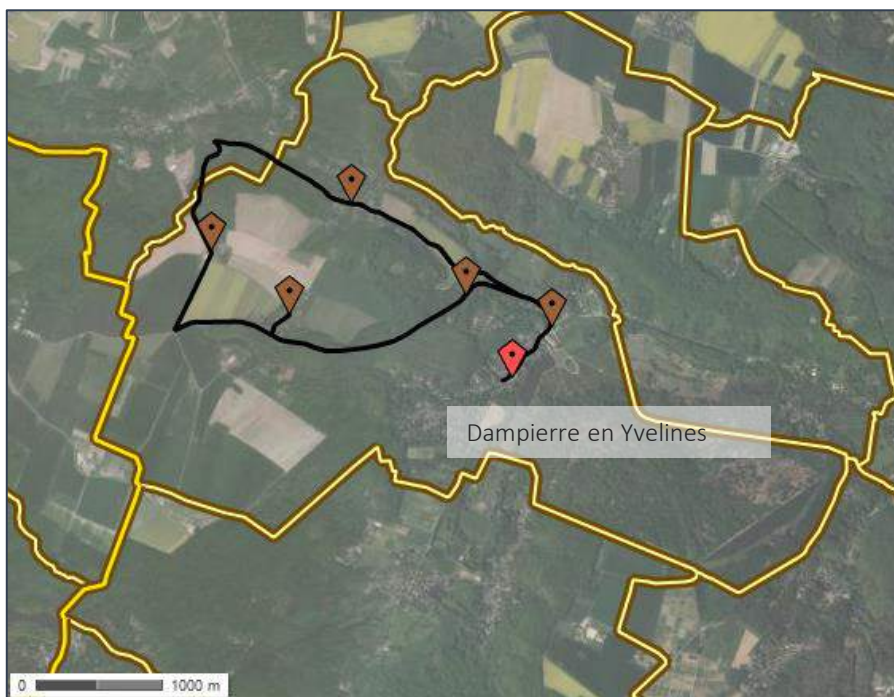
Matin :

Période de fonctionnement	SC	SC
Jours de fonctionnement	1245	1245
Dampierre arrêt Savac	07:30	08:00
Maincourt arrêt SAVAC 1	07:34	08:07
Maincourt arrêt SAVAC 2	07:35	08:08
Les Mousseaux	07:40	08:13
Champ Romery	07:45	08:18
Les Fourneaux	07:50	08:23
Ecole Primaire	I	08:28
Dampierre arrêt Savac	07:55	

Après-midi :

Période de fonctionnement	SC	SC
Jours de fonctionnement	1245	1245
Ecole Primaire	16:45	
Dampierre arrêt Savac	I	17:50
Les Fourneaux	16:50	17:55
Champ Romery	16:52	18:00
Les Mousseaux	17:00	18:05
Maincourt arrêt SAVAC 2	17:05	18:10
Maincourt arrêt SAVAC 1	17:06	18:11
Dampierre arrêt Savac	17:10	18:15

Circuits et horaires du transport scolaire
Source : Cars de Versailles



Boucle du transport scolaire

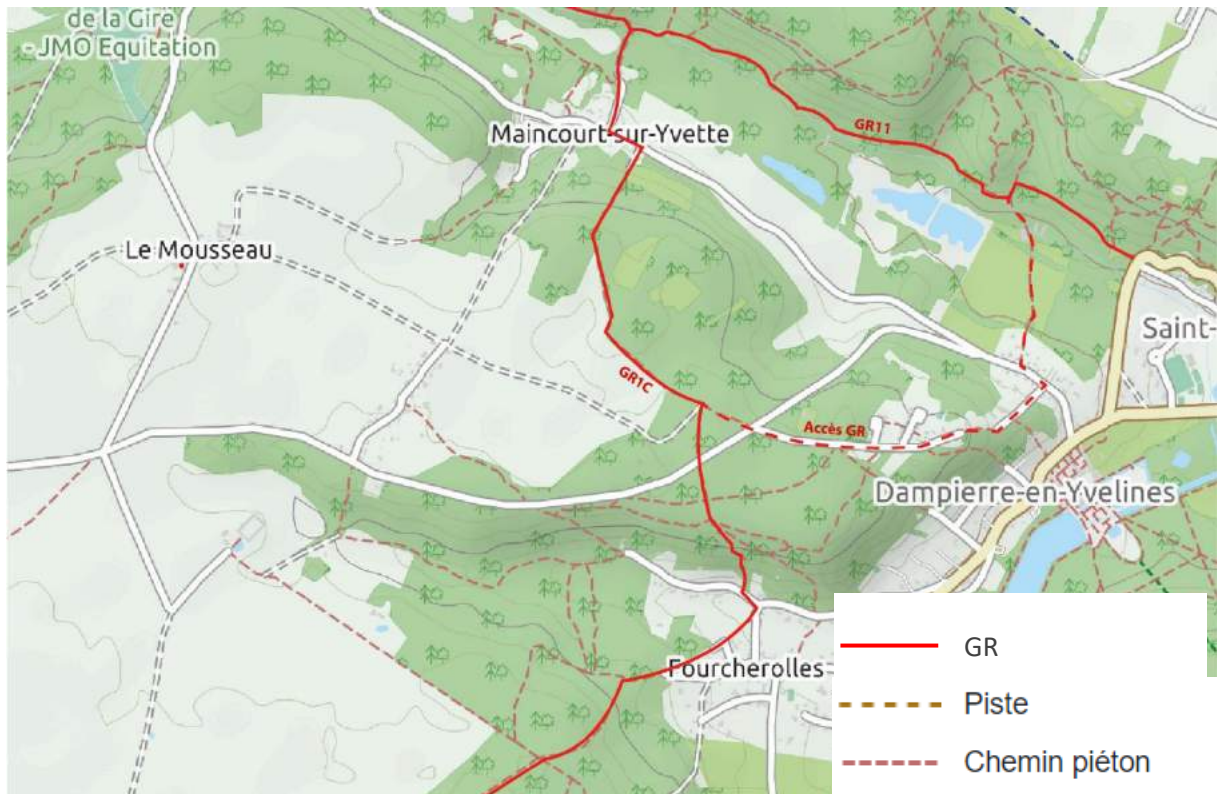
Sources : Géoportail & Cars de Versailles . Réalisation INGETER



3. Fonctionnement urbain

C. Les circulations douces

Localisation des cheminements doux :



La commune possède de nombreux cheminements doux qui permettent de mettre en valeur la qualité paysagère du site.

Ils sont pour la plupart en lien avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Sur la commune deux chemins de Grande Randonnée sont identifiés :

- GR11 : chemin qui ceinture Paris en grande couronne, et qui passe par Provins, Fontainebleau, Mantes-la-Jolie, Crépy-en-Valois...
- GR1C : chemin allant de Coignères à Le Perray-en-Yvelines passant par Dampierre-en-Yvelines, Cernay-la-Ville et Auffargis.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle passe également sur le territoire.

D'autres chemins de randonnée sont en direction des bois des Maréchaux et de Champ Breton. Un sentier de découverte traverse le hameau de Maincourt-sur-Yvette.

Les cheminements doux intra-urbains sont essentiellement présents dans le hameau de Fourcherolles. Les cheminements doux du centre bourg permettent de relier le centre bourg et le lotissement HLM rue de Pierreuse.

Concernant la pratique du vélo, aucune piste cyclable n'est recensée à Dampierre-en-Yvelines. Cependant, la CCHVC s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable, le document stratégique qui définit la politique cyclable pour les 10 communes du territoire.



3. Fonctionnement urbain

C. Les circulations douces

Localisation des zones ou voies de circulation apaisée :



— Zone ou voie de circulation apaisée

Source : Département des Yvelines

La commune dispose de deux zones ou voies de circulation apaisée, localisées sur des sites stratégiques afin de pouvoir sécuriser les modes doux (marche à pied, vélo...). Ces voies ou zones apaisées se traduisent par une limitation de la vitesse à 30 km/h et des dispositifs ralentisseurs de vitesse tels que des passages surélevés.

Les deux zones se situent dans les espaces urbains, sur les axes de circulation suivants :

- Rue de la Vallée (D58) : rue principale desservant Maincourt-sur-Yvette. La zone

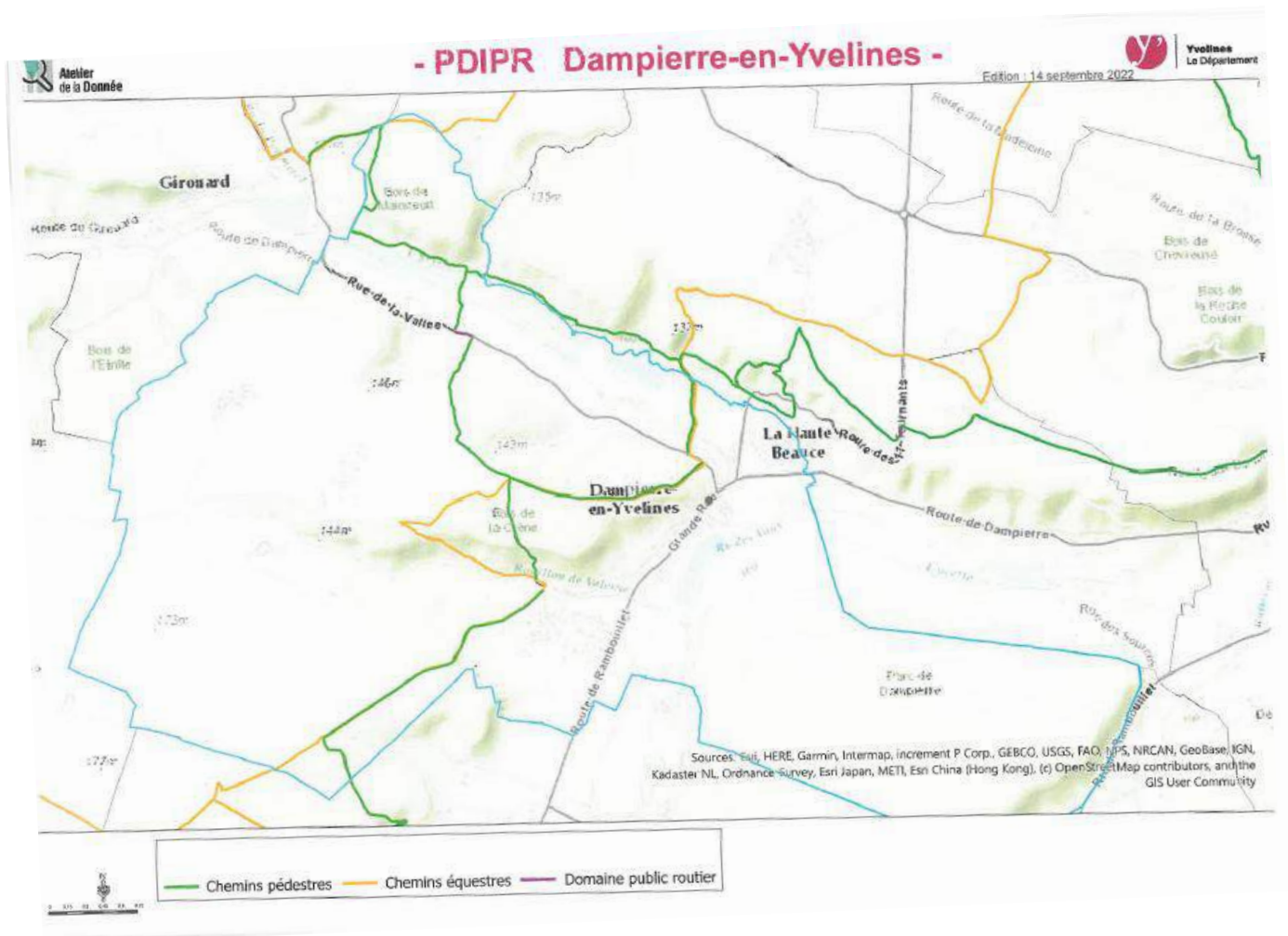
apaisée est présente durant toute la traversée du hameau. Le manque de visibilité explique la nécessité de réduire la vitesse.

- Route de Rambouillet (D91) : rue principale desservant le centre-bourg de Dampierre-en-Yvelines. La zone apaisée est située sur toute la traversée du centre-bourg. Les rues et les trottoirs étroits ainsi que le manque de visibilité justifient cette zone.



3. Fonctionnement urbain

C. Les circulations douces



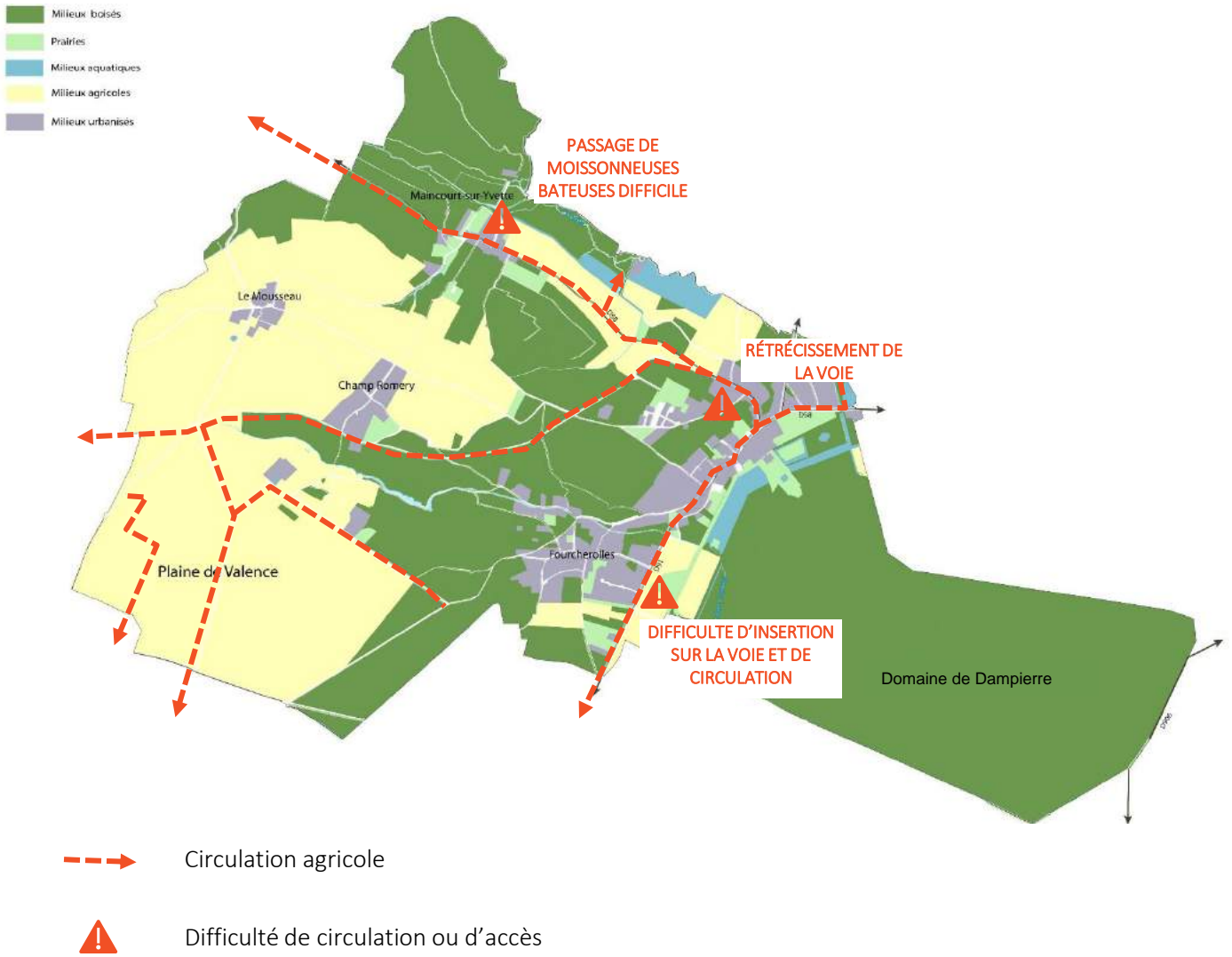
Dampierre-en-Yvelines est traversée par trois itinéraires inscrits au PDIPR par délibération communales :

- Le GR1 et le GR11, délibération du 27/06/1994
- La Boucle équestre n°4, délibération du 23/03/2005



3. Fonctionnement urbain

D. Les circulations agricoles



3. Fonctionnement urbain

E. Le stationnement

La plus grande part des stationnements est concentrée dans le centre-bourg, à proximité des services.

Places de stationnement :

- Centre-bourg : 257 places
- Maincourt-S/-Yvette : 29 places
- Le Mousseau : 20 places
- Champ-Romery : 12 places
- Maison de Fer : 10 places
- Fourcherolles : 8 places (hors places dans cours privées)

Maincourt-sur-Yvette et Le Mousseau disposent de deux aires de stationnement et Champ Romery une. L'emplacement de ces aires est

aussi celui des arrêts de bus (transports intracommunaux ou de desserte scolaire).

À la Maison de Fer, l'aire de stationnement correspond à un départ de randonnée.

Dans le cadre du développement touristique de la commune, un projet d'aire de stationnement est en cours de réflexion à proximité du château. Il permettrait la réalisation de 250 nouvelles places de stationnement.

Ces nouvelles places de stationnement permettront à la fois de répondre aux besoins des touristes tout en permettant aux habitants de pouvoir stationner leurs véhicules près des équipements, services et commerces.



Source : Espace Ville



3. Fonctionnement urbain

E. Le stationnement

En centre-bourg, des places de stationnement mais également des petits parkings à proximité de la grande rue sont disponibles et permettent d'éviter le stationnement « sauvage » de véhicules sur les trottoirs.

Ces parkings sont situés au sein de l'espace bâti, et s'intègrent parfaitement dans le centre historique.

Devant le château, des rangées de stationnement permettent d'accueillir les véhicules des résidents et des visiteurs de Dampierre. Un parking de 200 places est en cours de création au sein du Domaine de Dampierre. Au regard du projet de réhabilitation du château, l'un des enjeux des prochaines années sera de gérer le stationnement lié au développement du tourisme à Dampierre.

En effet, si les flux touristiques continuent à se développer, la commune devra être en capacité de répondre aux besoins de stationnement des habitants, des clients des commerces (notamment liés aux restaurants et au trafic pendulaire) mais aussi des visiteurs du château ne pouvant être accueillis au sein du Domaine.

Une étude des flux menée conjointement avec le Domaine est un souhait de la commune depuis plusieurs années. A cet effet, la commune est, à date, en cours de sélection d'un cabinet d'études afin d'analyser l'existant et de faire des projections à moyen et long termes. Par ailleurs, une réflexion plus vaste des différents acteurs publics et communes avoisinantes sur les problématiques de mobilité en Vallée de Chevreuse a été lancée fin 2022 sous l'égide de la Sous-Préfecture.

Au regard du projet de réhabilitation du château, des ambitions communales dans le développement touristique, un des enjeux des prochaines années sera de gérer le stationnement lié au tourisme.

En effet, si les flux touristiques continuent de se développer, la commune devra être en capacité de répondre aux besoins en stationnement des touristes et de ses habitants .

L'étude de flux est une demande de la commune depuis plusieurs années. La Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse travaille actuellement sur une étude des mobilités.







3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Les équipements communaux sont concentrés dans le centre-bourg.

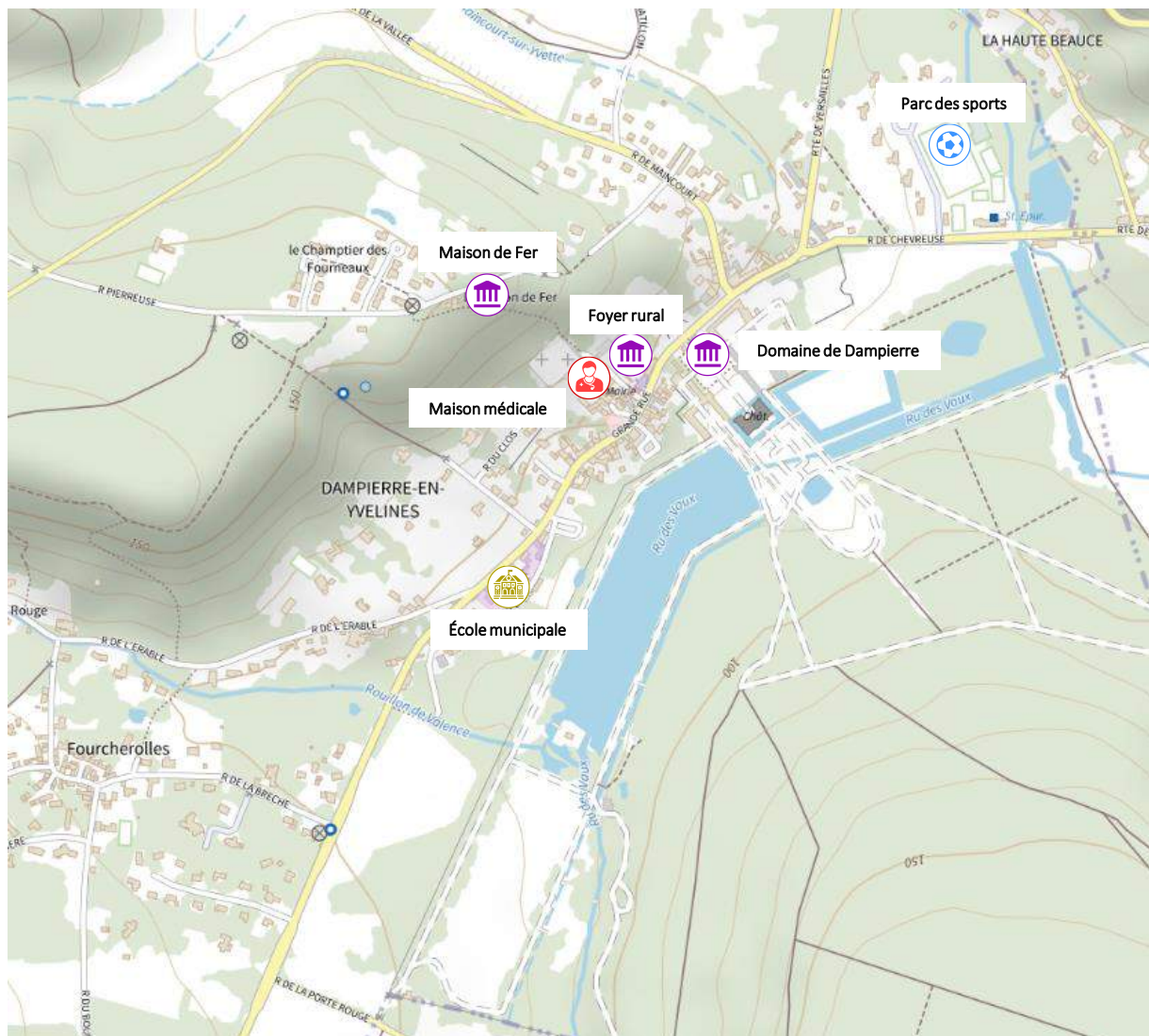
Les équipements sont de différents types :

-  Administratif et scolaire
-  Culture
-  Santé
-  Sportifs et de loisirs



Mairie de Dampierre

Localisation des équipements dans la commune :



Source : Espace Ville



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

L'école

A la rentrée 2019/2020, 104 enfants sont inscrits à l'école. Ils sont répartis en 5 classes.

Les effectifs scolaires sont stables. En 2014, l'effectif était de 109 inscrits à l'école soit 4 enfants de plus qu'en 2020. Le nombre de classe n'a pas évolué.

L'effectif scolaire se répartit de la manière suivante :

	Section/classes	Nombre d'enfants
Ecole maternelle	Petite et moyenne section	20
	Petite et grande section	18
Ecole primaire	CP/CE2	22
	CE2/CM1	24
	CE1/CM2	20

Les activités périscolaires

La capacité d'accueil pour les activités périscolaires est de 40 enfants maximum.

La commune propose une garderie « multi-activités » toute la journée du mercredi de 7h30 à 19h et les autres jours après l'école.



Ecole communale



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Les collèges et lycées

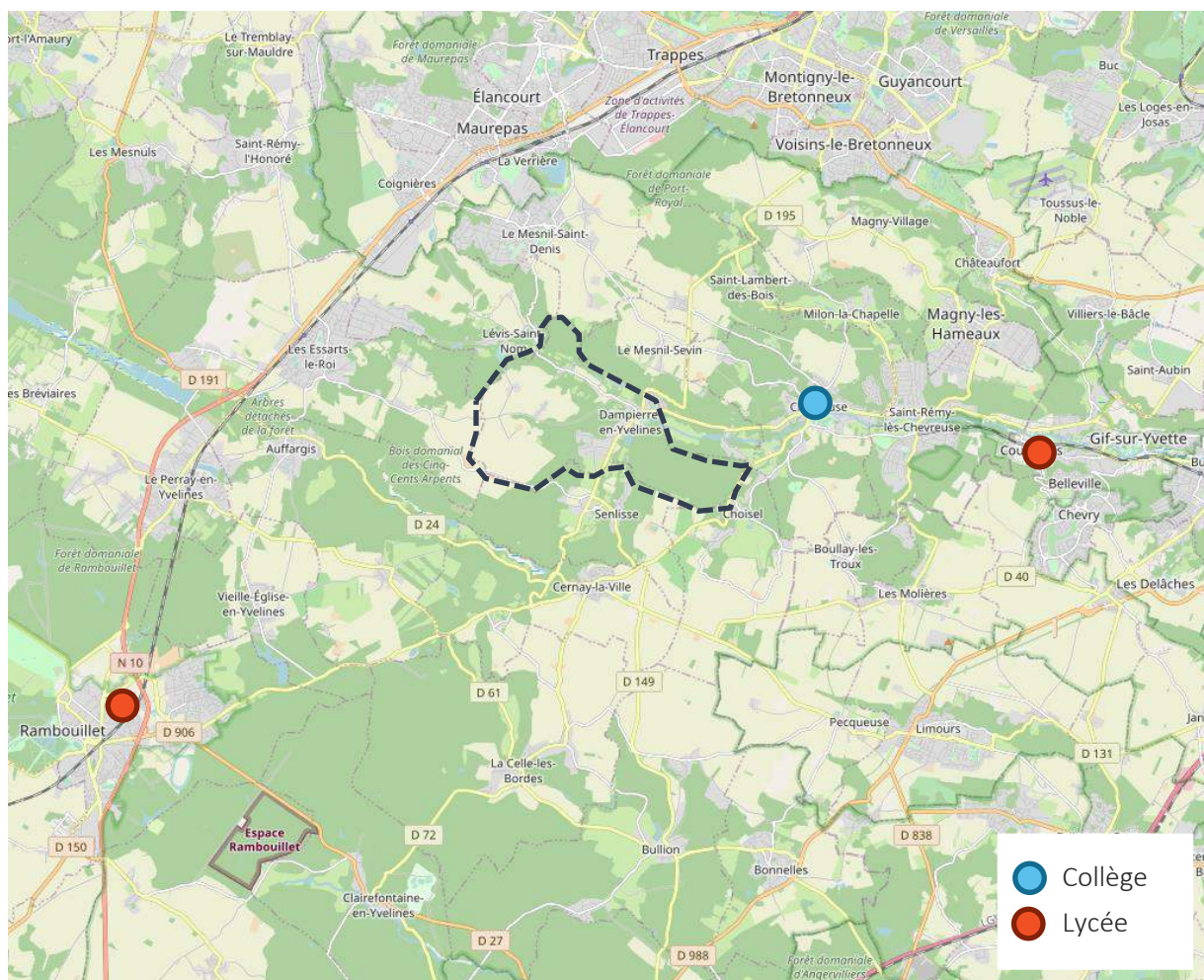
Il existe 1 collège à proximité :

- Le collège Pierre de Coubertin à Chevreuse (5km de Dampierre-en-Yvelines)

Les lycées les plus proches sont :

- Le lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif-sur-Yvette (12km de Dampierre-en-Yvelines) ;
- Le lycée Louis Bascan à Rambouillet (15km de Dampierre-en-Yvelines)

Localisation des collèges et lycées à proximité :



Localisation des collèges et lycées à proximité



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Etablissements d'enseignement supérieur universitaires et non universitaires

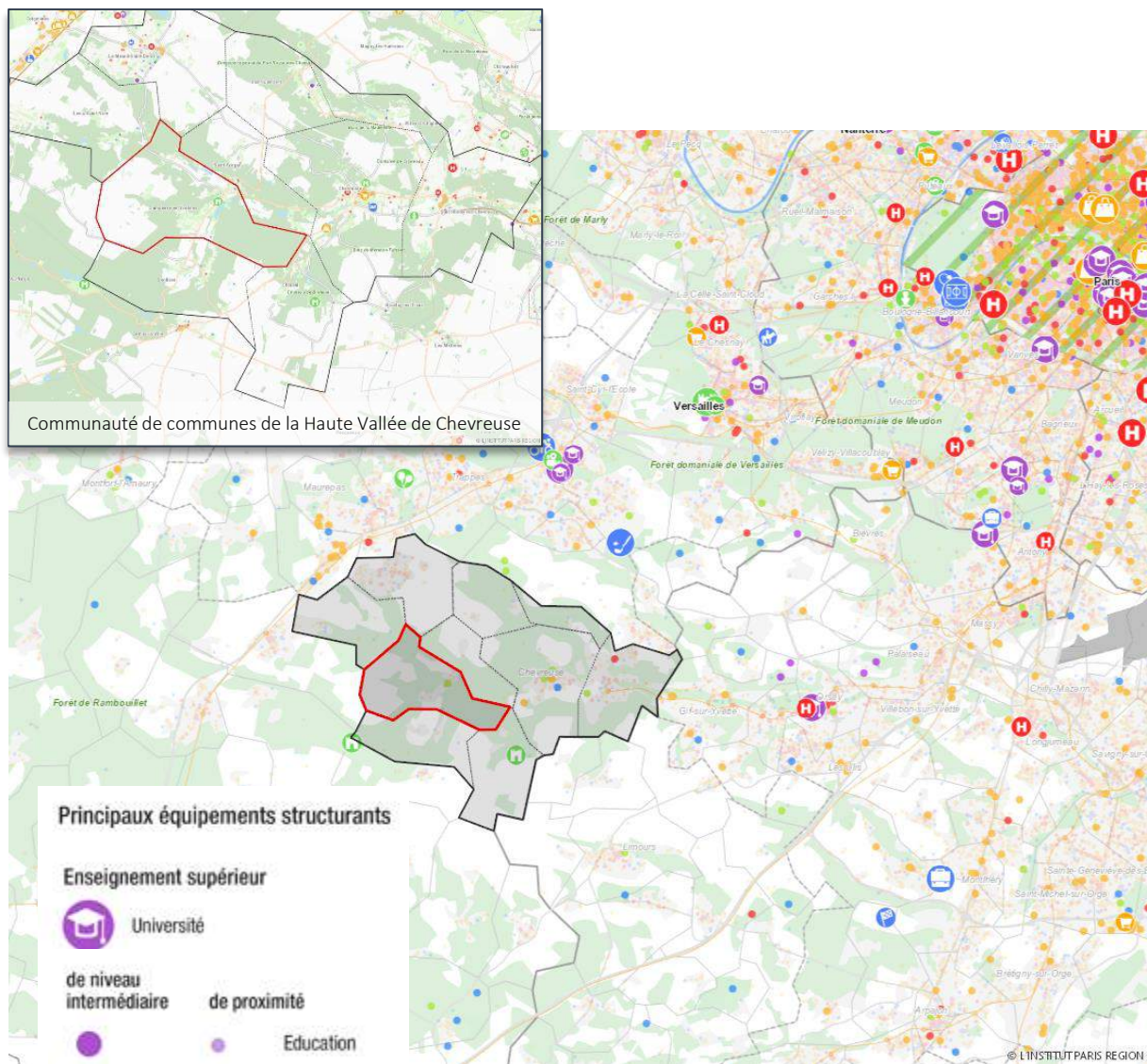
Plusieurs écoles de formation sanitaires et sociales sont à proximité de la commune, notamment les écoles de Bures-sur-Yvette ou celle de Buc.

Les écoles d'ingénieurs sont localisées à Saclay, Palaiseau et Orsay.

La ville d'Orsay offre aux habitants de Dampierre-en-Yvelines la possibilité d'étudier dans un IUP et IUT non loin de leur commune.

Une autre université se situe à Gif-sur-Yvette.

Localisation des établissements d'enseignement supérieur universitaires et non universitaires



Institut Paris Région



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Projet de maison médicale

La commune avec le soutien du Conseil Départemental des Yvelines, construit une maison de santé rue de la Grande Vigne afin de lutter contre la désertification médicale et améliorer l'offre de santé. Elle regroupera à terme une dizaine de professionnels de santé.

Etablissements hospitaliers

Les hôpitaux publics les plus proches sont ceux des villes de Rambouillet, Orsay ou encore de La Verrière. Un important hôpital privé est situé à Trappes.

Localisation des établissements de santé



Institut Paris Région



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Équipements socioculturels

Le Château de Dampierre est le seul équipement socio-culturel sur le territoire. Il permet à la commune de renforcer son attractivité touristique.

Le château de Breteuil à Choisel et le château de la Madeleine à Chevreuse sont les autres châteaux d'envergure présents sur le territoire intercommunal.

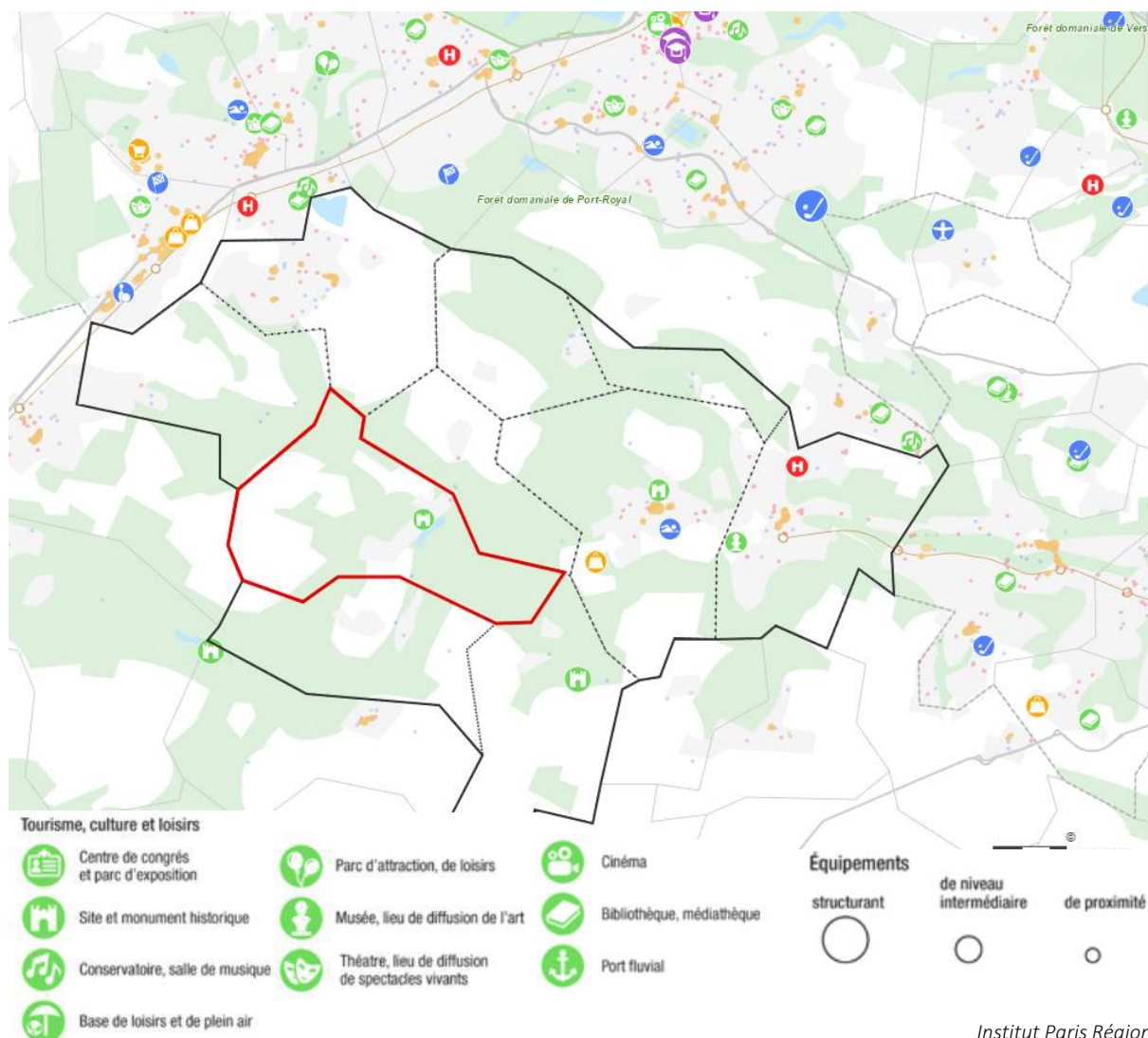
La fondation Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse est le seul musée de la CCHVC.

Les villes de Trappes, Gif-sur-Yvette et Montigny-le-Bretonneux proposent plusieurs cinémas généralistes.

Des multiplexes sont accessibles à Trappes, Maurepas et Rambouillet.

Plusieurs musées sont localisés dans les communes de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Rambouillet et Magny-les-Hameaux.

Localisation des équipements socio-culturels



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Equipements socioculturels

La commune dispose d'un foyer rural d'une capacité totale de 120 personnes. Les salles municipales permettent à la municipalité, aux associations/organisations et aux particuliers de pouvoir réaliser des manifestations et d'enrichir la vie sociale et culturelle de la commune.



Foyer rural



Vue aérienne sur le parc des sports

Equipements sportifs et de loisirs

La commune dispose d'un terrain de football et de courts de tennis couverts et non couverts. Le parc des Sports de Dampierre est situé rue de Chevreuse dans le centre-bourg.



Courts de tennis non couverts



Court de tennis couverts



3. Fonctionnement urbain

F. Les équipements

Les autres équipements

La station d'épuration :

La station d'épuration du SIAHVY de Dampierre-en-Yvelines est un équipement novateur et certifié.

La station d'épuration traite aujourd'hui les effluents des habitants de Dampierre-en-Yvelines et d'une partie de Saint-Forget. Elle accueillera à court terme ceux des habitants du bourg de Senlisse.

Le procédé mis en place, pionnier et économique en matière de gestion des ressources d'exploitation, est une filière à boues activées par traitement séquentiel combiné. La qualité de l'opération a été récompensée par le label ECOLIA 21 et par l'attestation de conformité au référentiel NF HQE.

Les ateliers municipaux :

Pour garantir au personnel communal de meilleures conditions de travail et pour répondre aux besoins de la commune, la commune s'est dotée d'ateliers municipaux.

Le bâtiment reçoit l'ensemble des équipements techniques.



Station d'épuration du SIAHVY

Enseignements et enjeux



Enseignements et enjeux

Diagnostic territorial

Contexte géographique :

Tirer parti de la localisation de Dampierre, au cœur de la vallée de Chevreuse, pour conforter son cadre de vie, son attrait touristique.

Page 7

Les documents supracommunaux :

Le PLU devra être compatible et/ou prendre en compte les documents supracommunaux. Des secteurs d'évolution et de développement sont définis et contraints par le plan de Parc : les sites potentiellement mutables doivent se situer au sein de l'enveloppe urbaine délimitée par le plan de Parc.

Page 11

L'évolution urbaine :

La maîtrise de l'évolution urbaine concilie le respect du patrimoine paysager et architectural ainsi que de l'environnement et le maintien de la qualité de vie.

Page 28 - 30

Occupation du sol :

87 % du territoire communal sont composés d'espaces naturels et agricoles. Le PLU doit assurer la protection des espaces naturels, boisés et de la plaine agricole.

Page 42 - 43



Enseignements et enjeux

Diagnostic territorial

Formes urbaines :

Un enjeu de préservation du tissu ancien traditionnel.

Concernant le tissu pavillonnaire, l'enjeu est de permettre de légères évolutions pour répondre aux besoins des habitants tout en conservant l'équilibre de ces quartiers/hameaux et le cadre de vie.

Admettre la réalisation de formes d'architectures contemporaines en harmonie avec l'environnement urbain dans lequel ces constructions peuvent s'inscrire.

Page 45 - 50

Espaces publics et stationnement :

Des espaces publics confortables et de qualité.

Un enjeu autour du stationnement :

- du quotidien, dans le centre-bourg, pour assurer la vie commerciale et le stationnement résidentiel
- touristique avec le Domaine de Dampierre (dans l'enceinte du domaine)

Page 70 - 71

Patrimoine :

Un patrimoine riche et diversifié à préserver et à mettre en valeur.

Page 31 - 41

Diagnostic foncier :

Un potentiel de mutabilité fortement contraint.

Page 51 - 63



Enseignements et enjeux

Diagnostic territorial

Desserte routière :

Une desserte routière à améliorer : des difficultés de circulation sur les grands axes, y compris le weekend.

Des difficultés de partage de la voie entre les différents modes de circulation.

Des nuisances liées à la circulation.

Un important enjeu de circulation lié au développement touristique de la commune.

Page 65

Déplacements :

Prendre en compte l'éloignement des actifs de leur lieu de travail pour améliorer les rabattements vers les gares, et réduire les déplacements automobiles.

Le développement d'espaces de travail en commun peut être opportun pour une commune comme Dampierre.

Page 66

Transports en commun :

Un territoire situé à moins de 10 km de trois gares et trois lignes de TC lourd différentes.

Poursuivre les actions pour faciliter l'accès de tous aux transports.

Page 67

Mobilités douces :

- Relier les points d'intérêt touristique locaux.
- Relier les hameaux au bourg, commerces, équipements.
- Prendre en compte les réflexions de la communauté de communes en matière de développement des circulations douces.

Page 68 - 69

Équipements :

Poursuivre la politique d'équipements publics culturels, sportifs ou administratifs mis à disposition des habitants.

Page 72 - 79



DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

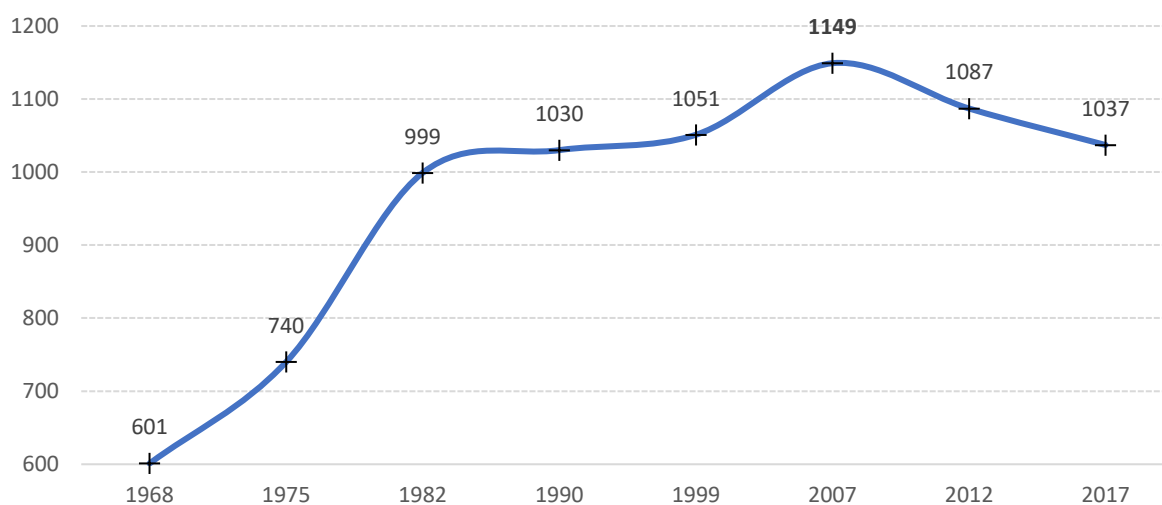
1. Les habitants

A. L'évolution démographique

Dampierre-en-Yvelines a connu une très forte croissance démographique entre 1968 et 1982 (+ 66 % en 14 ans, soit + 3,7 % par an), croissance qui ralentit depuis (+ 15 % entre 1982 et 2007, soit 0,6 % par an). La population décroît entre 2007 et 2017.

Des freins à l'évolution démographique ont été identifiés. Il s'agit principalement du prix élevé des logements.

Variation de la population communale :

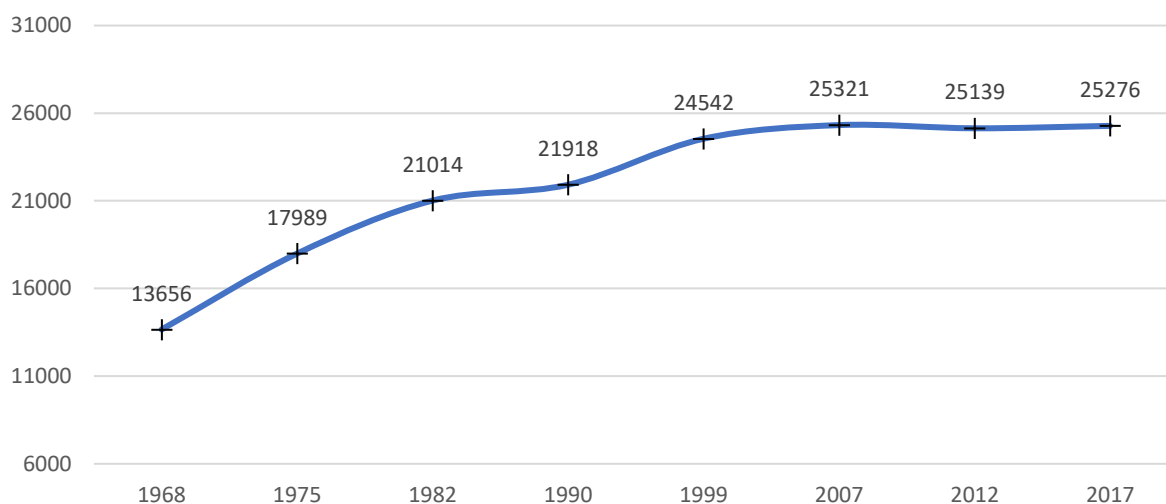


Source INSEE

La population à l'échelle de la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) n'a jamais cessé de croître de 1968 à 1999.

Depuis 1999, la croissance démographique ralentit et la population se stabilise aux alentours de 25 000 habitants.

Variation de la population de la CCHVC :



Source INSEE

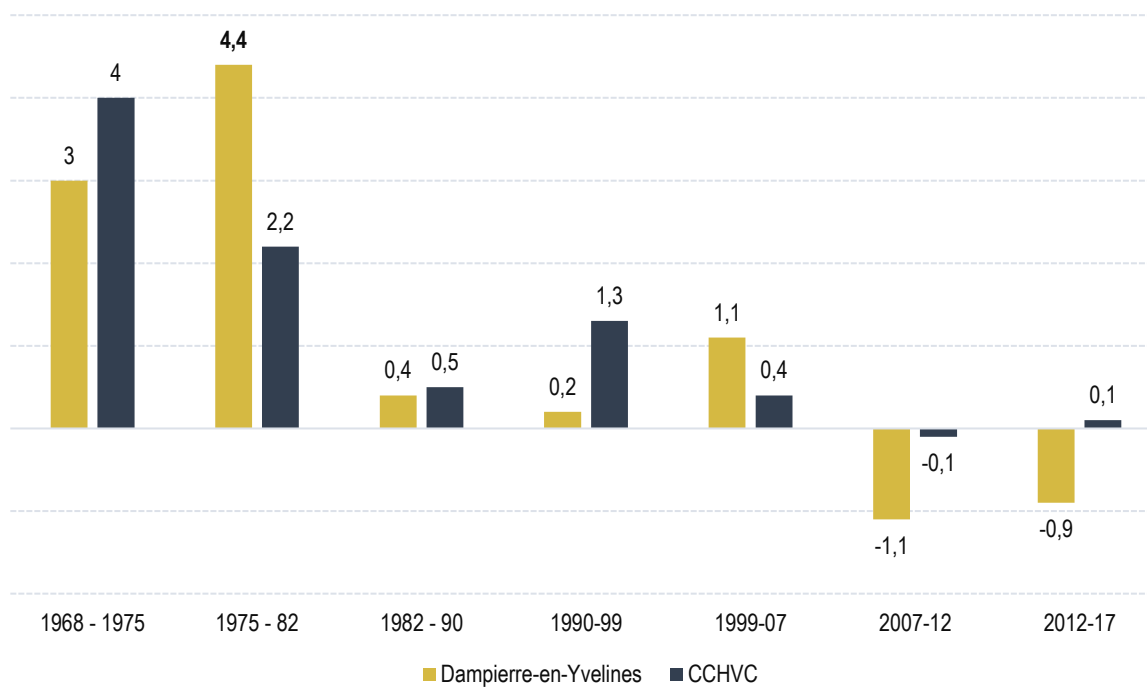


1. Les habitants

A. L'évolution démographique

Le rythme de croissance démographique entre les périodes intercensitaires de Dampierre-en-Yvelines et de la CCHVC est repris dans la figure ci-dessous. Il apparaît que la croissance de Dampierre-en-Yvelines a toujours été inférieure à celle de la CCHVC sauf entre 1975 et 1982, et entre 1999 et 2007.

Comparaison de la variation démographique annuelle moyenne (en %)



Source INSEE



1. Les habitants

A. L'évolution démographique

L'importante croissance démographique entre 1968 et 1982 de Dampierre-en-Yvelines est due majoritairement à un solde migratoire très nettement positif. Cette période correspond à la création de nouveaux logements sous forme de lotissements dans le centre-bourg (rue des Près du Pont de Beauce...), Fourcherolles (le Clos des Fontenelles) et l'extension du hameau de Champ-Romery.

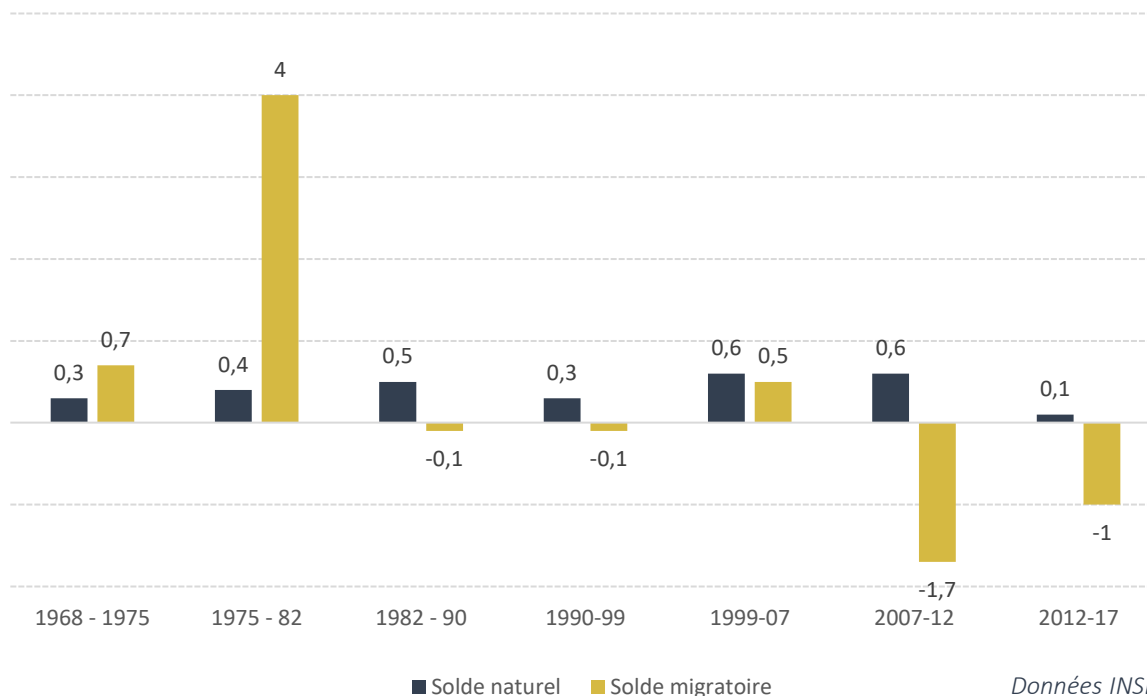
Ce solde s'est inversé entre 1982 et 1999, en devenant légèrement négatif.

Il est à nouveau positif entre 1999 et 2007 avant de redevenir négatif, fortement cette fois, durant les périodes suivantes.

Cette tendance peut en partie s'expliquer par le phénomène de desserrement des ménages, où le besoin annuel de logements généré par la population actuelle est toujours plus important couplée à une augmentation du prix de l'immobilier.

Le solde naturel de la commune est lui resté positif entre 1968 et 2011. L'excédent naturel est, depuis 1982, le moteur principal de la croissance démographique sans cependant pouvoir compenser le relatif « exode » de 2007-2017.

Solde naturel et solde migratoire sur la commune



1. Les habitants

B. La structure par âge de la population

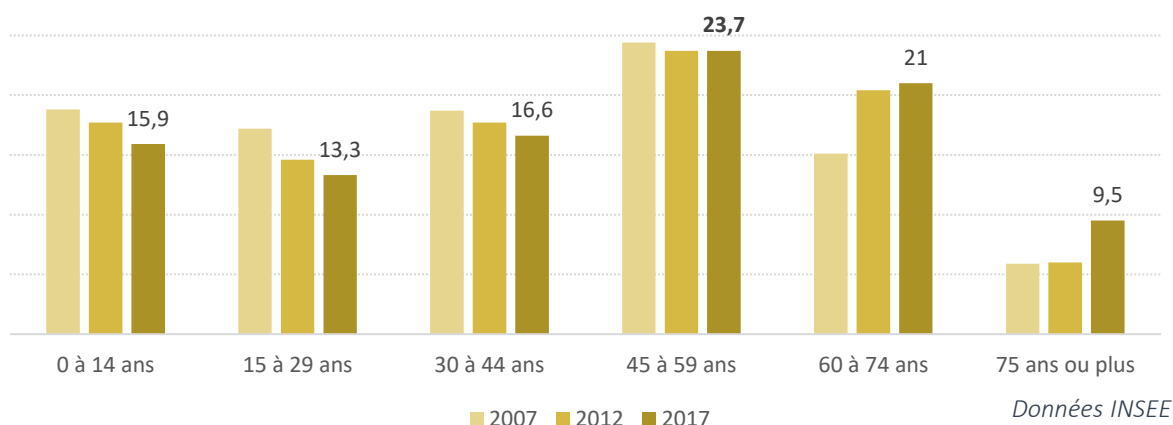
Entre 2007 et 2017, comme à l'échelle de la CCHVC, un vieillissement de la population est constaté au niveau de la commune :

En 2017 la part des moins de 44 ans est d'environ 46% (près de 50% dans la CCHVC). Depuis 2012, elle a diminué progressivement dont notamment la tranche d'âge des 15 à 29 ans qui enregistre la plus forte baisse avec environ -4 points sur la période.

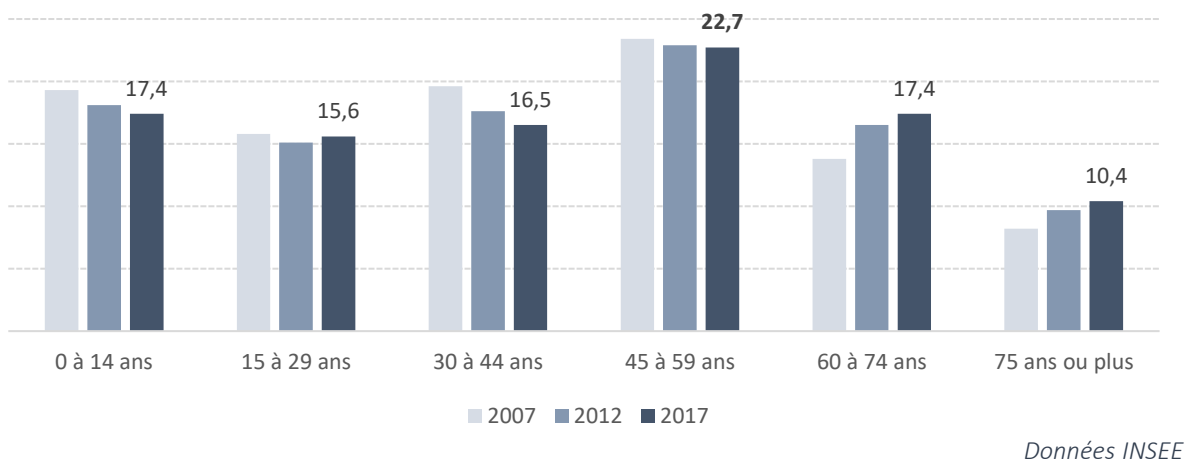
En revanche, la part des plus de 60 ans augmente fortement. Elle était de 21 % en 2012 pour arriver à près de 1/3 de la population totale en 2017. Ainsi, on observe une variation d'environ +9,5 points de cette tranche d'âge. À l'échelle de la CCHVC, la tendance est similaire.

Sur la plus récente période intercensitaire (2012 – 2017), la part des moins de 44 ans a diminué (entre -1 et -2 point(s) selon les tranches d'âge). On constate une stabilisation de la population âgée de 45 à 74 ans. La plus forte augmentation est enregistrée par les 75 ans ou plus avec une augmentation de +3,5 points.

Population communale par tranche d'âge à Dampierre-en-Yvelines



Population intercommunale par tranche d'âge dans la CCHVC



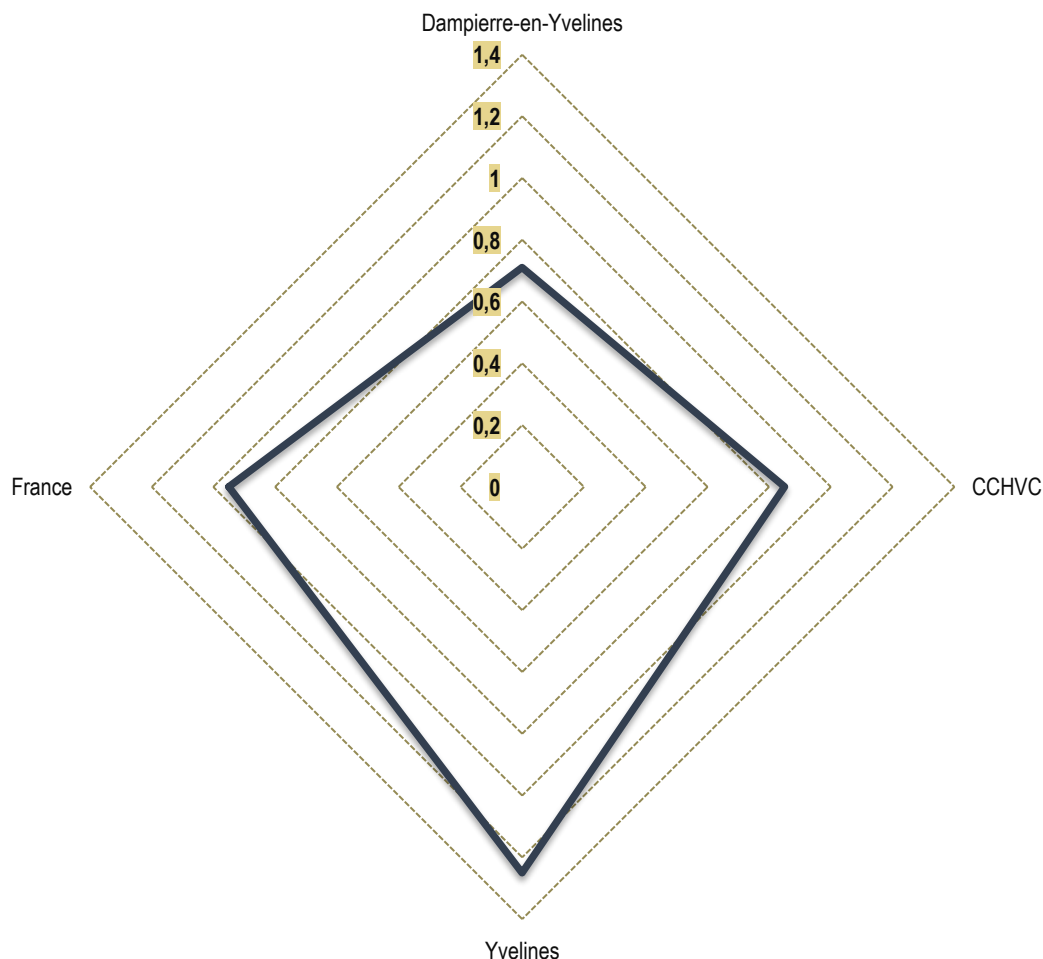
1. Les habitants

B. La structure par âge de la population

L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé, plus la population est jeune, inversement, un indice faible est un marqueur d'une population âgée.

L'indice de jeunesse de la Commune de Dampierre-en-Yvelines s'élève à 0,7, ce qui signifie qu'il y a 70 « jeunes » (< 20 ans) pour 100 personnes de 60 ans et plus. Cette valeur est inférieure à celui de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (0,85), du département (1,25) et de la France (0,95).

Comparaison de l'indice de jeunesse en 2017 :



Source : données INSEE, traitement Espace Ville



1. Les habitants

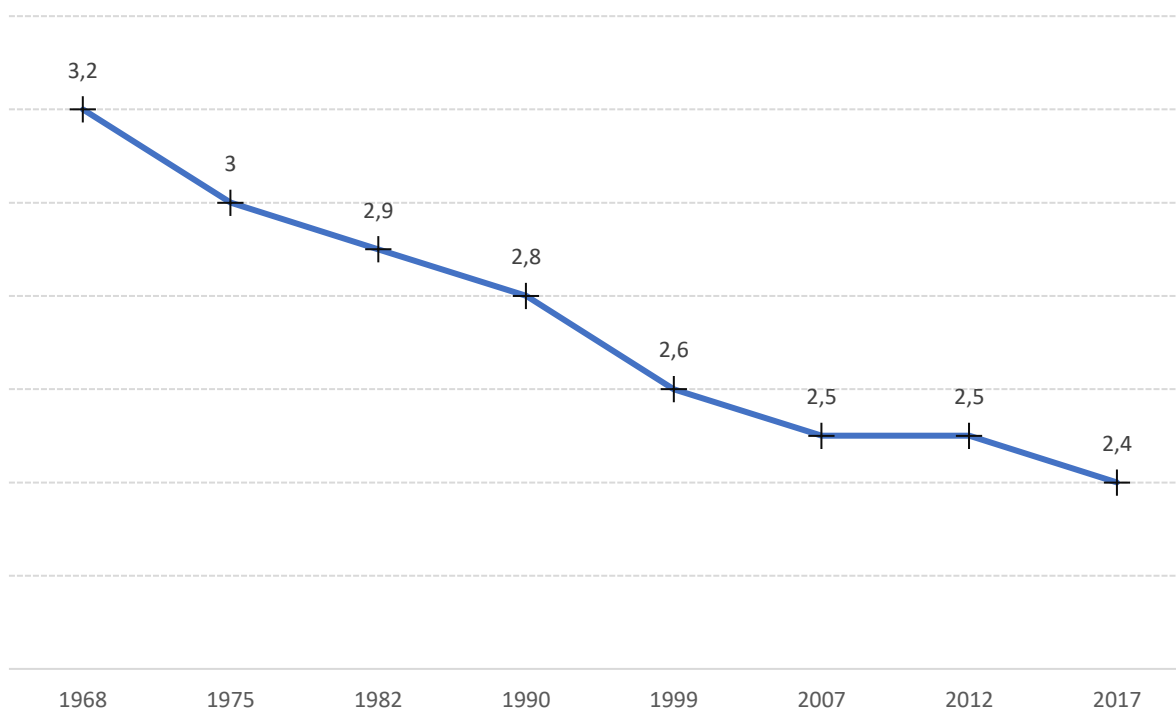
C. La structure des ménages

Depuis 1968, la moyenne du nombre d'individus par foyer diminue sur le territoire communal. Cette donnée renvoie à la tendance nationale du desserrement des ménages, dû aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental et au vieillissement de la population. Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements pour loger le même nombre d'habitants.

Depuis 2012, le desserrement des ménages se poursuit. En 2017, la taille moyenne d'un ménage était de 2,4 personnes.

L'évolution du nombre moyen d'occupants est similaire à l'échelle de la CCHVC. En 2017, la moyenne était également de 2,4 personnes par ménage.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale :



Source : données INSEE

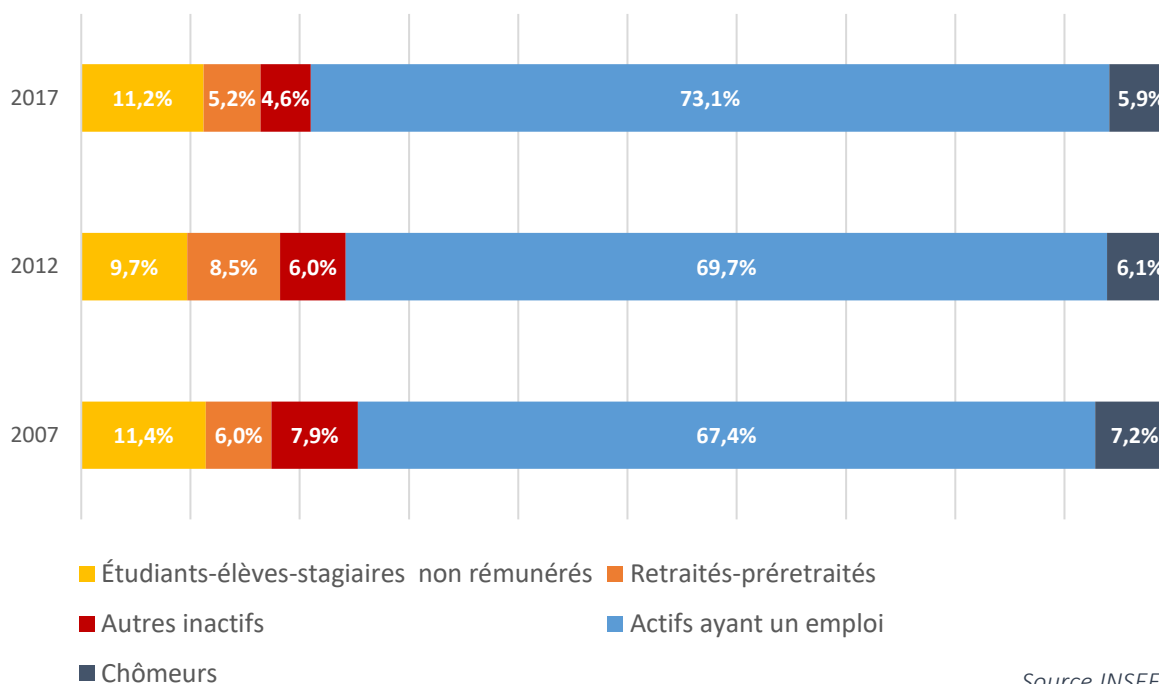
Enseignements et enjeux



1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

En 2017, la population de Dampierre-en-Yvelines de 15 à 64 ans était composée de 623 individus et se répartissait comme suit :



Source INSEE

En observant la répartition ci-dessus, on peut en déduire les éléments suivants :

- 73 % des personnes en âge de travailler occupaient un emploi ;
- 21 % de la population de 15 à 64 ans étaient non actifs dont environ 11% d'étudiants, élèves et stagiaires non rémunérés ;
- 6 % de la population de 15 à 64 ans étaient en recherche d'emploi.

Depuis 2007, ces taux ont évolué par rapport à 2017 avec :

- Une part de la population inactive des 15 à 64 ans en diminution (-4,3 points). La plus forte diminution est celle des autres inactifs (-3,3 points) ;
- La part des personnes en âge de travailler qui occupent un emploi a augmenté de 5,7 points ;
- Le taux de la population de 15 à 64 ans recherchant un emploi a diminué de 1,3 point.



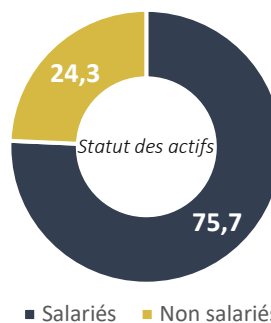
1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

Statut des actifs ayant un emploi

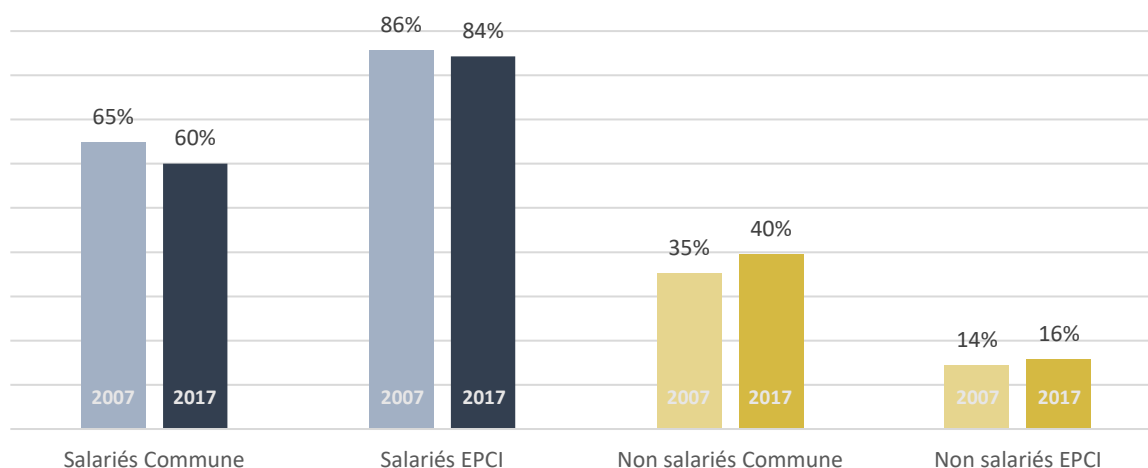
Sur les 473 travailleurs actifs de la commune en 2017, environ 76% des travailleurs ont un emploi salarié et 24% un emploi non-salarié.

La part des non salariés est surreprésentée (+24 points en 2017) dans la commune par rapport à celle de l'intercommunalité.



Source INSEE

Comparaison et évolution du statut des actifs

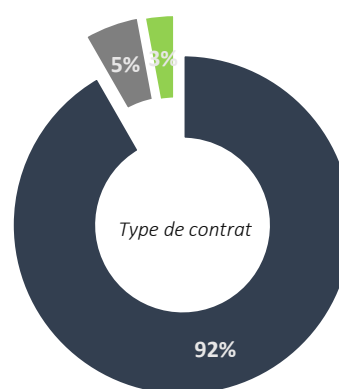


Source INSEE

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2017

En analysant les données sur les conditions d'emploi, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

- 92 % des emplois salariés sont des contrats stables (CDI ou titulaires de la fonction publique), plus propices à l'achat de biens immobiliers ;
- 4% sont employés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ;
- 4% sont des emplois d'un autre type dont 2/3 sont des contrats en apprentissage et de fait potentiellement de futurs contrats stables sur la commune.



- Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée
- Contrats à durée déterminée
- Autre (apprentissage, intérim, emplois aidés)

Source INSEE



1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

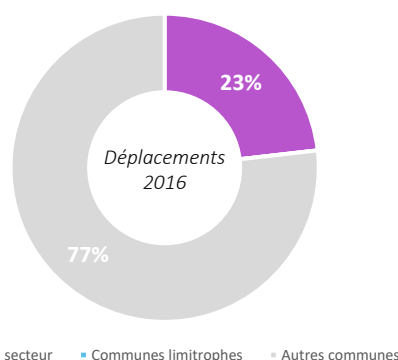
Lieu de travail

En 2016, la majorité des travailleurs de Dampierre-en-Yvelines travaillent en-dehors de la commune (77%), notamment dans des pôles d'emplois et de services à proximité tels que :

- Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Rambouillet ;
- Versailles ;
- Palaiseau.

Une proportion non négligeable des habitants de la commune travaillent dans d'autres départements de la région.

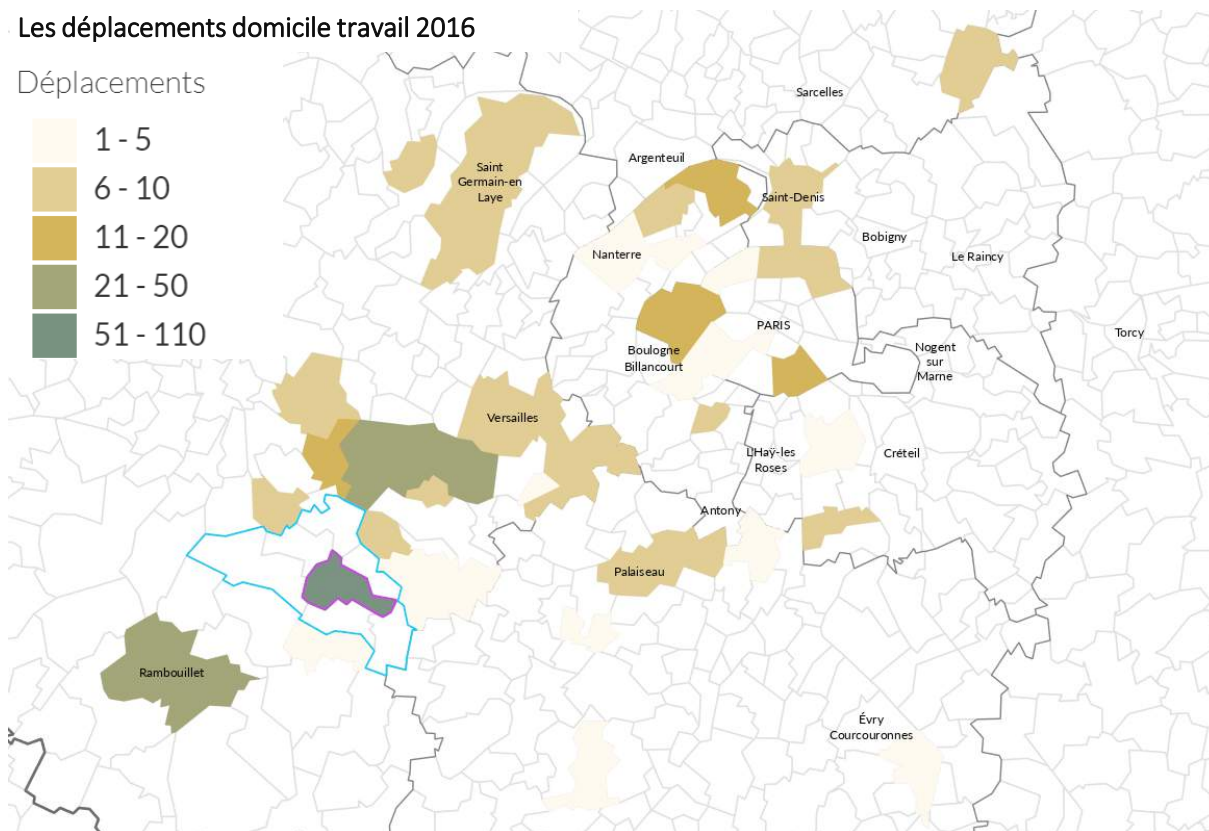
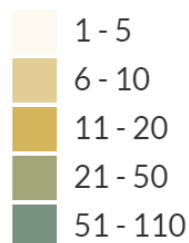
Seulement 23 % des actifs ayant un emploi travaillent dans la commune de résidence.



Source : Institut Paris Région

Les déplacements domicile travail 2016

Déplacements



Source : Institut Paris Région



1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

Mode de transport utilisé par les travailleurs résidents dans la commune

L'analyse des déplacements pendulaires a ses limites car il est difficile d'évaluer la multimodalité à l'heure actuelle. Ainsi, sans remettre en cause l'ensemble des données de l'institut Paris Région, il est possible qu'une partie de ces actifs combine plusieurs modes de transport pour se rendre à leur travail.

Les déplacements au sein de la commune :

Les déplacements domicile-travail au sein de la commune se font majoritairement en voiture (54%). Le tiers des actifs ayant un emploi n'utilise pas de transport.

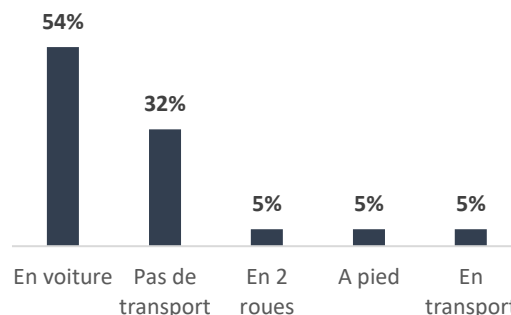
Enfin, les deux roues, la marche à pied et le transport en commun sont utilisés à part égale par respectivement 5% des travailleurs.

Les déplacements hors territoire communal :

Concernant les déplacements hors territoire communal, les actifs ayant un emploi utilisent essentiellement la voiture comme mode de transport (84%).

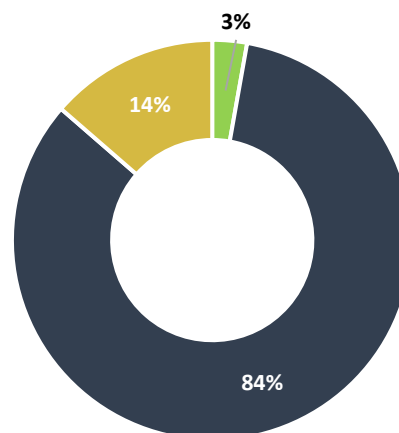
Environ 14% de ces actifs utilisent le transport en commun comme moyen de transport privilégié et seulement 4% les deux roues (qui comprennent les véhicules motorisés et les vélos).

Les déplacements domicile travail au sein de la commune en 2016



Source : INSEE

Les déplacements domicile travail en dehors de la commune en 2016



■ En 2 roues ■ En voiture ■ En transport en commun

Source : INSEE



2. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

Au 1^{er} janvier 2017, le parc de logements de Dampierre-en-Yvelines compte 532 logements selon l'INSEE.

Le parc de logements est passé de 302 logements à la fin des années 1960 à 532 logements en 2017. Le nombre de logements a augmenté d'environ 76% durant cette période.

Les logements construits avant 1975, soit avant la première réglementation thermique sont majoritaires.

Depuis 1968, la croissance du parc de logements a suivi un rythme régulier. La plus forte progression du nombre de logements a été de 92 unités entre 1975 et 1982.

En revanche, entre 2007 et 2012, on note une légère décroissance du parc de logements avec -4 unités.

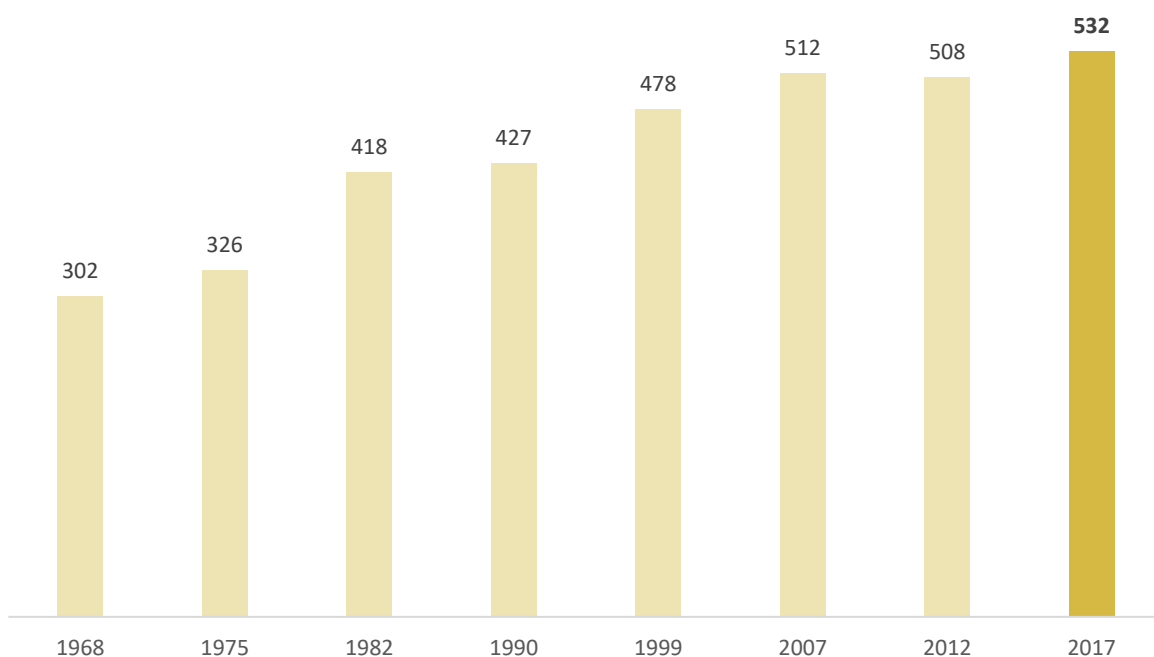
Entre 2012 et 2017, 24 logements ont été construits avec la nouvelle réglementation thermique française de 2012 (RT 2012).

À l'échelle de la CCHVC, l'évolution du nombre de logements suit une tendance similaire avec néanmoins une plus forte croissance du parc entre 1968 et 1975.

Le taux de croissance annuel moyen :

Depuis 1968, la commune a produit environ 11 logements tous les ans soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 0,8%.

Évolution du nombre de logements à Dampierre-en-Yvelines :



Source : INSEE



2. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

Calcul du point mort

Tous les logements construits ne permettent pas d'augmenter la population d'un territoire, certains permettent de compenser d'autres phénomènes :

- L'augmentation du nombre de ménages à populations égales, due au vieillissement de la population et à l'évolution des structures familiales, c'est ce qu'on appelle le phénomène de desserrement.
- La variation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants.

- Le renouvellement du parc de logements démolis, changeant d'usage ou restructurés, qui absorbe une part de la construction neuve.

Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur une période donnée, c'est à dire pour ne pas perdre de population. Cet indice prend en compte les phénomènes précédemment exposés.

Tableau de calcul du point mort							
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total logements	Constructions neuves	Population	Taille des ménages
2012	439	30	39	508	/	1087	2,5
2017	448	35	48	532	/	1037	2,4
2012 -2017	9	5	9	24	1	-50	-0,1

Source : INSEE, Sit@del

Renouvellement = constructions neuves – évolution du total des logements

Desserrement = (Population T0/Taille des ménages T1) – (Population T0/Taille des ménages T0)

Renouvellement	-23
Desserrement	18
Variation RS/LV	14
Point mort	9
Point mort annuel	1,6

Tableaux : Calculs du point mort

A partir de l'évolution des paramètres liés au logement, à la population et la taille des ménages, le point mort calculé est de 1,6 logement supplémentaire par an pour la période 2012 et 2017.



2. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

Les logements sociaux

Au 1^{er} janvier 2018, le nombre de logements locatifs sociaux dans la commune était de 16 unités. Les logements sociaux représentent environ 3% du parc total de logement de la commune.

Le parc de logement social est géré par 2 Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH).

En 2018, le parc locatif social se compose de la manière suivante :

- 3 logements avec 2 pièces
- 3 logements avec 3 pièces
- 10 logements avec 4 pièces

Les objectifs communaux fixés par le PNR :

La charte du PNR fixe des objectifs qui ont pour vocation de diversifier l'offre de logement en matière de petit collectif, locatif, social.

À l'échelle du PNR, le développement et la diversification des logements sont nécessaires pour le tissu social et la vitalité économique et culturelle du territoire. Les coûts fonciers et immobiliers très élevés et l'homogénéité du parc immobilier ne permettent pas d'avoir une offre adaptée à toutes les catégories de la population (en particulier jeunes actifs, personnes seules, personnes à revenus modestes et intermédiaires, personnes âgées). Il importe, pour le dynamisme des tissus habités, de répondre aux besoins croissants notamment en logements locatifs et en logements aidés.

En matière de logement social, les communes non-assujetties aux dispositions de la loi SRU sur les logements sociaux s'engagent à tendre vers l'objectif minimum de 10 % de logements sociaux.

Pour l'heure, la commune n'atteint donc pas l'objectif minimum de 10%.

Enseignements et enjeux



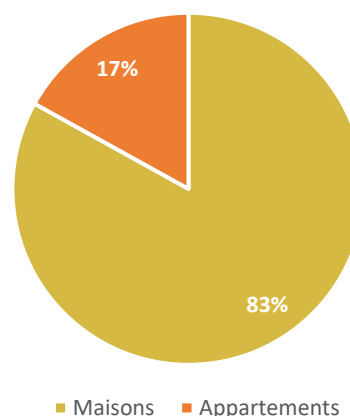
2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

Les catégories de logements

Une très large majorité de logements sont des maisons individuelles (83%). De fait, le nombre de logement avec 4 pièces ou plus représente environ 70% du parc total.

Catégories de logements à Dampierre-en-Yvelines



Source : INSEE

Le type d'occupation de logements

La quasi-totalité des logements sur le territoire de Dampierre-en-Yvelines est constituée des résidences principales (84%). Environ 7% des logements sont utilisés comme résidences secondaires.

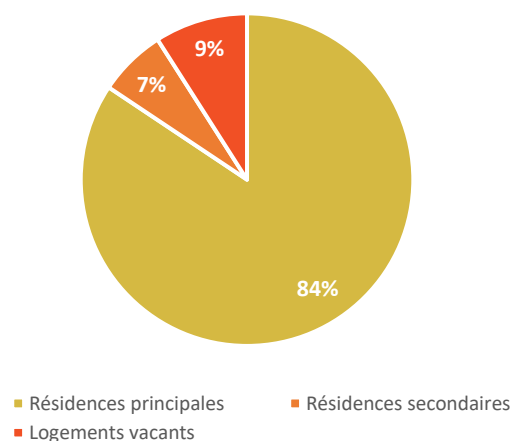
Enfin, les logements vacants représentent aujourd'hui près d'un logement sur dix du parc total (9%) soit légèrement au-dessus du taux considéré comme incompressible (7%).

Le nombre de logements vacants a tendance à augmenter ces dernières années. Il est passé de 28 à 48 logements entre 2007 et 2017.

À titre de comparaison, à l'échelle de la CCHVC, le parc de logements est composé d'une large majorité de résidences principales (90%) légèrement supérieur à l'échelle communale (+6 points). En revanche, la part des logements vacants ou partiellement inoccupés (résidences secondaires) est plus faible.

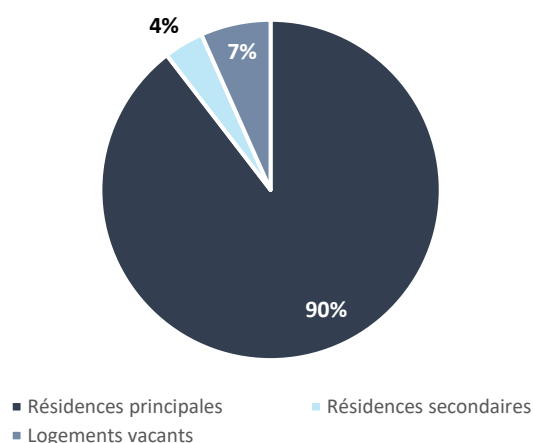
En 2017, le taux de vacances dans la CCHVC est d'environ 7%.

Type d'occupation à Dampierre-en-Yvelines



Source : INSEE

CCHVC



Source : INSEE



2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

Les logements vacants

Le parc de logements vacants peut constituer une réponse à une part non négligeable des besoins en logements.

Le dénombrement et le repérage des logements vacants sont des exercices mal maîtrisés, rendant difficile l'évaluation du nombre de logements qu'il serait possible de mobiliser pour accroître l'offre.

Définition de l'INSEE :

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Pour qu'elle soit pertinente, l'analyse des logements vacants doit :

- Vérifier la véracité du taux de vacance
- Effectuer un repérage
- Identifier les raisons de cette vacance par une prospection de terrain

Si l'analyse fait ressortir des possibilités de réemploi des logements vacants existants pour renforcer l'offre, des actions peuvent être définies. Il peut s'agir :

- De la mise en place de taxes (Taxe sur les Logements Vacants ou Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants).
- D'une information des propriétaires concernant l'obtention de subventions pour la réhabilitation des logements afin de faciliter leur remise sur le marché



2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

Le graphique ci-dessous révèle un parc de logements relativement ancien. La majorité des constructions ont été livrées avant 1991 :

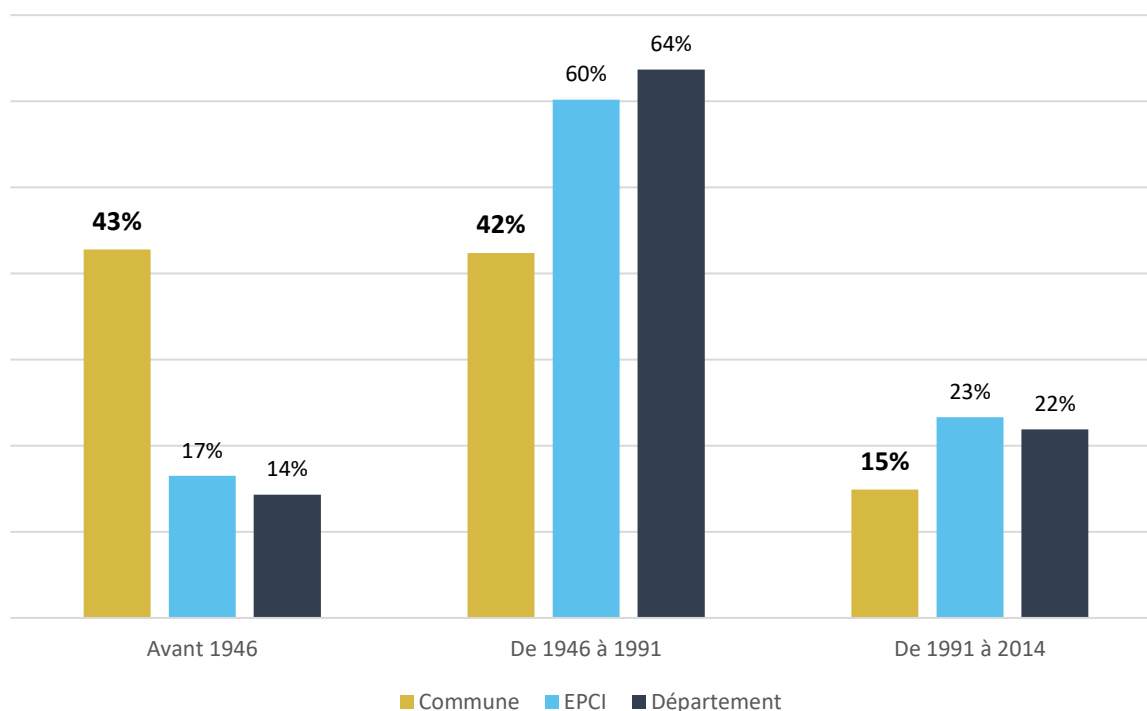
- 43% des logements ont été construits avant 1946 (189 constructions)
- 42% des logements ont été construits entre 1946 et 1991 (179 constructions)
- 15% des logements ont été construits entre 1991 et 2014 (66 constructions)

Près de la moitié du bâti a été construit avant 1946, ce qui est un taux très élevé pour les Yvelines. Le bâti ancien est donc prépondérant, ce qui prodigue le caractère authentique et patrimonial à cette commune.

Aujourd'hui, nombre de ces logements édifiés durant cette période suivant des normes moins exigeantes qu'aujourd'hui, notamment avant la première réglementation thermique de 1974, peuvent rencontrer des dysfonctionnements, notamment pour ce qui est de l'isolation thermique et phonique, qui peut être parfois déficiente, ou des problèmes de logements dégradés qu'il s'agit de réhabiliter.

On peut en déduire assez logiquement qu'il existe sur la commune un patrimoine résidentiel ancien qu'il convient de préserver et de mettre en valeur.

Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement :



Source : INSEE



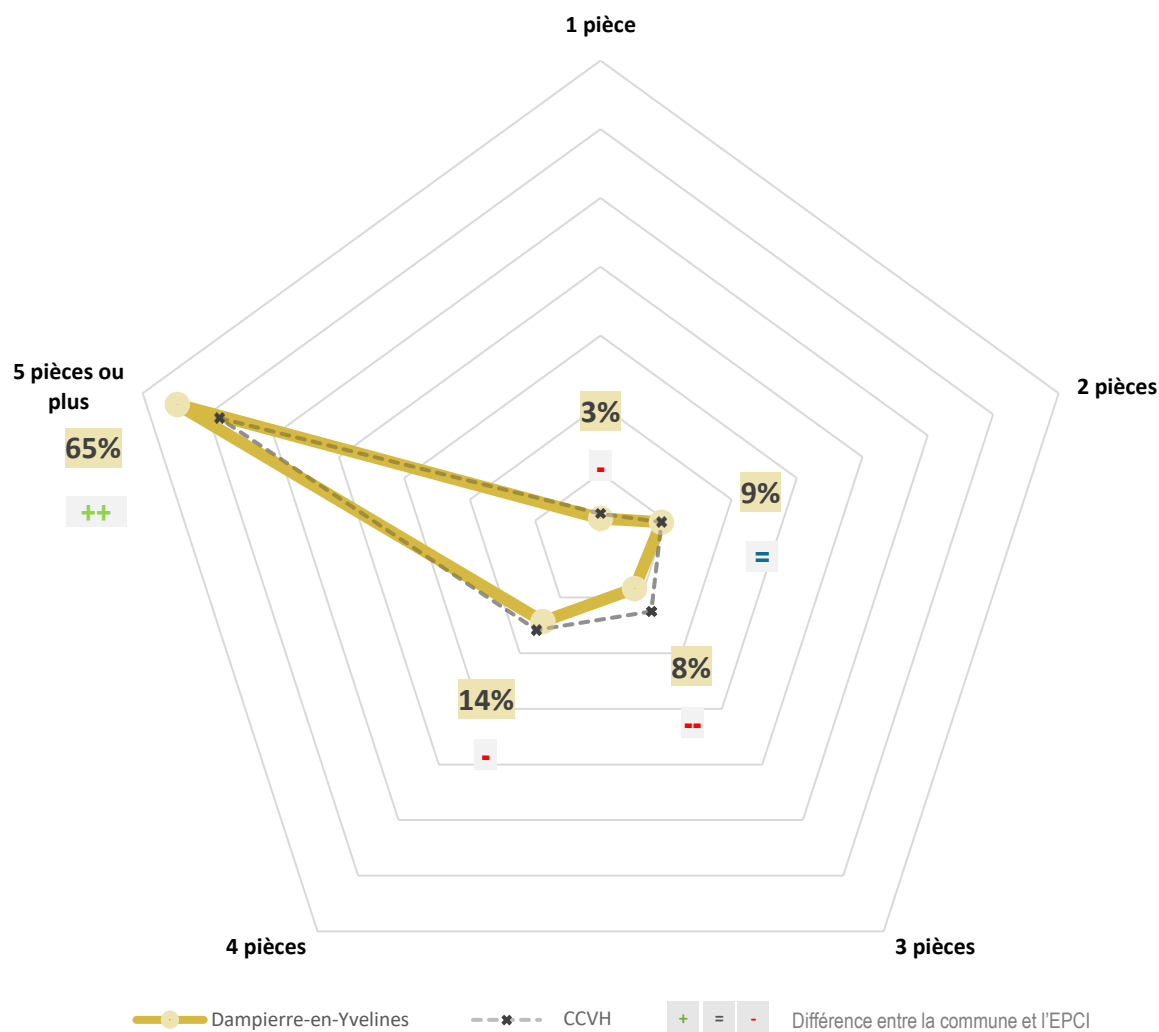
2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

La commune de Dampierre-en-Yvelines est caractérisée par une proportion importante de grands logements. Environ 60% d'entre eux comprennent au moins 5 pièces. Des besoins en offre de logements à la location pour des moyens et grands logements sont recensés.

En tenant compte de la baisse régulière de la taille des foyers, et du respect du plan PNR qui restreint fortement le développement de l'urbanisation, une option pour augmenter le nombre de logements sans étalement urbain tout en préservant le patrimoine bâti existant consisterait à réaménager certains de ces logements en unités de tailles plus restreintes.

Taille des logements :



Source : INSEE



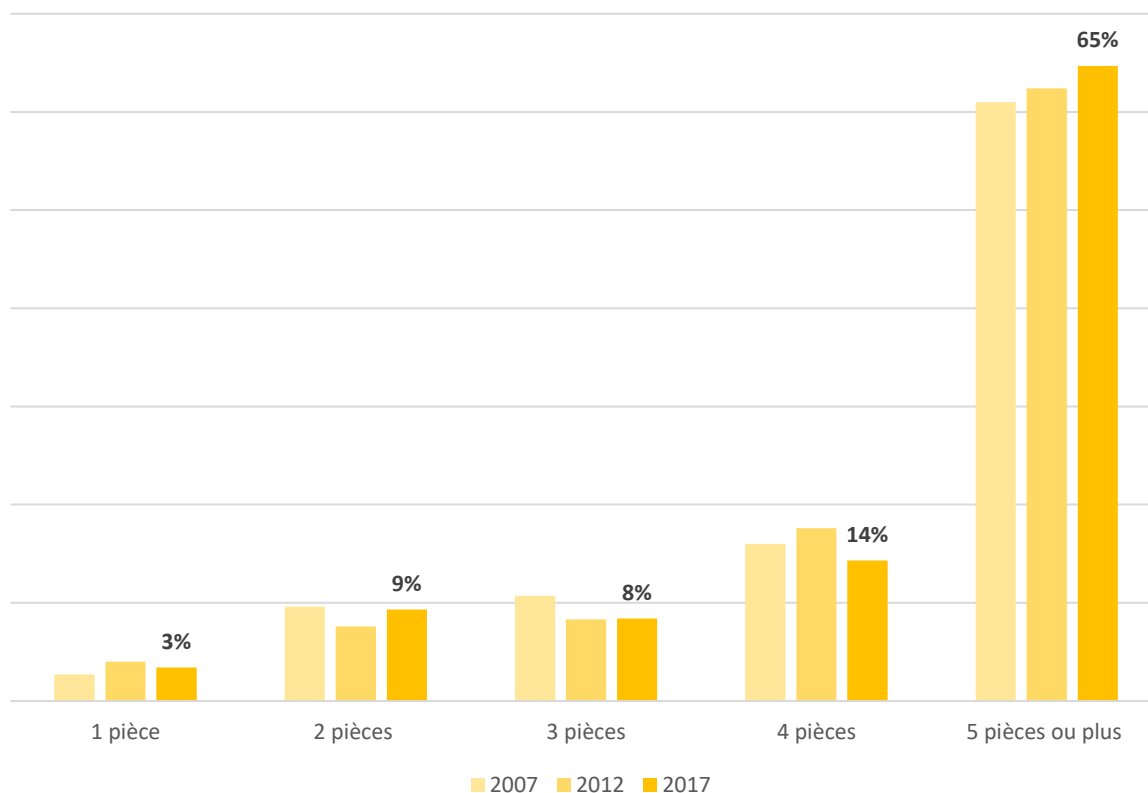
2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

Entre 2007 et 2017, on constate dans le parc de logements les évolutions suivantes :

- Une diminution de la part des logements de 4 pièces (-2 points) alors que la part des 5 pièces et plus continue d'augmenter (+4 points)
- Une légère diminution de la part des logements de 2 pièces et 3 pièces.

Evolution de la taille des logements :



Source : INSEE



2. Les logements

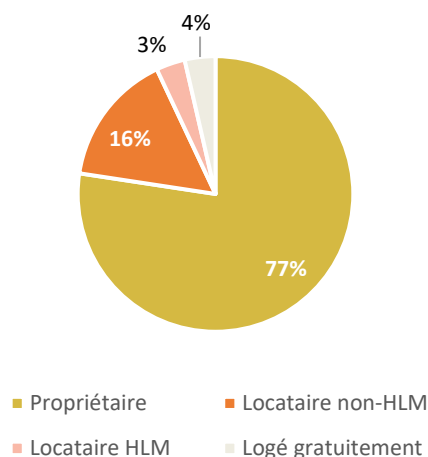
C. Le statut d'occupation des résidences principales et l'ancienneté d'emménagement

Statuts d'occupation

En 2017, sur les 532 logements existants, 448 sont des résidences principales qui elles sont occupées de la manière suivante :

- 77% par leur propriétaire
- 19 % par des locataires dont 3 % qui louent un logement HLM ;

Cette répartition traduit la tendance à une relative stabilité de la population. En effet, les propriétaires auront moins tendance à changer de logement que les locataires.

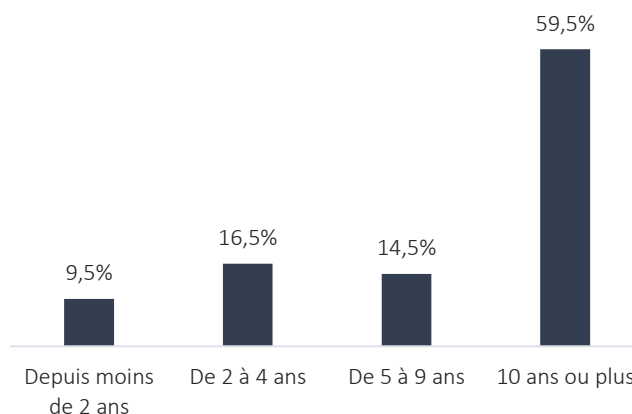


Source : INSEE

Ancienneté d'emménagement dans les résidences principales

En 2017, plus de la moitié des habitants (environ 60%) occupent leur logement depuis plus de 10 ans. Cela traduit une volonté des habitants de s'installer durablement dans la commune, appréciant le cadre de vie de Dampierre-en-Yvelines.

En outre, environ un tiers des habitants occupent leur logement depuis 2 à 9 ans et environ 1 habitant sur 10 réside à Dampierre depuis moins de 2 ans.



Source : INSEE



3. Les activités économiques

A. Le tissu économique

En 2017, l'INSEE comptabilise 149 établissements actifs. Ces établissements créent un total de 136 emplois dans la commune.

Établissements actifs par secteur d'activité

Sur les 149 établissements domiciliés sur la commune, l'immense majorité ont pour vocation les services hors commerces. La seconde part la plus représentée est celle de l'administration publique, enseignement et action sociale.

Enfin, l'INSEE recense 12 commerces dans la commune, principalement situées en centre-bourg et 4 exploitations agricoles.

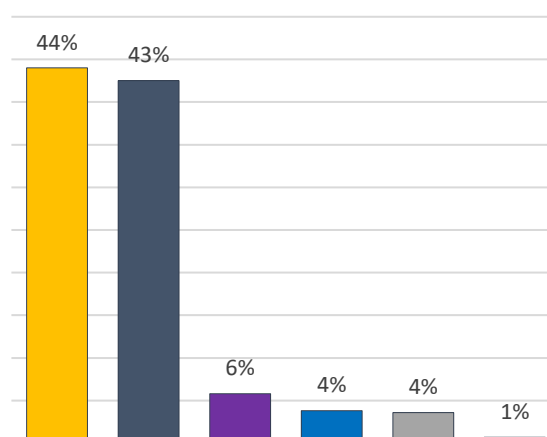


Postes salariés par secteur d'activité

Malgré la prépondérance des établissements dans le secteur des services, ce dernier représente « seulement » 44% des emplois salariés. Ces établissements sont donc pour majorité de petite taille.

En revanche, le secteur des administrations, de la santé, de l'action sociale emploie 34,3% des salariés avec uniquement 20 établissements.

Enfin, il existe 3 salariés dans le secteur de l'agriculture, soit 1% des postes salariés de la commune.



3. Les activités économiques

B. L'activité commerciale

La commune de Dampierre-en-Yvelines bénéficie d'un tissu économique bien développé. Il est essentiellement lié aux commerces de proximité et à l'attrait touristique du château de Dampierre.

Le secteur touristique devrait bénéficier de la création d'un parking à proximité du château de Dampierre (250 places de stationnement) dans l'objectif d'accueillir davantage de touristes.



Commerces proches du Château

Des commerces se sont installés ces dernières années dans les domaines suivants : bien-être, antiquaire, prêt à porter, restauration, galerie, photos...

Un périmètre commercial est à l'étude pour rééquilibrer le commerce de part et d'autre du Château.

Un des enjeux à horizon PLU est de pouvoir permettre un renouvellement de la population communale pour favoriser une dynamique démographique.



3. Les activités économiques

C. L'activité agricole

L'activité agricole

En 2017, il y avait 4 exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune de Dampierre-en-Yvelines. Ce chiffre est stable depuis 2000 mais en diminution depuis 1988.

Ce sont 655 hectares sur les 1 117 hectares du territoire communal qui sont utilisés pour l'activité agricole (environ 59% de la superficie totale).

Nature des parcelles agricoles

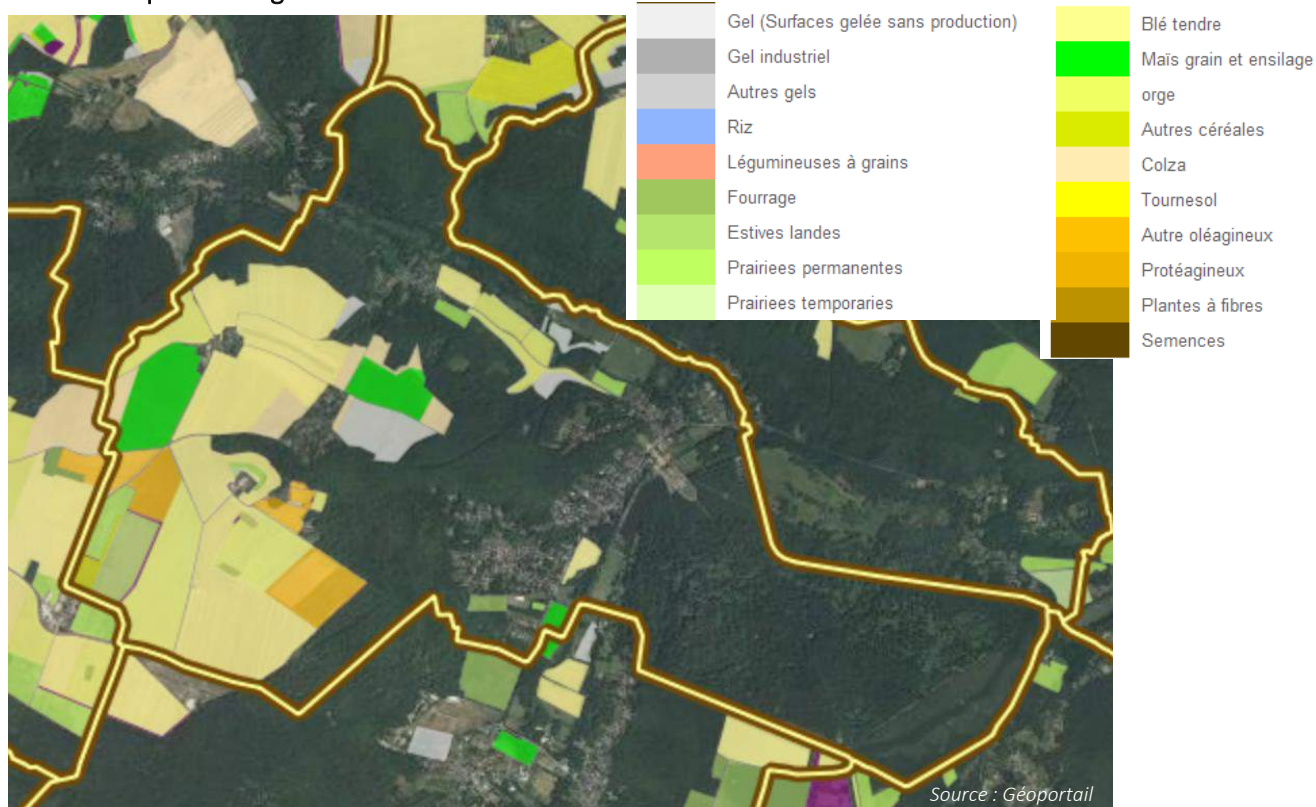
L'activité agricole qui prédomine est la culture céréalière et notamment de blé tendre, d'orge et de maïs.

En matière d'oléagineux et protéagineux, il existe une culture de pois de printemps et de lin non textile.

La diversification agricole est l'un des enjeux locaux. La commune a fait l'objet de demandes d'installation en ce sens, mais se heurte à deux freins : la difficulté à disposer de terres agricoles pour les plus jeunes, et la présence de sites inscrits et classés défavorables à la réalisation de bâtiments agricoles adaptés à cette diversification des productions.

Pendant, les sites classés et inscrits ne favorisent pas la diversification des cultures avec notamment des difficultés à trouver des terres pour les jeunes agriculteurs et à créer des serres.

Nature des parcelles agricoles en 2017



Enseignements et enjeux



Enseignements et enjeux

Diagnostic socio-économique

Population

Adapter l'offre de logements aux structures familiales des ménages en proposant des logements plus petits

Permettre aux plus jeunes de rester à Dampierre en diversifiant l'offre de logements.

Page 87 - 89

Logements

Diversifier l'offre de logements pour favoriser le parcours résidentiel.

Page 94 - 96

Activités économiques

Continuer de développer les activités économiques et pérenniser le tissu commercial notamment lié au tourisme.

Permettre le développement de commerces de proximité pour répondre à la demande des habitants.

Page 103 - 104

L'agriculture :

Pérenniser et diversifier l'activité agricole.

Répondre aux besoins des exploitations.

Page 105



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

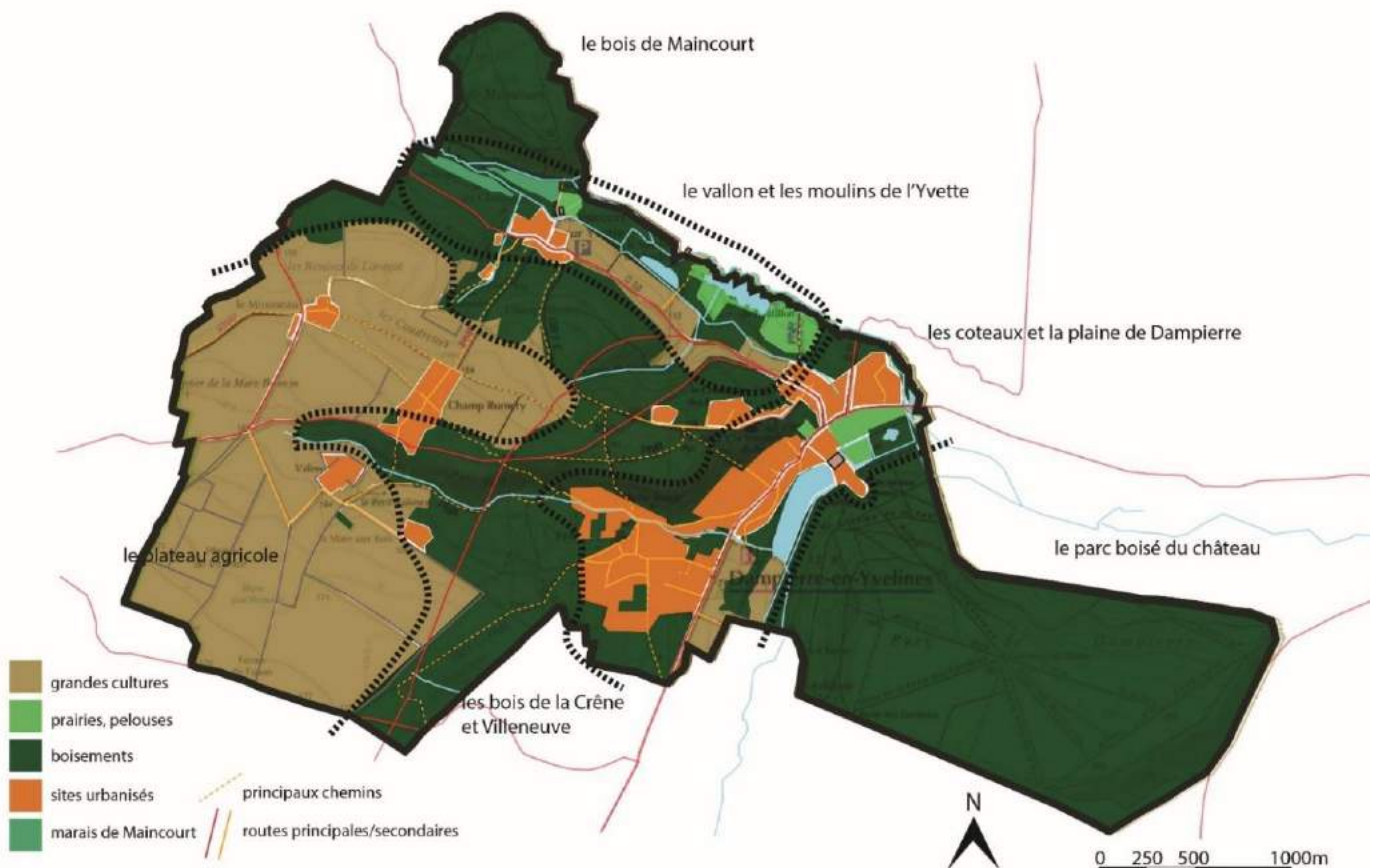
1. Les caractéristiques physiques du territoire

A. Le paysage

Les variations du relief et la présence de l'eau confère à Dampierre une grande richesse d'ambiance paysagère.

On y distingue plusieurs grands ensembles

- Le plateau agricole
- Le vallon et les moulins de l'Yvette
- Les coteaux et la plaine de Dampierre
- Le parc boisé du château
- Les bois de Maincourt, de la Crêne et de Villeneuve



Les grands ensembles paysagers
Source : Ingeter



Le plateau agricole

Le plateau agricole est isolé par une lisière forestière. Il occupe la partie Ouest de la commune, en continuité de la commune des Essarts-le-Roi. L'agriculture intensive laisse peu de place à la végétation. Quelques bosquets ponctuent les champs. Les têtes de vallons s'avancent en pointe sur le plateau et soulignent les ondulations du relief. Les vues s'arrêtent sur les fermes fortifiées de Valence et des Mousseaux.

L'absence de haies rend les fossés quasi invisibles. De nombreuses mares sont englobées dans l'enceinte des fermes ou en bordure de champs. Elles disparaissent en été dans la masse des cultures.

Ce paysage souffre d'une homogénéisation : la rareté des bosquets et des haies, la coupe nette des lisières, ont tendance à appauvrir le paysage



Ferme de Valence



Chemin et fossé, le Petit Valence



Haut du vallon du rouillon de Maincourt et fin du chemin



Les vallons et les moulins de l'Yvette

Les pentes cultivées

Entre Maincourt et le bourg de Dampierre, la route départementale 58 parcourt la vallée de l'Yvette à mi-pente du versant, entre les lisières du fond de vallée et les lisières du coteau. Les pentes sont ici dégagées sur plus d'un kilomètre. Les vues, en entonnoir, permettent de suivre le sens de la vallée, soulignée par la pente et par la ripisylve.

Depuis Maincourt, la vue est particulièrement remarquable.

Comme sur le plateau agricole, la diversité végétale manque, notamment pour souligner la présence de fossés. Le long de la route départementale, se trouvait notamment un ancien canal d'amenée d'eau pour le parc du château, asséché depuis.



Vue depuis Maincourt sur le versant agricole



Vue depuis la route de Champ Romery sur le versant agricole

Les fonds de vallée et de vallons

L'Yvette et les rouillons qui l'alimentent, composent une mosaïque de paysages liés à l'eau.

Le passage de l'Yvette s'accompagne de prairies humides, de marais et d'étangs. Le marais de Maincourt offre aujourd'hui l'image d'un espace naturel, occupé par une végétation herbacée hygrophile. Site de promenade, c'est un lieu à la fois de découverte botanique et du patrimoine des moulins qui ponctuaient le cours de l'Yvette.

Les étangs réservoirs sont un témoignage de ces moulins : on en trouve aussi aujourd'hui au niveau des Roches et du Pont de Beauce. Les espaces qu'ils dégagent permettent des vues lointaines.

Le maintien du fond de vallée en espaces ouverts nécessite un entretien des lisières et une limitation de l'évolution vers la friche. Aujourd'hui, les fonds de vallée conservent cette ouverture. Néanmoins, ils demeurent cachés depuis la route par des franges boisées denses, composées entre autres de peupliers.

Les rouillons, au contraire, sont des espaces fragiles que les boisements protègent. Le rouillon de Maincourt et le rouillon « fonds de Goulette » présentent des pentes raides maintenues grâce à la présence des arbres.

A Maincourt, la végétation de buis et de charmes confère une ambiance assez mystérieuse au vallon, que l'on peut remonter grâce à un chemin. La continuité piétonne n'est pas assurée aujourd'hui.





Marais de Maincourt



Rouillon de Maincourt



Fond de vallée, moulin des Roches

Les coteaux et la plaine de Dampierre

La plaine où s'écoule le ru des Vaux de Cernay est occupée par l'agriculture et par l'urbanisation et en particulier par le château et ses jardins.

L'édification du château a profondément modifié la configuration du site : le ru des Vaux de Cernay, qui circulait auparavant au pied du coteau ouest, au pied du village médiéval, a été déplacé vers l'est pour donner la place à l'étang et aux jardins.

Aujourd'hui, la principale vue sur la plaine est au sud de la commune à l'emplacement de l'ancien fond de vallée : la vue porte sur les champs, bordés à l'ouest par les arbres du Domaine de Dampierre et au fond par une

rangée de peupliers.

Sur le coteau, la vue face au château depuis le théâtre de verdure permet d'apprécier l'ampleur du parc.

La forêt a gagné du terrain depuis plusieurs années. La réouverture de certains paysages est un objectif en matière de respect des paysages hérités et des critères de la biodiversité. Ainsi, la réouverture visuelle sur les hauteurs de Fourcherolles devra être particulièrement recherchée, pour préserver les vues depuis le coteau.



Château de Dampierre vu depuis le théâtre de verdure face au château



Vue de la plaine vers Senlisse (à gauche, le Domaine du Dampierre)



Le parc boisé du château

Le lien entre le parc du château et le grand paysage était autrefois important : les allées du parc ont été dessinées de façon à créer de grandes perspectives visibles à différents endroits autour du château. Actuellement, seule l'ouverture entre le château de la cour Senlisse et le mur sud du château est encore maintenue.

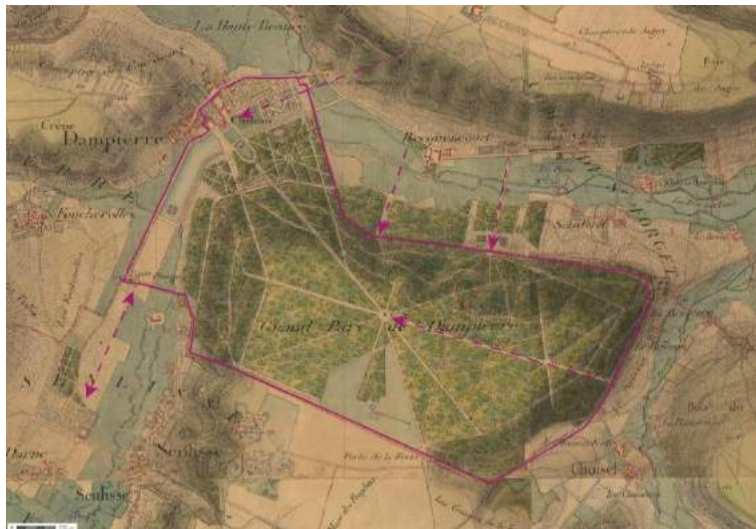
Les autres percées ne sont plus entretenues :

Le développement du boisement sur le coteau ne permet plus d'apercevoir le château depuis le bord du plateau, avant de s'engager dans les fameux « 17 tournants ».

Le long de la route de Chevreuse, un écran boisé cache désormais les vues en contre-plongée.

La végétation du parc, dont on aperçoit les houppiers à Dampierre se compose d'arbres de haut jet : tilleuls, platanes, conifères...

Le parc du Domaine de Dampierre fait aujourd'hui l'objet d'une restauration



Château de Dampierre – vues historiques – Carte d'Etat Major des Environs de Paris (1818-1824)



Château de Dampierre – emplacement des vues historiques sur le site actuel



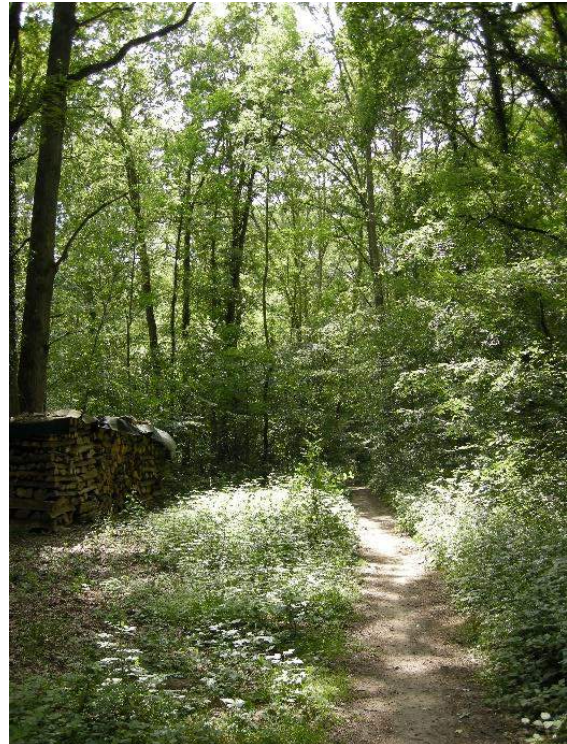
Les bois de Maincourt, de la Crêne et de Villeneuve

Sur les coteaux et en bordure du plateau des Essarts, les bois forment une frontière entre le bourg de Dampierre et les terres agricoles, à l'ouest. La route qui mène à Champ Romery et aux Essarts offre une traversée de ces boisements denses. Sur ces sols acides, le châtaignier domine, en futaie ou en taillis sous futaie.

A Fourcherolles, les boisements se font plus lâches. Une transparence existait autrefois entre le hameau et le plateau agricole.



Ancienne ouverture entre Fourcherolles et le plateau au niveau de la ferme de Valence



Boisement à Fourcherolles (bois de Villeneuve)



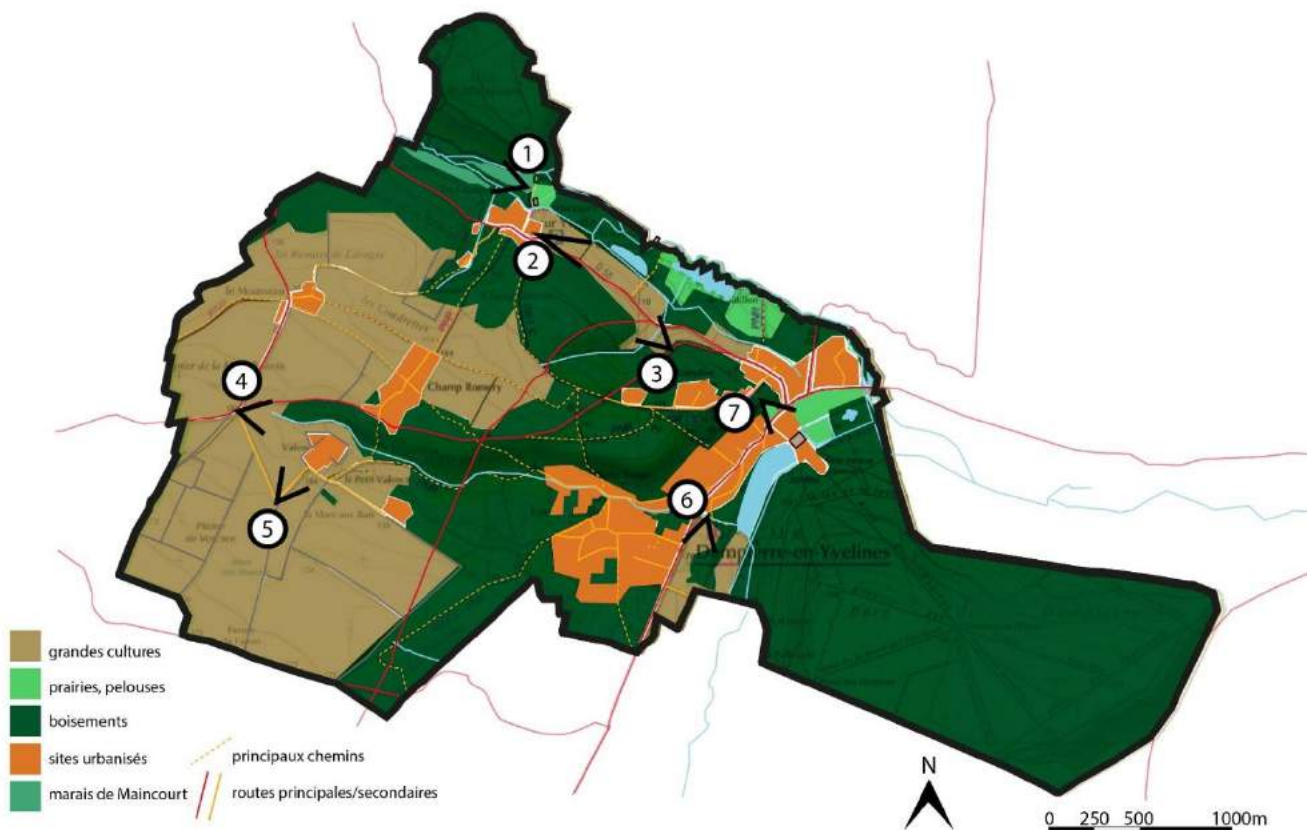
Boisement sur route de Champ Romery



Les cônes de vues

Plusieurs vues remarquables ont été identifiés sur la communes :

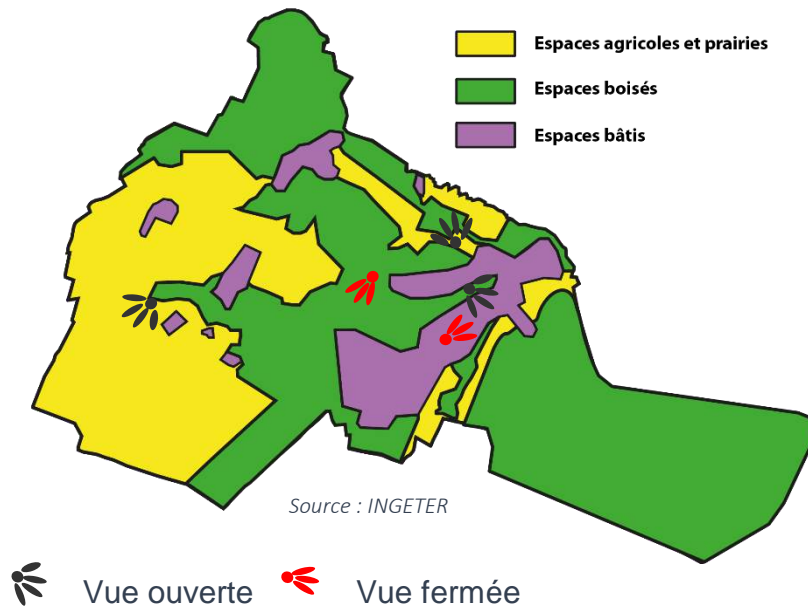
- 1- Le marais de Maincourt
- 2- Les pentes agricoles du vallon de l'Yvette
- 3- Les pentes agricoles du vallon de l'Yvette
- 4- La ferme de Valence et la source du rouillon de Valence
- 5- La ferme de Valence
- 6- La percée à travers les champs en direction de Senlisse
- 7- Le château de Dampierre vu depuis les gradins face à l'entrée



Les cônes de vues
Source : Ingeter



Les vues ouvertes et fermées



Les espaces ouverts

Les espaces ouverts correspondent à un vaste ensemble où se mêlent des espaces de cultures et de prairies. Dans la commune de Dampierre-en-Yvelines, ils se situent aux alentours des espaces urbanisés.

Le maintien des activités agricoles du type polyculture élevage, contribue à préserver la diversité de ces espaces, ce qui est un atout paysager pour la commune, qui conserve à proximité des zones d'habitations, des lieux aérés et agréables pour les passants.

Ces espaces ouverts sont formés de champs cultivés et de prairies pâturées ou de fauche. Ils sont situés entre les ensembles forestiers et l'urbanisation.

Les haies qui s'incluent dans ces espaces apportent de la diversité.

La diversité s'exprime aussi entre les prairies, en fonction de leur exposition, de la géographie et de la géologie, avec un gradient d'humidité qui fixe les compositions floristiques et donc différents biotopes :

Prairie mésophile – fraîche - humide

De plus, l'utilisation qui est faite de la prairie, en fonction du pâturage, du fauchage et des amendements, impacte aussi la composition floristique de ces prairies selon un gradient de fertilisation, traduisant la richesse en éléments nutritifs :

Prairie oligotrophe (pauvre en éléments nutritifs) – mésotrophe - eutrophe (riche en milieux nutritif)



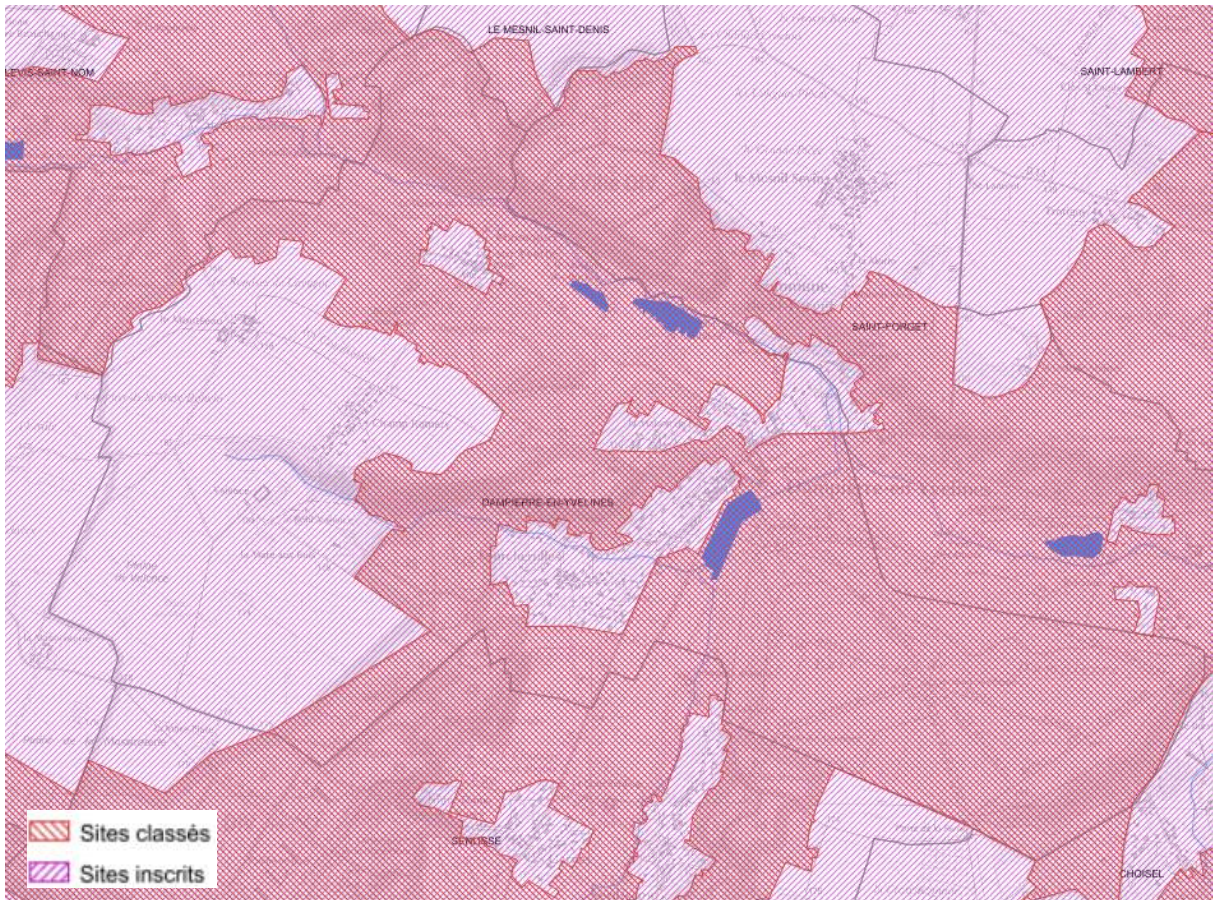
Vue ouverte sur le château



Vue agricole ouverte



La protection du paysage : site classé et site inscrit de la Vallée de Chevreuse



Les sites classés et inscrits
Source : DRIEE Ile-de-France

La commune est concernée par deux protections au titre du patrimoine naturel :

- Le site classé de la Vallée de la Bièvre, qui couvre une large partie nord et est du territoire,
- Le site inscrit de la vallée de la Bièvre qui couvre la totalité du territoire communal

Le site naturel classé « la vallée de Chevreuse » est un site classé depuis le décret du 7 juillet 2000, en application de la loi du 2 mai 1930, pour son caractère pittoresque et la qualité de son environnement préservé.

Le site inscrit de la Vallée de Chevreuse (10.000 ha) encadre les sites classés de la Vallée de Chevreuse et de ses affluents (la Mérantaise, le Rhodon). Les espaces urbanisés présentant un intérêt patrimonial et les plateaux agricoles sont dans le site inscrit, alors que les fonds de vallée et les versants boisés sont classés au titre des sites.

Les conséquences du classement :

En site inscrit : tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à un avis simple de l'ABF, à l'exception des démolitions qui sont soumises à son avis conforme.

En site classé : toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. Les sites classés sont inconstructibles, sauf exception.



Les espaces fermés

Les espaces fermés se retrouvent le plus souvent au sein de l'espace bâti ancien. Les alignements de bâtiments le long de la voirie n'offrent que très peu de perspectives visuelles.

Les zones boisées sont aussi concernées par des vues fermées.



Vue fermée dans le centre ancien

B. La topographie

Dampierre-en-Yvelines se situe dans le bassin parisien à une quarantaine de kilomètres de Paris, dans la haute Vallée de Chevreuse, entre Versailles et Rambouillet.

Le Bassin parisien présente un paysage sédimentaire composé de vastes plaines, de collines et de plateaux de basse altitude.

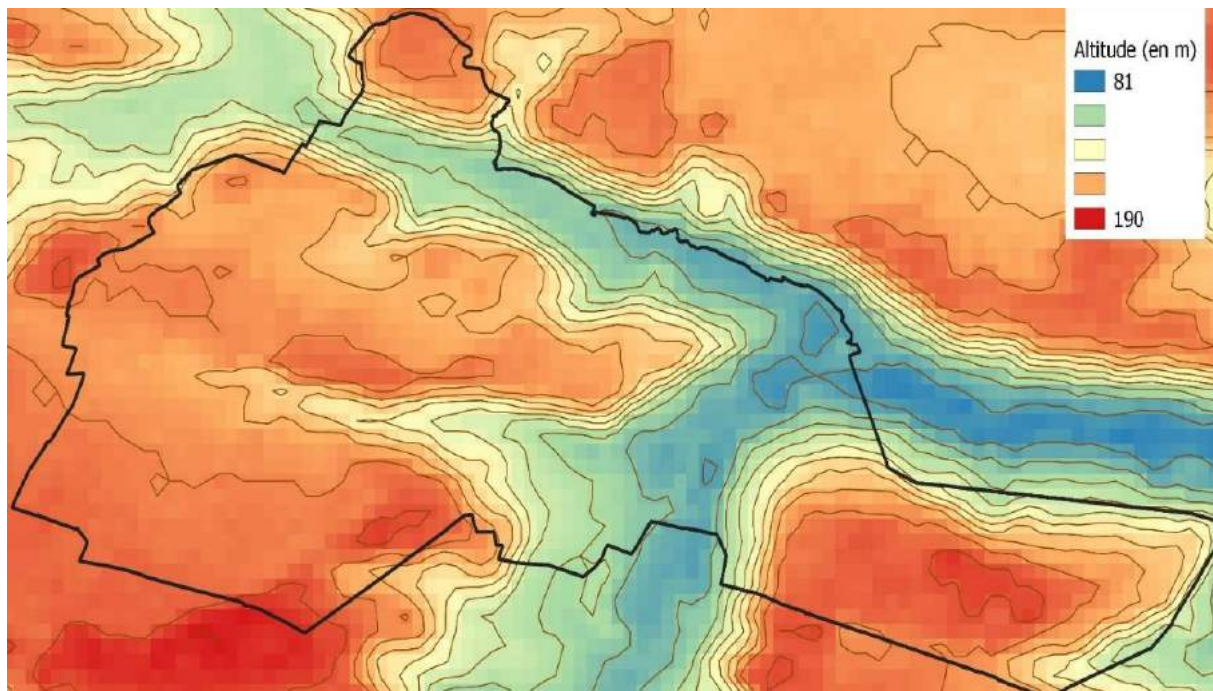
Le relief de Dampierre-en-Yvelines varie entre 81m et 190m, ce qui montre un relief assez marqué sur l'ensemble de la commune.

Dampierre est positionné à la confluence du ru des Vaux de Cernay et de l'Yvette, et s'étendant jusqu'à la confluence avec le rouillon de Valence.

L'érosion différentielle est la composante d'irrégularité de l'érosion résultant des différences de résistance des matériaux. L'eau est l'agent érosif expliquant la topographie de Dampierre.

L'étude du relief met en évidence l'implantation des centres-bourg de DAMPIERRE ainsi que de MAINCOURT-SUR-YVETTE dans les fonds de vallées.

A l'inverse, les plateaux sont occupés par l'agriculture et par les espaces boisés.



*Carte topographique
Source : Espace Ville*

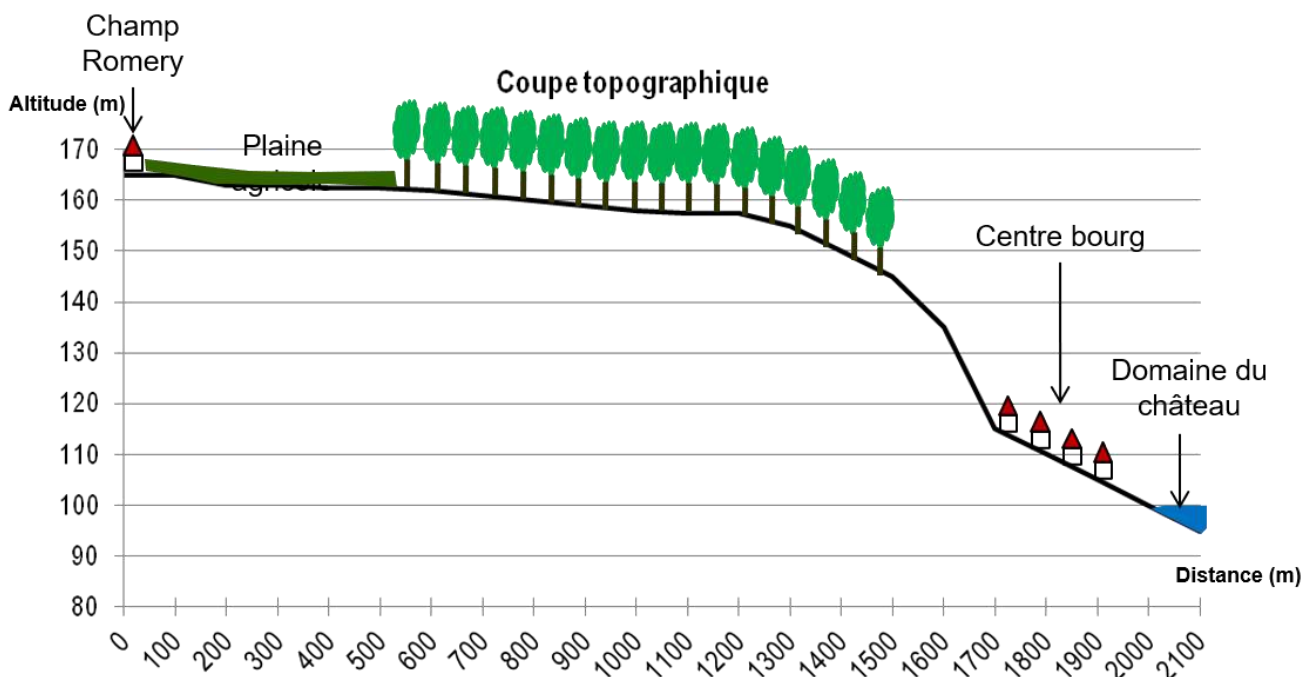


La coupe topographique réalisée entre le hameau de Champ Romery et le centre bourg montre bien le relief marqué de la commune. Les points hauts sont occupés par les espaces agricoles et boisés.

Le centre bourg se situe sur le pied de coteau, à proximité du Domaine de Dampierre. La pente est marquée entre l'espace boisé et l'espace bâti.



Coupe topographique



C. La géologie

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse fait partie de l'ensemble sédimentaire du Bassin Parisien. Ses caractéristiques écologiques et paysagères sont étroitement liées à ses particularités géologiques, mais également à l'activité humaine passée ou présente.

Il existe plusieurs tendances géologiques à l'échelle de Dampierre :

Fz - Alluvions à texture limono-argilo-sableuse :

Ils se situent à proximité du réseau hydrographique. Il n'existe que des alluvions récentes; le plus fréquemment, elles sont sableuses. Mais lorsque le bassin versant renferme des affleurements de sédiments plus lourds, les alluvions en portent le reflet.

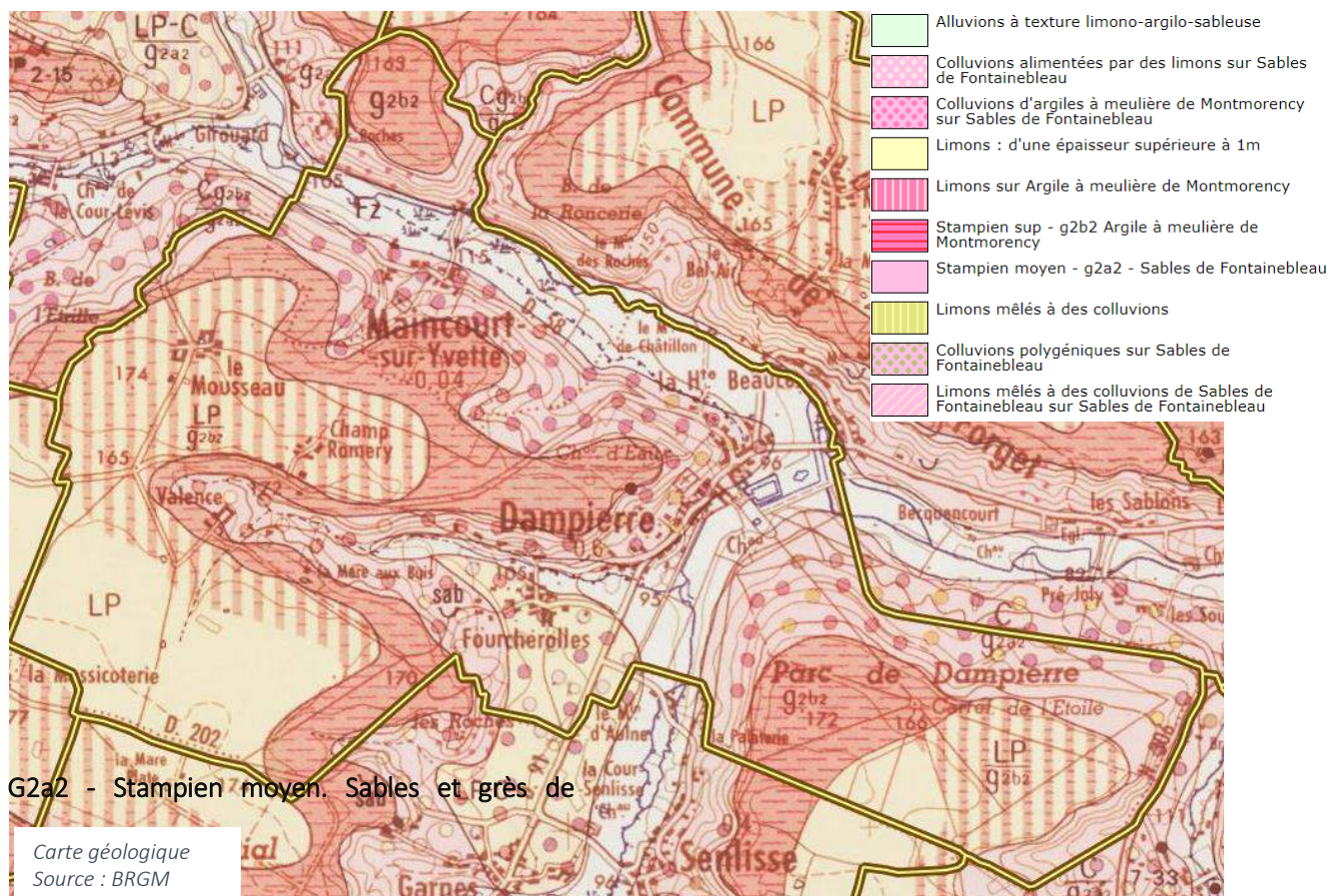
Fontainebleau : C'est une formation géologique fortement représentée. A la base, dans la vallée de la Guyonne est présente dans une tranchée temporaire, au-dessus des marnes à Huîtres, un sable grossier, argileux et calcaire.

Cette marne sableuse correspond aux argiles à Corbules et renferme de nombreux Foraminifères.

La masse principale des Sables de Fontainebleau ne livre pas de fossiles.

C'est un sable blanc devenant jaunâtre au sommet, lorsqu'il est contaminé par les infiltrations quaternaires, ou à la base au fond des vallées, dans la zone de battement des nappes alluviales. Le sable de Fontainebleau est un sable siliceux très pur, légèrement micacé, et bien classé.

On retrouve cette formation sur les versants.



G2b2 - Stampien supérieur. Argiles à meulière de Montmorency : C'est une argile ferrugineuse à kaolinite prédominante, suivie par la montmorillonite, renfermant des blocs de meulière compacte ou caverneuse. De nombreuses excavations sur les plateaux témoignent d'une intense activité d'extraction aujourd'hui éteinte.

L'argile à meulière, lorsqu'elle n'est pas recouverte de limons, donne des sols acides et mal drainés, couverts de forêts. Elle est très souvent contaminée par les sables de Lozère et contamine elle-même par des fragments de meulière les colluvions sablo-limoneuses jusqu'au bas des versants.

On retrouve cette formation géologique sur les parties hautes des versants. La meulière est utilisée dans la construction.



Maison en meulière à Dampierre
Source : Google Maps

LP - Limons : Les limons se situent sur les plateaux. L'évolution des limons les plus récents que "on suppose déposés à la fin du Würm est en relation étroite avec leur épaisseur. Si celle-ci dépasse un mètre, on trouve fréquemment à leur base un limon encore calcaire.

Ces limons sont relativement riches en argiles, un peu plus de 20 %. Dans ces limons se sont développés des sols bruns lessivés.

L'agriculture s'est implantée sur ce type de sol car les sols limoneux sont fertiles et grâce à sa teneur en argile, l'eau et les sédiments sont efficacement retenus.

On y distingue deux phases de lessivage, la première argileuse probablement antérieure au défrichement et la seconde beaucoup plus grossière, conséquence de la mise en culture. Quand l'épaisseur des limons récents est comprise entre cinquante centimètres et un mètre, on n'observe jamais de limon calcaire.

On y observe des sols lessivés ayant tendance à se dégrader, toujours insuffisamment drainés. Ces limons moyennement épais sont les plus fréquents.

De plus, plusieurs milieux mêlent plusieurs géologies différentes :

- Limons sur Argile à meulière de Montmorency
- Limons mêlés à des colluvions
- Colluvions polygéniques sur Sables de Fontainebleau

Ces associations sont liées aux dépôts de pentes, aux dépôts liés aux éléments transportés par les cours d'eau.



La nature des sols agricoles

La majorité des terres qui sont cultivées au sein de la commune se situent au sud ouest de ce périmètre. Les sols prédominants sont les luvisols qui représentent 6,9% du territoire national.

Les luvisols sont des sols épais (plus de 50 cm) caractérisés par l'importance des processus de lessivage vertical (entraînement en profondeur) de particules d'argile et de fer essentiellement, avec une accumulation en profondeur des particules déplacées. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique et fonctionnelle nette entre les horizons supérieurs et les horizons profonds. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver.

D'autres terres cultivées au nord de la commune sont sur des terres majoritairement de type planosol.

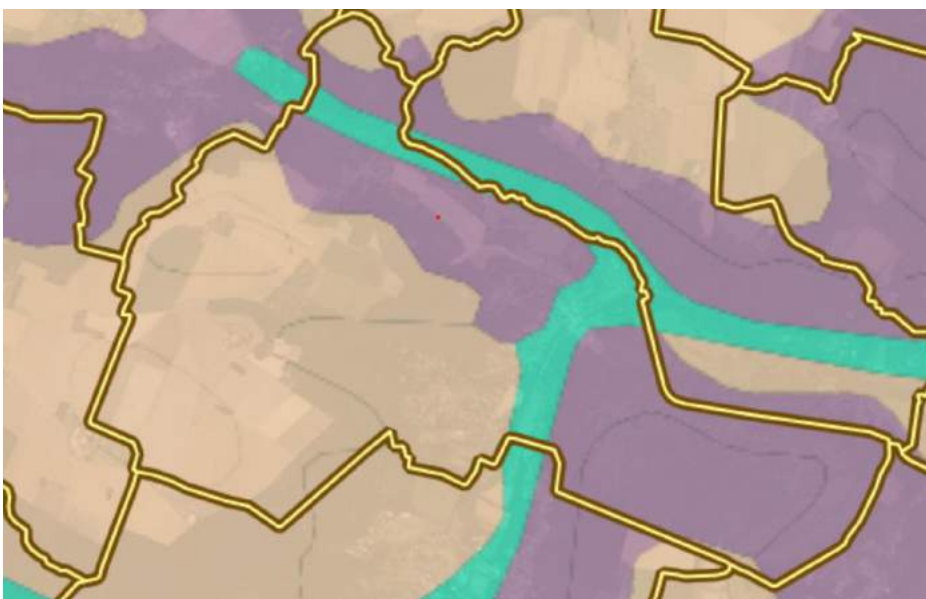
Les planosols sont des sols caractérisés par un contraste très important entre les horizons supérieurs perméables et les horizons profonds dont la perméabilité est très faible ou nulle du fait d'une teneur en argile élevée.

Il en résulte que les horizons supérieurs sont saisonnièrement gorgés d'eau, donc hydromorphes, et marqués par une coloration bariolée.

Ainsi, la mise en valeur agricole des planosols pose de nombreux problèmes. Les planosols sont donc généralement à la fois trop humides en hiver et au printemps et trop secs en été : le mauvais enracinement des plantes occasionné par les excès d'eau d'hiver et de printemps accroît encore leur caractère « séchard ».

Les fluvisols sont quant à eux présents le long des cours d'eau.

Les fluvisols sont des sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.



D. L'hydrologie

Deux cours d'eau traversent le territoire communal :

- la rivière l'Yvette au Nord
- le ru des Vaux au Sud

L'Yvette est une rivière française, affluent de l'Orge et donc sous-affluent de la Seine, qui coule dans la vallée de Chevreuse à travers les départements des Yvelines et de l'Essonne, dans la région Île-de-France.

Le ru des Vaux est un affluent de rive droite de l'Yvette.

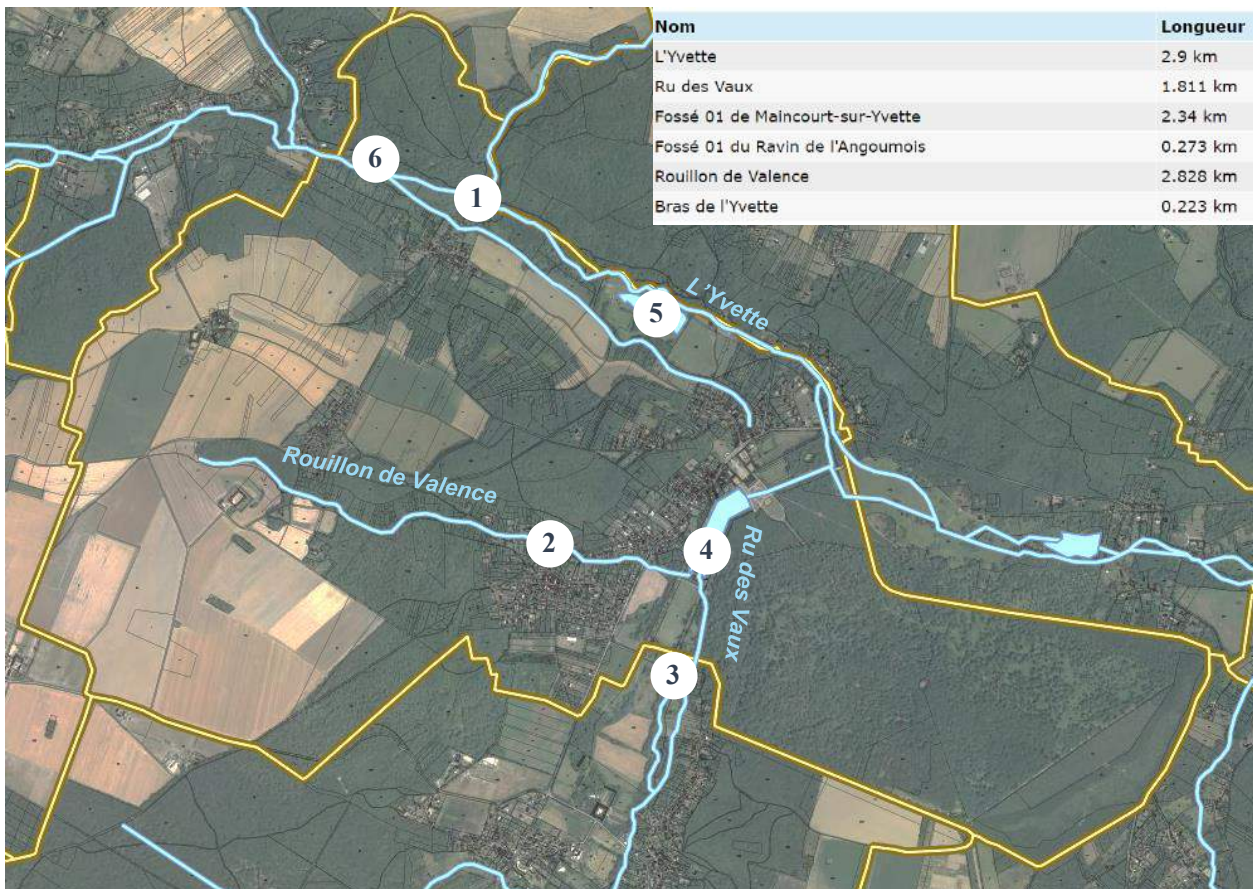
Sur la commune, il y a 10,38 km de linéaire de cours d'eau.

Les bassins issus du Domaine de Dampierre, les étangs des roches, les zones humides ainsi que les différents rouillons (petits cours d'eau de plateaux) viennent compléter l'hydrographie de la commune.

L'Yvette prenant source aux Essarts-le-Roi, elle est peu large, peu contrainte et naturelle avec une ripisylve importante. Etant donné que la commune se trouve en tête de vallée, proche de la source, l'eau est de bonne qualité et est peu exposée aux pollutions.

Le ru des Vaux est également très naturel jusqu'à son arrivée dans les bassins du Domaine de Dampierre.

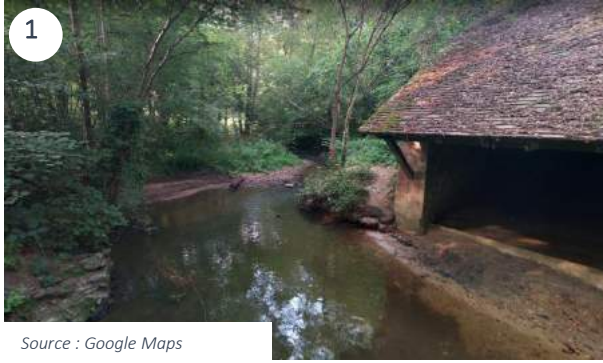
Le rouillon de Valence est un ruisseau qui traverse des milieux naturels dans sa partie amont et urbanisés dans sa partie aval jusqu'à sa confluence avec le ru des Vaux.



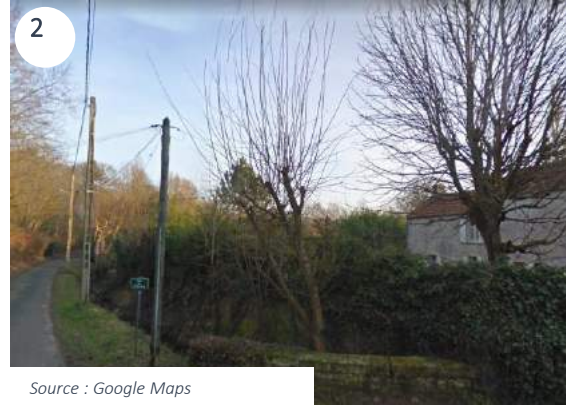
Localisation des éléments de l'hydrographie superficielle
Source : Géoportail



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Source : Google Maps



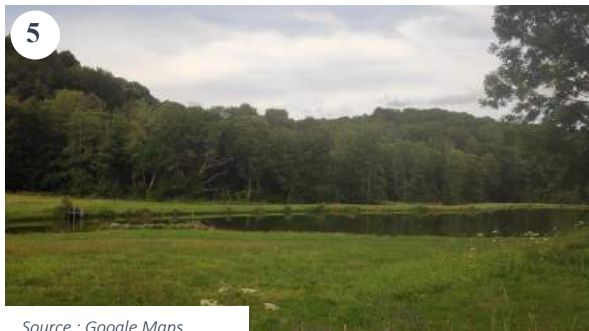
Source : Google Maps



Source : Google Maps



Source : Domaine de Dampierre



Source : Google Maps



Source : Google Maps



Une zone humide se caractérise par un sol gorgé en eau de manière temporaire ou permanente, sur lequel se développe une végétation spécifique et une faune inféodée.

Les zones humides peuvent donc être une véritable source de biodiversité, mais rendent également de nombreux services écosystémiques tels que définis sur le schéma ci-dessous.



Rôle des zones humides
Source : Ingeter

Sur la commune de Dampierre en Yvelines, cinq types de zones humides ont été inventoriés parmi les quarante-cinq identifiés..

Type	Prairie humide	Mégaphorbiaie	Forêt humide	Friche humide	Magnocaricaie	Roselière
Effectif	8	3	18	4	5	7

Identification des zones humides sur la commune de Dampierre en Yvelines
Source : SIAHVV



Type	Caractéristiques	Exemples de végétaux spécifiques
Prairie humide	Surfaces herbacées en zone alluviale	Poa pratensis ; Cardamine pratensis ; Alopecurus pratensis
Mégaphorbiaie	Formation herbacée dominée par des plantes hautes à larges feuilles et munies d'inflorescences	Epilobium hirsutum ; Filipendula ulmaria ; Symphytum officinale
Forêt humide	Boisements sur sols engorgés durant toute l'année, voire submergés en période hivernale. Caractère asphyxiant du substrat qui limite l'installation des arbres, créant ainsi des habitats à strate arborée généralement ouverte, laissant s'implanter un étage herbacé plus ou moins dense.	Alnus ; Salix ; Betula ; Fraxinus
Friche humide	Nette dominance de la Reine des prés, se développe sur de petites surface en lisière de forêts, et/ou sur les berges alluviales humides les plus fertiles	Filipendula ulmaria Angelica sylvestris Valeriana repens
Magnocariçaie	Formation herbacée dense en ceinture de plan d'eau avec une espèce végétale dominante	Carex elata ; Carex riparia
Roselière	Habitat dense des sols inondés riches en nutriments. Une seule espèce végétale de grande taille ($\geq 3m$) domine.	Phragmites australis ; Scirpus lacustris ; Typha latifolia

Tableau récapitulatif des différents types de zones humides recensées sur la commune de Dampierre en Yvelines
Source : SIAVHY & INGETER

Les zones potentiellement humides participent à la gestion du risque inondation. En effet, elles jouent un rôle de champ d'expansion des crues en cas de débordement de l'Yvette. Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides a été menée par le PNR Haute vallée de Chevreuse en collaboration avec le SIAVHY.

Les zones humides sont distinguées en 2 zones:

- Les cours d'eau et plans d'eau permanents
- Les sols gorgés d'eau et/ou inondés



Localisation des zones potentiellement humides
Source : PNR Haute Vallée de Chevreuse & SIAVHY



2. Le climat

Le climat de l'Île-de-France est caractérisé par une certaine modération, pratiquement dans tous les domaines. L'Île de France se trouve en effet dans un bassin en limite d'influences océaniques, à l'ouest et continentales, à l'est. On rencontre donc les deux types de climat mais l'influence océanique a tendance à prendre le dessus, les deux étant alternées.

Dans les Yvelines le climat est donc océanique dégradé avec des vents dominants de Sud-ouest, en particulier en période hivernale où ils sont associés et des régimes océaniques perturbés. Les vents sont plutôt de Nord-est en période estivale sous influence anticyclonique continentale avec un temps sec.



Caractérisation du climat
Source : Infoclimat

Données remarquables entre 1991 et 2020	
Température la plus basse	-14,3°C
Jour le plus froid	8 janvier 2010
Année la plus froide	2010
Température la plus élevée	42,2 °C
Jour le plus chaud	25 juillet 2019
Année la plus chaude	2019
Pluviométrie maximale en 24h	50,8 mm
Pluviométrie journalière maximale	9 mai 2020
Année la plus pluvieuse	2001
Année la plus sèche	2005

Données remarquables climatiques
Source : Infoclimat



La station la plus proche de Dampierre est Cernay-la-Ville se situant à 3km de la commune. Les normales ont été sélectionnées sur une durée de 30 ans entre 1991 et 2020. Au niveau des températures, la moyenne sur la période 1991 – 2020 montre que le mois le plus chaud est le mois de juillet avec des températures moyennes de 19,2 °C. Les hivers sont généralement doux même si des épisodes neigeux sont plus fréquents notamment dans les zones rurales où les températures sont parfois nettement inférieures avec les températures relevées en agglomération. En effet, le mois de janvier est le plus froid avec des températures moyennes de 3,7 °C. Dampierre-en-Yvelines se situant dans une zone rurale de l'Ouest parisien, les jours de gelée en hiver ne sont pas rares. Cependant, le nombre de jours de gelée en Ile-de-France ne cesse de diminuer (cf. : tableau ci-dessous sur la période 1881 – 2001).

Le nombre de jours de gelée augmente en s'éloignant de l'agglomération parisienne.

Le territoire ne connaît pas une pluviométrie très élevée en quantité, 600 mm en moyenne par an sur la période 1991-2020. En effet, les précipitations sont assez constantes tout au long de l'année. La pluviométrie diffère peu entre la saison hivernale et estivale

En effet, la différence de température entre Paris et la banlieue et Paris et la campagne a tendance à s'accroître. Lorsque le vent est faible et que la nuit a été étoilée, la différence peut atteindre 7 à 8° C et même plus de 12° C lorsque le sol est couvert de neige. En revanche, cette différence ne dépasse généralement pas 1 à 3° C l'après-midi.

La température moyenne pour la station de Cernay-la-Ville est de 11,3° C. La température moyenne augmente très nettement en se rapprochant de la capitale. Ce phénomène est un îlot de chaleur produit par l'omniprésence des surfaces bétonnées, des chauffages urbains, de l'asphalte etc.... Dampierre n'est pas un îlot de chaleur étant donné que les surfaces artificialisées sont minoritaires face aux espaces naturels. En effet, le MOS fait état de 4% d'espaces urbanisés.



*Délimitation des jours de gel
Source : météo-paris*



3. Les espaces naturels et les protections

A. Une trame verte diversifiée

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment en France par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il est de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédatons, morts accidentelles...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales (dites « réservoirs de biodiversité »), plus ou moins proches ou éloignés.

Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...). Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage... demeurent ou redeviennent partout où c'est possible des espaces de vie pour la nature.

Ainsi, une nouvelle méthode d'approche s'impose. Il faut désormais raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes, en termes de continuités écologiques, à une échelle spatiale très large. Cela nécessite d'intégrer la mobilité des espèces et dans une moindre mesure le déplacement au cours du temps des écosystèmes. Cela milite pour porter un intérêt nouveau à la biodiversité que certains peuvent qualifier « d'ordinaire ».



La trame verte et bleue se constitue de différents éléments :

- Les réservoirs de biodiversité sont les espaces qui concentrent une biodiversité plus riche ou mieux représentée que la normale où les espèces peuvent accomplir une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie. Ces réservoirs sont de taille suffisante pour abriter et accueillir des noyaux de populations à partir desquels les individus peuvent se disperser vers d'autres réservoirs via les corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement)
- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements. Ces corridors peuvent être terrestres ou aquatiques de différents types : linéaire continu, discontinu ou « pas japonais » ou paysager.
- Les zones « tampon » permettent de faire le lien ou de séparer les éléments de la trame verte et bleue des autres modes d'occupation du sol. Cette zone tampon permet de préserver les éléments de la trame verte et bleue.

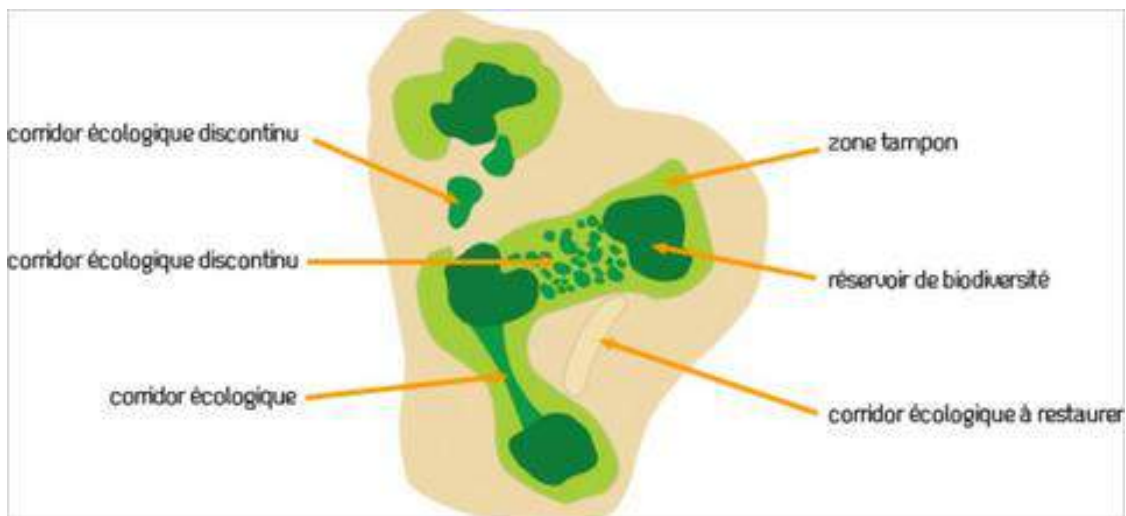


Schéma de la trame verte et bleue
Source : Trameverteetbleue.fr



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), co-élaboré par l'État et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

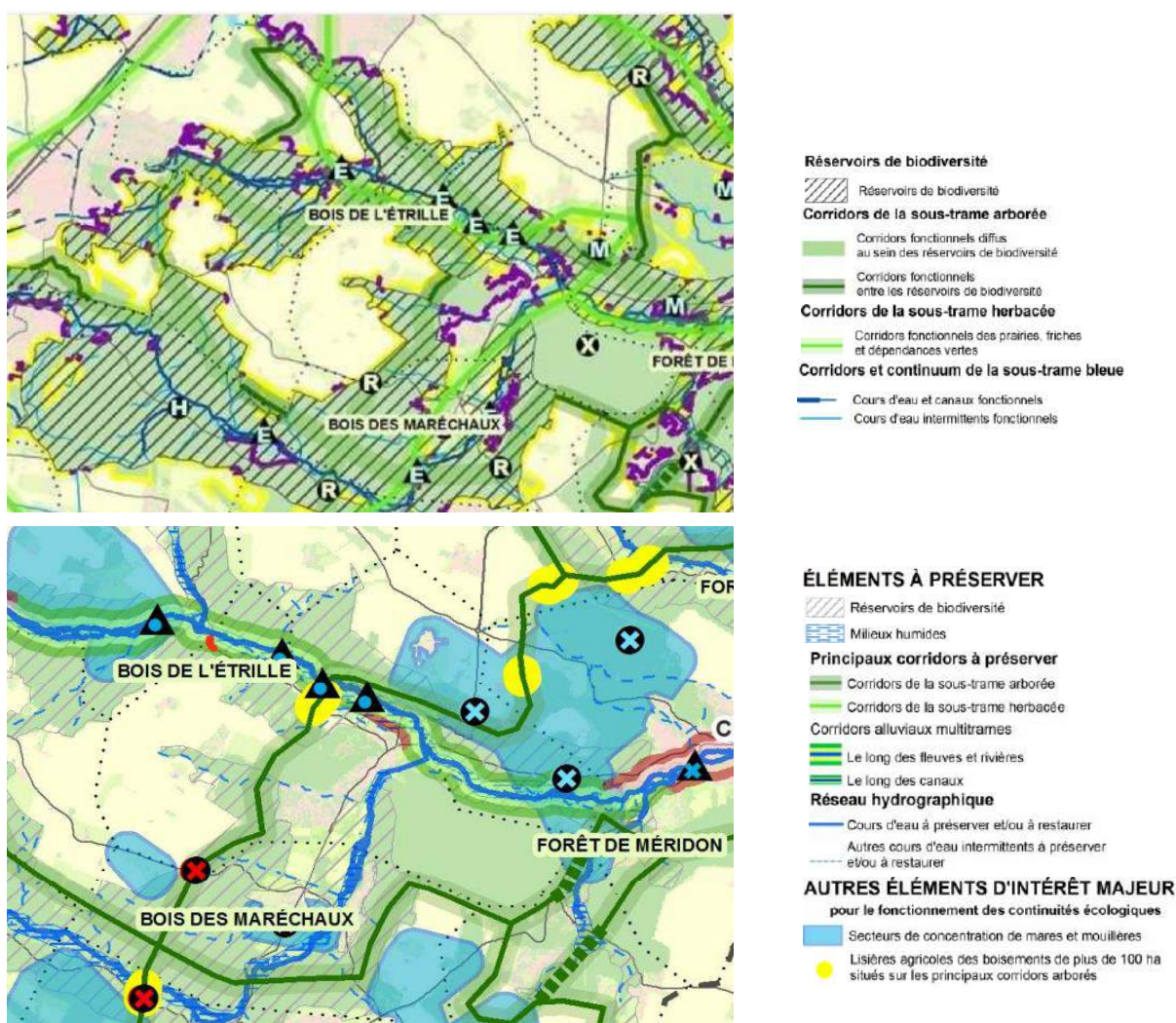
- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil Régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de deux cartes :

- une identifiant les composantes de la trame verte et bleue,
- l'autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue.

Les éléments identifiés et les objectifs fixés au sein de ces deux cartes sont présentés dans les pages suivantes.

A Dampierre, les enjeux liés aux continuités écologiques se situent autour de l'Yvette et de son affluent, mais également au niveau des massifs boisés.



Éléments de la trame verte et bleue
Source : SRCE



Le Plan Paysage et Biodiversité

Le plan paysage est un plan d'actions sans portées réglementaires mis en place par le Parc. Il est organisé sous forme d'outils de concertation qui réunit autour de lui le plus grand nombre d'acteurs du territoire.

La particularité de ce Plan animé par le Parc est celle de l'ajout de la thématique biodiversité en lui donnant autant d'importance que celle du paysage. La réalisation de ce diagnostic et des plans d'actions est mené en co-construction avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour mettre en œuvre l'intelligence collective et croiser les regards.

Le Plan Paysage et Biodiversité est un outil de planification qui a pour objectif d'aider les communes à intégrer la dimension paysagère et les enjeux de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et leurs aménagements. A noter que si les plans paysages ont été mis en place dans de nombreux territoires et en France, c'est la première fois qu'un Plan Paysage ET Biodiversité est élaboré.

Seize communes des vallées de l'Yvette en font partie: Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-St-Denis, Les Essarts-le-Roi, Levis-St-Nom, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, St-Forget, St-Lambert-des-Bois, St-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse.



Source : Plan Paysage et biodiversité



A l'échelle de la commune, la trame verte et bleue est développée et repose sur les sous trames boisées et prairiales.

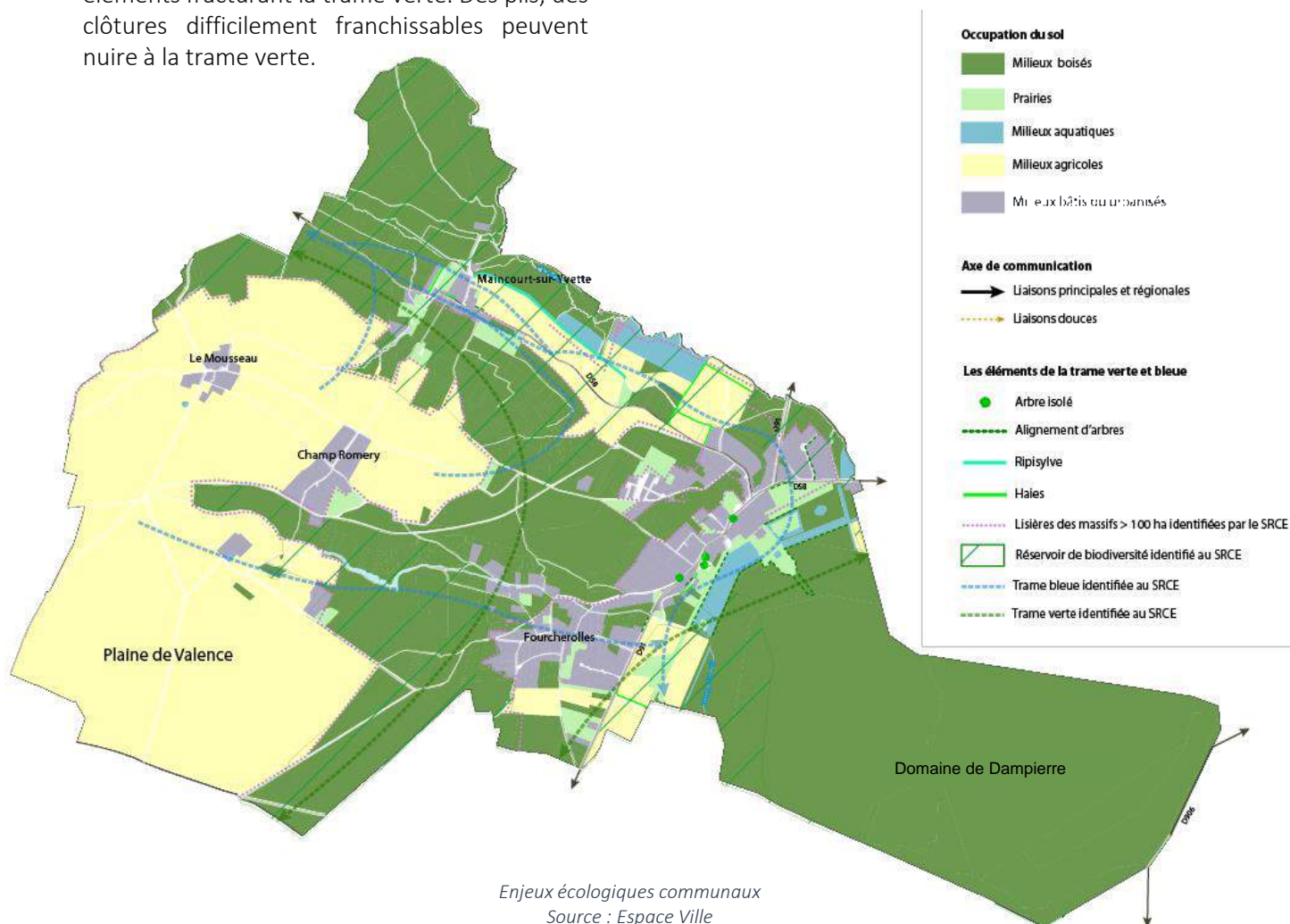
Les réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE concernent le Domaine de Dampierre, le bois de la Crène et de Villeneuve et le bois de Maincourt. Ces réservoirs de biodiversité sont peu éloignés et connectés entre eux. En effet, les espaces favorables au déplacement des espèces se trouvent en périphérie des zones urbanisées. Par ailleurs, les milieux urbanisés restent tout de même très verdoyants, favorisant ainsi les échanges entre les réservoirs.

La nature en ville reste très présente à travers les cœurs d'ilots, les alignements d'arbres, les arbres isolés ainsi que les haies.

Cependant, la D91 et la D58 sont deux éléments fracturant la trame verte. Des plis, des clôtures difficilement franchissables peuvent nuire à la trame verte.

La trame bleue est également développée au sein de la commune. L'Yvette est un cours d'eau qui joue un rôle double : réservoir de biodiversité et corridor écologique. Son affluent, les rouillons, les bassins du Domaine de Dampierre, l'étang des Roches ainsi que les zones humides viennent renforcer la trame bleue. Certains obstacles à l'écoulement peuvent nuire aux continuités écologiques.

Les lisières urbanisées et agricoles des boisements de plus de 100 ha ont été identifiées par le SRCE. Les lisières des espaces boisés doivent être protégées pour des raisons environnementales et paysagères. En dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares.



Les lisières des massifs boisés de plus de 100 ha

En application du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), dans la bande de protection des lisières de 50 mètres des bois et forêts de plus de 100 ha mentionnée sur le document graphique, toute nouvelle urbanisation à moins de 50 mètres des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares est interdite en dehors des sites urbains constitués.

Dans les sites urbains constitués la marge de retrait des 50 m fixée par le SDRIF ne s'applique pas. Un site urbain constitué est un espace bâti, doté d'une trame viaire et présentant une densité, un taux d'occupation des sols, une volumétrie que l'on rencontre dans les zones agglomérées.

Le présent PLU considère comme site urbain constitué (SUC) des espaces d'une certaine densité bâtie, et présentant des voiries et réseaux etc.

Toutefois, même si la marge de protection de 50 m fixée par le SDRIF ne s'applique pas dans les SUC, la volonté communale, en lien avec les services de l'Etat, est de prendre des mesures pour protéger les lisières de forêt et éviter que le développement de conflits entre l'habitation et la proximité de la forêt ne soit préjudiciable à la préservation des lisières forestières. Il s'agit aussi d'une mesure de protection contre les risques (chutes d'arbres, incendies de forêts).



Carte des lisières forestières (source SDRIF)
 Traitement : Espace Ville





Carte des lisières forestières (source SDRIF)
 Traitement : Espace Ville

Application de la règle d'inconstructibilité dans la lisière des massifs forestiers de plus de 100 hectares définie par le SDRIF.

- Afin de définir la limite d'un site urbain constitué (SUC), la méthode consiste à relier, dans la bande des 50 m, les angles extérieurs des constructions autorisées des zones déjà urbanisées, dès lors que les critères suivants sont respectés :
 - les unités foncières sont viabilisées et desservies par des routes goudronnées (trame viaire),
 - la densité, le taux d'occupation des sols (bâtiments existants, routes goudronnées, autres surfaces imperméabilisées) sont similaires à l'ensemble d'habitations le plus proche, situé hors bande des 50 m,
- le volume des bâtiments existants est similaire au volume de l'ensemble d'habitations le plus proche, situé hors bande des 50 m.
- Au sein des limites d'un SUC ainsi déterminé, bien qu'à une distance inférieure à 50 m de la limite du massif de plus de 100 ha, l'urbanisation en vue d'une restructuration ou d'une densification est autorisée en dehors d'une bande de 15 m comptée à partir du massif. Toute urbanisation en direction du massif, à l'extérieur de ces limites, est en revanche proscrite.



B. La faune et la flore

Les sites Natura 2000

La commune est concernée par une zone Natura 2000 : **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR11 12011) désignée au titre de la directive oiseau.

Sur les bases de la convention de Berne de 1979, la directive européenne CEE92/43 dite "directive Habitats Faune Flore" a instauré la création d'un réseau européen de sites exceptionnels du point de vue de la flore et de la faune : le réseau "Natura 2000". Cette directive vise à « assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des Etats membres » (art.2-1 de la directive).

Le réseau Natura 2000 regroupe les Zones de Protections Spéciales (ZPS) déjà créées au titre de la directive "Oiseaux" CEE79/409 (populations d'oiseaux d'intérêt communautaire), et les futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC) créées au titre de la directive "Habitats" (habitats, flore faune (hors oiseaux) d'intérêt communautaire). Un plan d'action vise à préserver les habitats et les espèces désignées en associant fortement les activités humaines.

La directive de 1992 comprend 6 annexes. Dans un objectif de conservation, l'annexe I regroupe les habitats pour lesquels il est nécessaire de créer une ZPS ; l'annexe II liste la faune et la flore nécessitant la désignation d'une ZSC.

Selon la directive Habitats 92/43/C.E.E., l'état de conservation d'un habitat naturel est

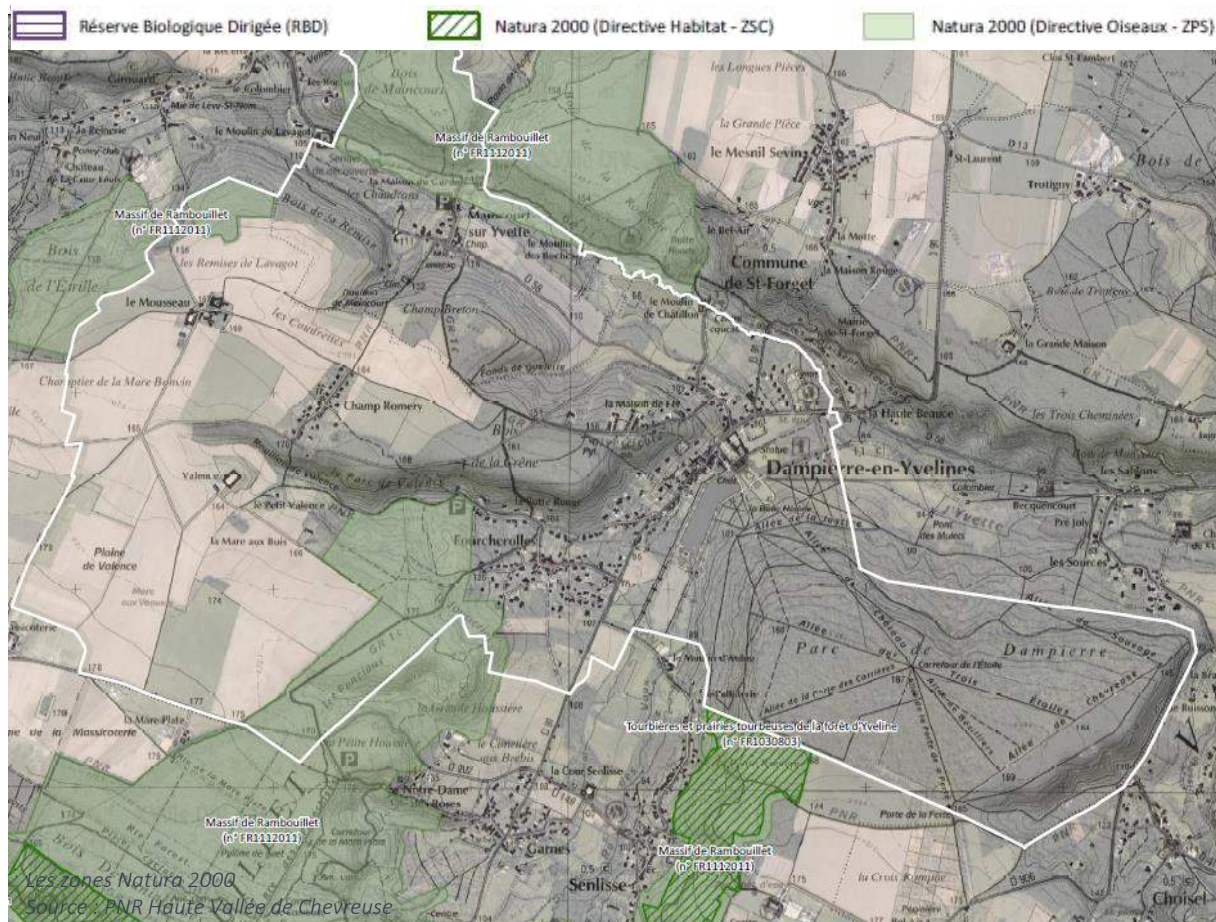
considéré comme favorable lorsque :

- « Son aire de répartition naturelle [tout d'abord dans et à proximité du site Natura 2000] ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- La structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- L'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable [...]. »

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable lorsque :

- « Les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient [...]
- L'aire de répartition naturelle [tout d'abord dans et à proximité du site Natura 2000] de l'espèce ne diminue ni ne risque pas de diminuer dans un avenir prévisible [...];
- Il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ces populations se maintiennent à long terme. »





Le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha. Il comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des boisements étant privé ou appartenant à des collectivités. Ce secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés alimentant le château de Versailles.

Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs. La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site.

En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses :

- forestières, dont le Pic mar,
- fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...)
- des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.



Les zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique et floristique ou ZNIEFF

A partir de 1982, des ZNIEFF sont déterminées à l'échelle nationale suite à l'initiative du ministère chargé de l'environnement en coopération avec le Secrétariat de la faune et de la flore (actuel Service du patrimoine naturel) du Muséum national d'histoire naturelle. Deux éléments les caractérisent. D'une part, ce sont des secteurs qui présentent de fortes capacités biologiques : elles hébergent une faune et une flore variée constituant des écosystèmes remarquables. D'autre part, ces espaces sont en bon état de conservation. Des espèces végétales et animales rares et/ou menacées y sont généralement recensées. On distingue : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; et les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'objectif de ces zones est d'approfondir les connaissances de la faune et la flore du territoire. Le patrimoine naturel est cartographié et les sites d'intérêt biologique sont identifiés.

Les inventaires des ZNIEFF sont dirigés par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et réalisés par des spécialistes dont le travail est validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite centralisées au Muséum national d'histoire naturelle.

Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité, ni sur les activités humaines (agriculture, chasse, pêche,...) qui peuvent continuer à s'y exercer sous réserve du respect de la législation sur les espèces protégées.

La loi du 8 janvier 1993 (art L 121-2 du code de l'urbanisme) impose aux préfets de communiquer les éléments d'information utiles relatifs aux ZNIEFF à toute commune prescrivant l'élaboration ou la révision de son document d'urbanisme.

Les ZNIEFF - Source : Géoportail



ZNIEFF 1 :

- Coteau calcaire de champ breton et ravin forestier de rouillon
- Zone humide de Maincourt et ravin forestier de l'Angoumois
- Prairie et sources forestières du parc de Dampierre

- Mares de la Plaine de Valence

- Gîtes à Chiroptères des Eglises de Choisel et de Dampierre

ZNIEFF 2 :

- Vallée de l'Yvette amont et ses affluents
- Vallée des Vaux de Cernay

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département a mis en place un dispositif en faveur des espaces naturels dits « sensibles » qui a pour objectif la protection et la mise en valeur des espaces naturels départementaux rares ou menacés.

Il s'agit d'un outil foncier de préservation, de restauration et de valorisation des espaces naturels remarquables du territoire. Cette zone avait été créée en date du 7 juin 1991 et couvre 1 070 ha. Elle est incluse dans la ZPENS du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernat 16 communes dont Dampierre-en-Yvelines.

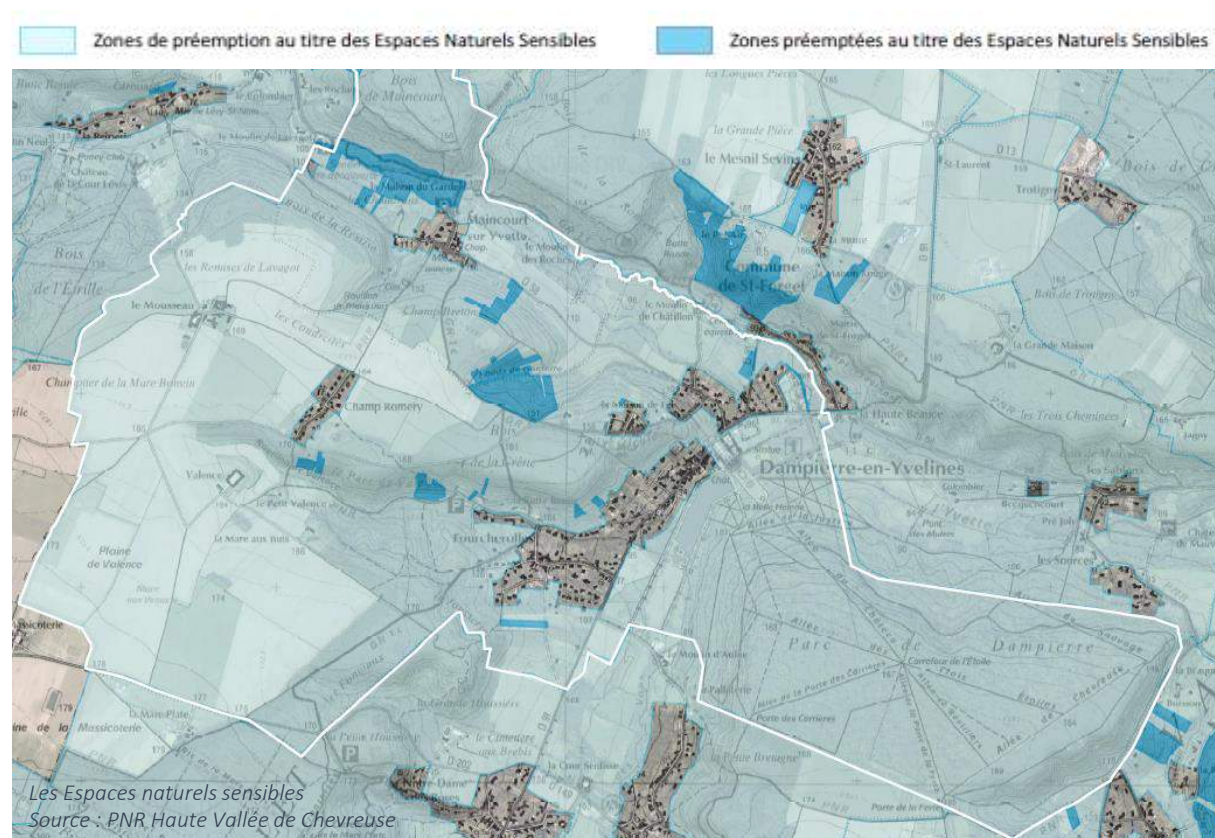
Les objectifs étaient :

- La protection et la mise en valeur des paysages

- La préservation de la faune et la flore
- La sauvegarde du paysage champêtre des plateaux ou des fonds de vallée par l'acquisition et la gestion des friches et des terres agricoles
- La mise en œuvre d'actions pédagogiques et d'informations

5 ENS départementaux sont identifiés :

- Le Bois des Marronniers
- Le Marais de Maincourt
- Le Bois des Fonds de Goulettes
- Prés Chatillon
- Prés du Champrier des Taillis

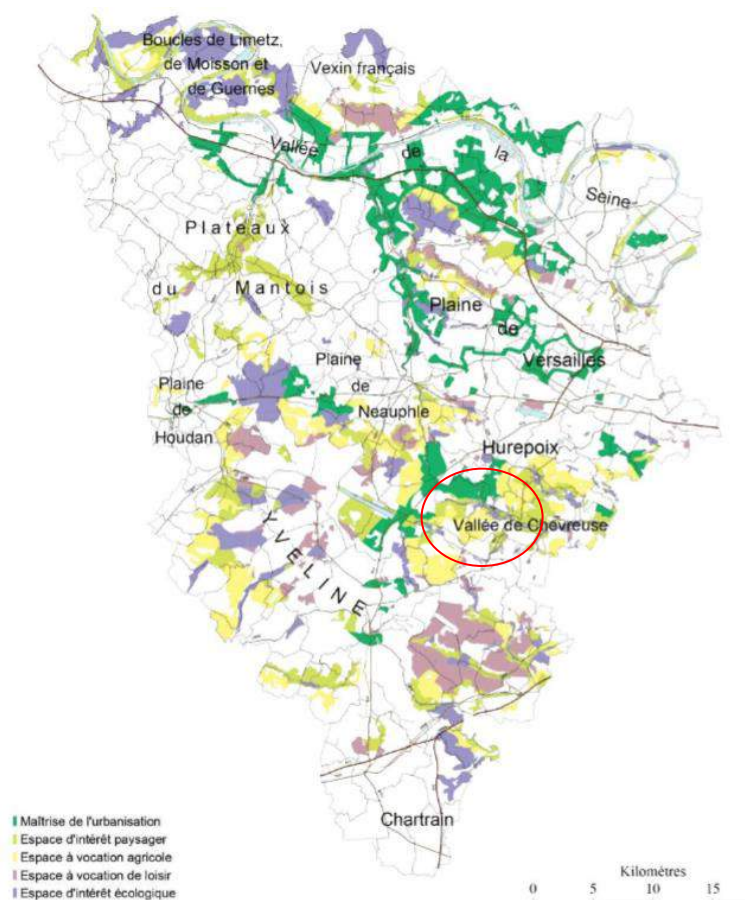


Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN)

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection et de gestion des espaces naturels, le Département a élaboré un Schéma Départemental des Espaces Naturels, adopté le 24 juin 1994 et mis à jour en 2013. Il sert de cadre aux actions destinées à préserver les paysages remarquables, à assurer la pérennité de la gestion des espaces agricoles, à préserver et restaurer la richesse des milieux naturels et à développer les espaces à vocation de loisirs dans les zones carencées.

À cette fin, le SDEN a distingué les espaces naturels selon les fonctions qu'ils assument ou devraient assumer : fonction paysagère, économique (notamment par le maintien de l'agriculture), écologique, récréative et surtout fonction de maîtrise de l'urbanisation par l'affirmation de coupures vertes et par la maîtrise des fronts urbains permettant une urbanisation discontinue recentrée sur les villes et les bourgs.

Ce document a identifié des espaces à vocation agricole, à vocation de loisir et d'intérêt paysager.



Source : Bilan 2014-2015 SDEN



4. Les risques et nuisances

Les risques naturels

Le risque d'inondation et de mouvement de terrain

La commune est concernée par des risques naturels essentiellement liés à des glissements de terrains et des inondations. Ces deux phénomènes, dont le facteur déclencheur est le plus souvent les précipitations, peuvent avoir lieu en même temps. En effet, la topographie présente sur la commune permet d'expliquer les risques de ruissellement et des glissements de terrain.

La commune est citée dans l'arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 portant délimitation du périmètre des zones à risque d'inondation. La commune est donc concernée par un PPRI. Celui-ci est à l'étude sur la commune.

Un Atlas des Zones Inondables (AZI) de l'Orge concerne la commune, et notamment le cours d'eau l'Yvette.

La commune a été reconnue 3 fois en état de catastrophe naturelle suite à des inondations, coulées de boue ou mouvement de terrain depuis 1986.

Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Oui

Nom de l'AZI	Aléa	Date de début de programmation	Date de diffusion
75DRIEE_IF19990008 - L'Orge	Inondation	01/12/1999	01/12/1999

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 3

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

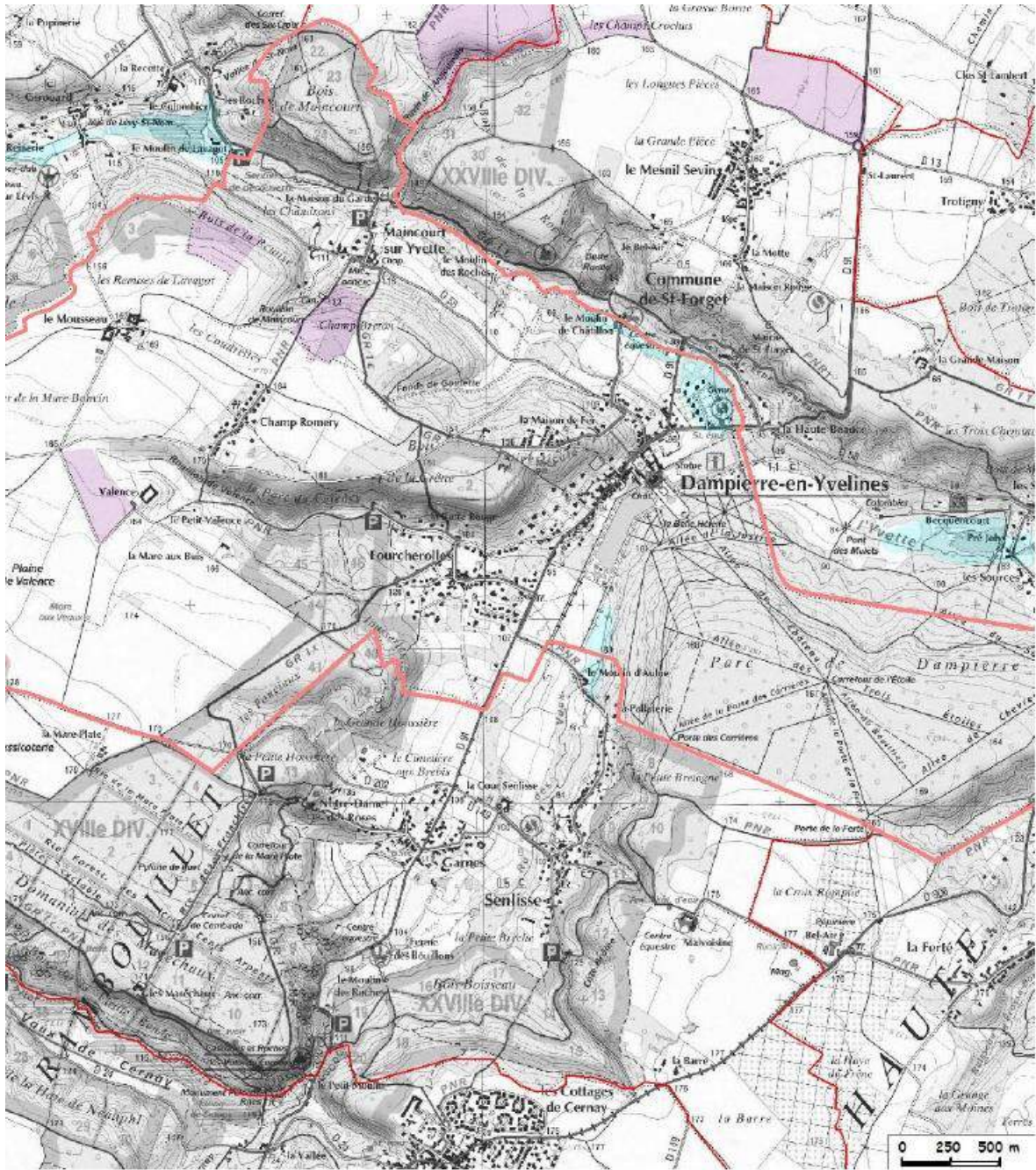
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
78PREF19990091	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
78PREF20160543	31/05/2016	31/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
78PREF19860003	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986

*Les catastrophes naturelles lié aux risques naturels
Source : Georisques*





Périmètre de risque d'inondation

Périmètre de risque de mouvement de terrain

Périmètre des risques
Source : Préfecture



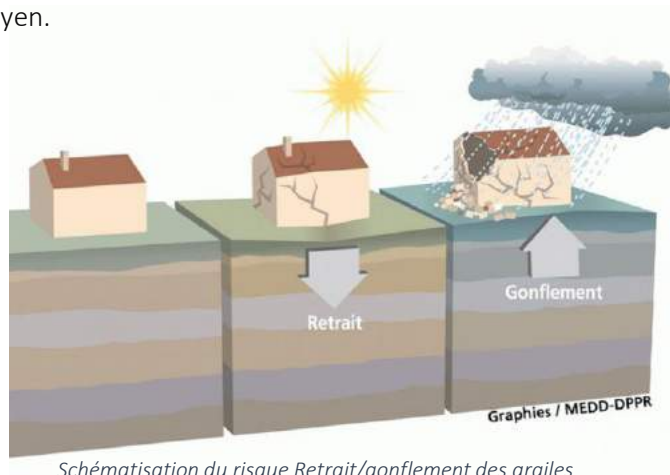
Le risque de retrait/gonflement des argiles

Ces mouvements sont liés à la structure interne des minéraux argileux qui constituent la plupart des éléments fins des sols. Ces minéraux argileux présentent en effet une structure en feuillets, à la surface desquels les molécules d'eau peuvent s'adsorber, provoquant ainsi un gonflement, plus ou moins réversible, du matériau. La quantité d'eau susceptible d'être adsorbée au cœur même des particules argileuses, peut être considérable, ce qui se traduit par des variations importantes de volume du matériau.

La commune est fortement exposée au risque de retrait/gonflement des argiles. Les zones se situant dans la vallée de l'Yvette et son affluent sont classées en aléa moyen.

A l'inverse, les zones de plateaux sont classées en aléa fort.

Ce risque se traduit par des fissurations des façades des habitations, des décollements entre éléments jointifs et par la distorsion des ouvertures. La prévention du risque retrait/gonflement n'interdit pas la constructibilité d'un terrain mais implique des règles de construction et de prévention à adapter en fonction de la nature du sol rencontrée et du type de bâti.



Schématisme du risque Retrait/gonflement des argiles
Source : Georisques



Le risque Retrait/gonflement des argiles
Source : Georisques



Aucun risque d'effondrement

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. La commune est concernée par un PPRN mouvement de terrain – affaissements et effondrements.

Cependant, aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune.



D. Les risques et nuisances

Les risques d'origine anthropique

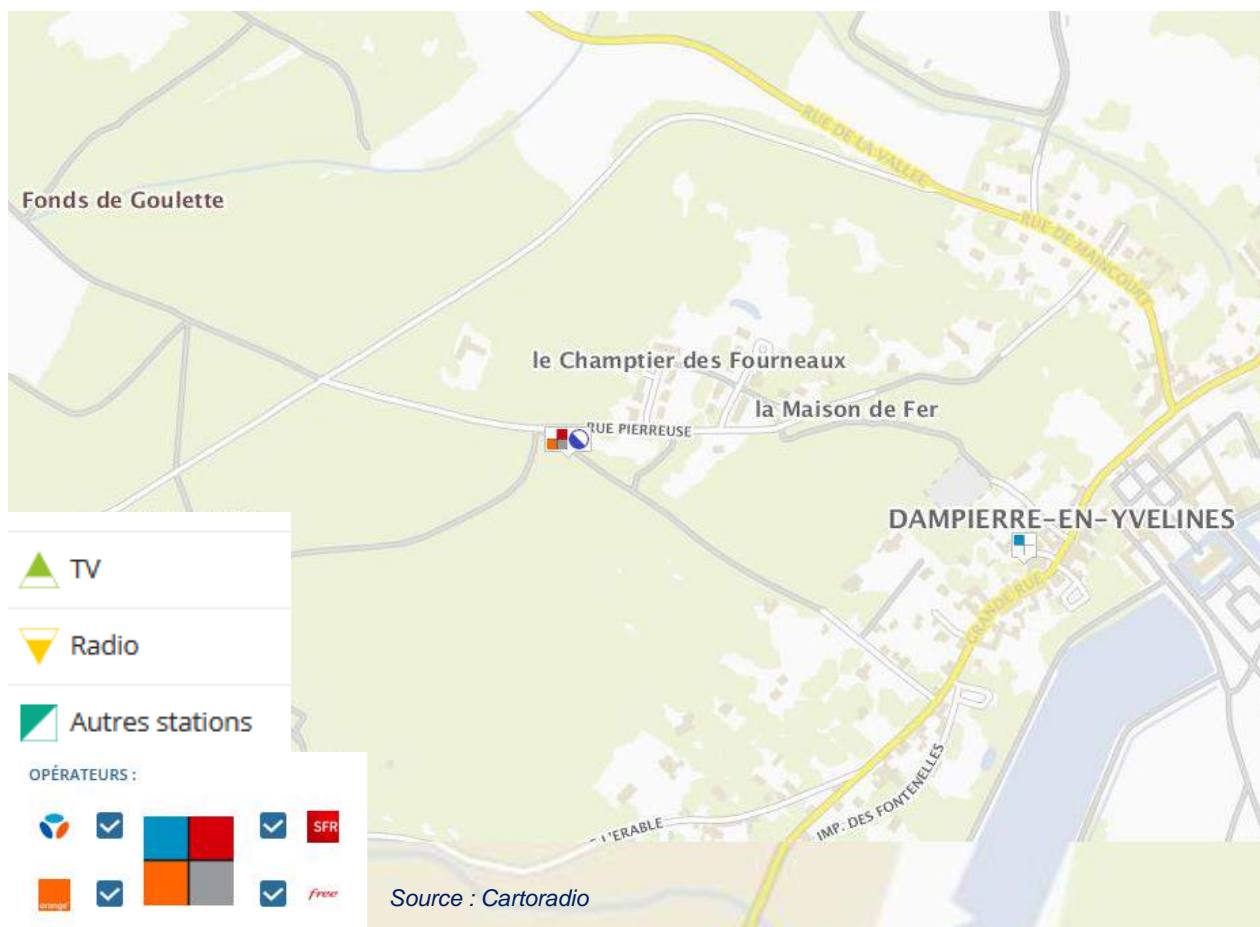
Les ondes radioélectriques

La carte présente la localisation des différentes antennes radio, téléphoniques, TV, internet émettant des ondes électromagnétiques dans la commune.

Le centre bourg recense 2 types d'antennes différentes:

- Des antennes concernant la téléphonie mobile
- Une antenne de faisceaux hertziens.

Par ailleurs, l'instruction du 15 avril 2013 recommande aux gestionnaires d'établissements et aux autorités compétentes en urbanisme, de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles dans les zones exposées à un champ magnétique supérieur à $1 \mu T$, et d'autres valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par des installations radioélectriques. Enfin la construction d'antennes relais doit être soumise au PLU qui peut prévoir des limitations à leur implantation.



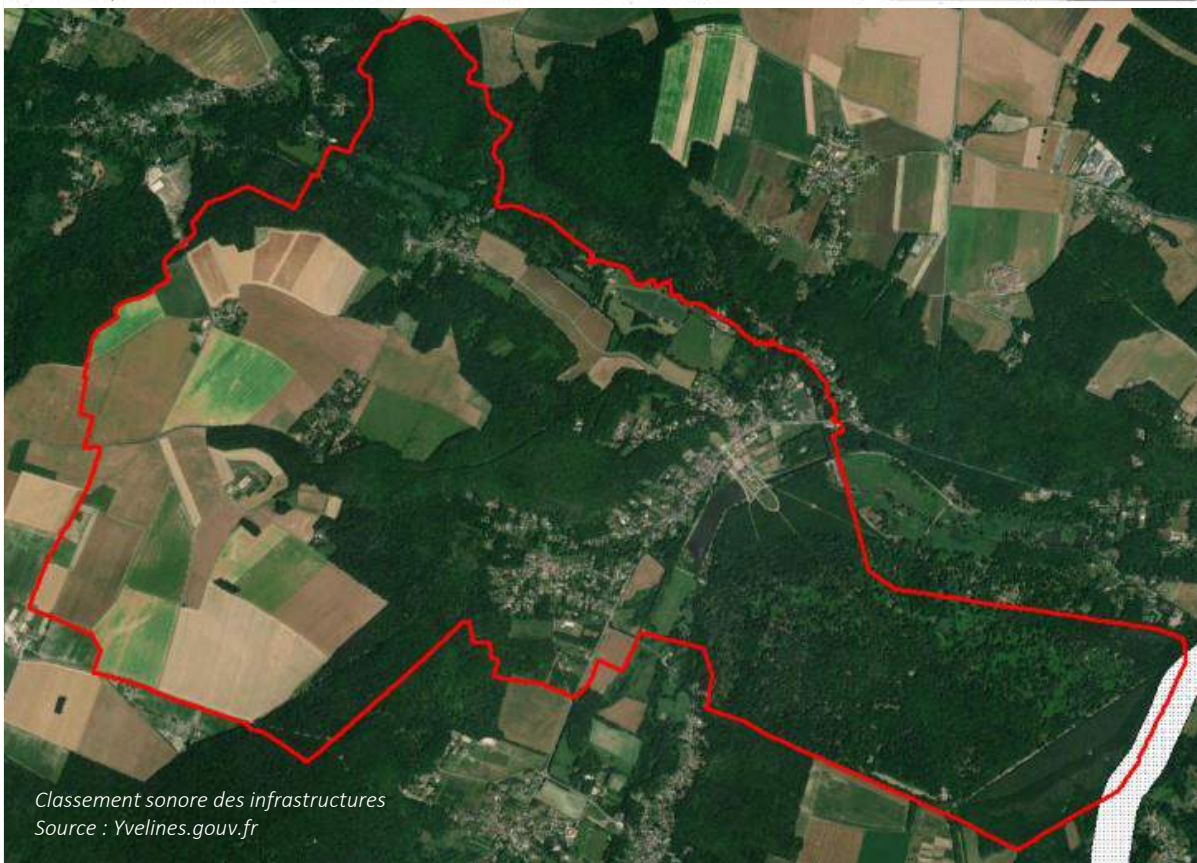
Les nuisances sonores

La commune de Dampierre en Yvelines est soumise au classement sonore de la RD906 se situant à l'est de la commune. L'infrastructure est classée en catégorie 3 et affecte les alentours sur une zone de 100 mètres. La carte ci-dessous permet de visualiser l'impact de la RD 906 sur la commune. A la différence de la RD 906, l'impact sonore de la RD 91 affecte la population communale car elle se situe dans la partie urbanisée de la commune. Par ailleurs, la D58 et la D91 avec notamment le

tronçon des « 17 tournants » sont des axes routiers qui ne sont pas répertoriés au classement sonore mais restent des axes bruyant et très empruntés au sein des milieux urbanisés.

La lutte contre les nuisances sonores est aussi une priorité. Ainsi, Dampierre est une commune pilote pour la mise en œuvre de radars sonores qui mesurent les pics de bruit de certains véhicules.

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
RD 906	Totalité	3	100 m	Tissu Ouvert



La qualité de l'air

La pollution de l'air peut avoir divers effets à court et à long termes sur la santé. La pollution de l'air en milieu urbain accroît le risque de maladies respiratoires aiguës (pneumonie, par exemple) et chroniques (cancer du poumon, par exemple)

cardio-vasculaires.

La qualité de l'air se mesure depuis 2011 par l'indice CITEAIR, qui varie de 0 à plus de 100 selon 5 qualificatifs (de très faible à très élevé)



La qualité de l'air de Dampierre-en-Yvelines est relativement bonne. En effet, la présence des différents espaces boisés contribue à faire de ce secteur un véritable « poumon vert ». De plus l'activité routière n'étant pas importante, la qualité de l'air est peu altérée.

A ce jour, sur 2020 il y a eu 227 jours de pollution faible ou très faible, soit plus de 80% de l'année. A l'inverse, il n'y a eu que 3 jours de pollution élevée.

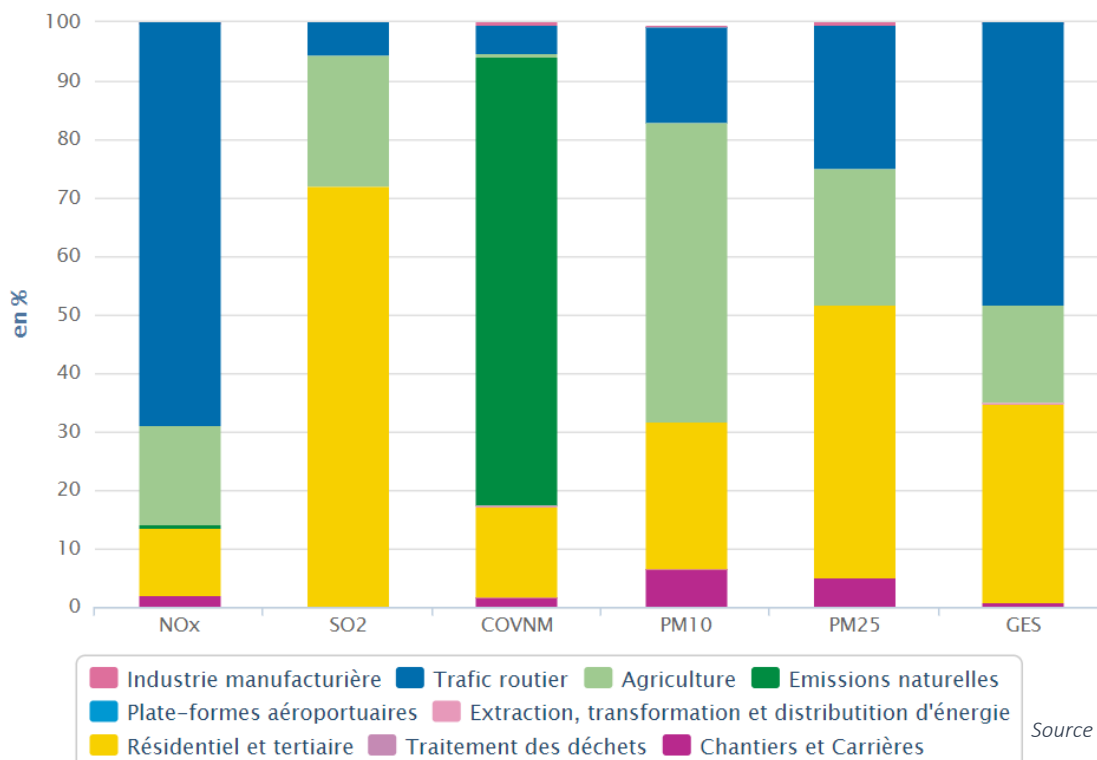
Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	4	1.47
[25-49]	223	81.99
[50-74]	42	15.44
[75-100]	3	1.1
[>100]	0	0

Qualité de l'air
Source : Airparif



Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	16 t	0 t	31 t	5 t	3 t	5 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de :
Dampierre-en-Yvelines (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)



La répartition des différents secteurs d'activités aux émissions des polluants permet d'identifier quels sont les secteurs rejettent quel polluant.

L'oxyde d'azote (NOx) est principalement rejeté par le trafic routier à hauteur de 70% soit plus de 11 tonnes d'émissions. Ces émissions sont liées aux gaz d'échappement des véhicules.

Le Dioxyde de soufre (SO2) est principalement émis par le secteur résidentiel et tertiaire (70%). Il est principalement lié à la combustion des énergies fossiles pour la production d'électricité à destination des foyers.

Les composés organiques volatils non méthaniques sont d'origine naturelle à hauteur de 70%, ce qui équivaut à 21 tonnes d'émissions.

Les particules fines (pm10) ont pour origine principale l'agriculture qui représente environ la moitié des émissions, soit 2,5 tonnes.

Ces émissions correspondent aux labours, moissons et phénomènes d'abrasion pour les engins agricoles.

Les particules fines (pm2,5) ont pour origine principale le secteur résidentiel avec plus de 40% des émissions ce qui correspond à 1,2 tonne. Ces émissions sont liées au chauffage.

Les émissions de GES sont liées principalement au trafic routier, représentant ainsi la moitié des émissions soit 2,5 kt. Ces émissions sont liées à la combustion des carburants.

La commune souhaite développer le tourisme. L'augmentation de la fréquentation de la ville induira une augmentation de la consommation d'énergie, du nombre de déplacements et par conséquent une augmentation de la pollution.



5. Les réseaux techniques urbains

L'eau potable

L'eau potable est gérée par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Dampierre-en-Yvelines et Chevreuse, délégué à SUEZ, et est d'origine souterraine et de rivière (captage de Morsang-sur-Seine et Viry-Châtillon).



La qualité de l'eau

La qualité de l'eau de consommation a été analysée en 2012.

Les résultats révèlent que la qualité de l'eau de consommation est conforme aux exigences de qualité sur l'ensemble des paramètres étudiés (conformité bactériologique et physico-chimique).

Une eau de mauvaise qualité peut avoir des conséquences sur la santé. En effet, les risques pour la santé du consommateur varient en fonction du type de micro-organisme présent dans l'eau du robinet :

Les nitrates : lorsqu'ils se transforment en nitrites dans l'organisme humain, les nitrates peuvent entraîner la modification des propriétés de l'hémoglobine du sang.

Ce changement altère le transport correct de l'oxygène par les globules rouges.

Les pesticides : la consommation, même à faible dose, de pesticides présents dans l'eau du robinet, peut entraîner une intoxication aiguë des utilisateurs.

Le plomb : la teneur en plomb dans l'eau peut nuire à plusieurs systèmes de l'organisme : le système nerveux, le système reproductif, les reins, mais aussi provoquer une anémie ou une hypertension artérielle.

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Aluminium total µg/l	33 µg/l		≤ 200 µg/l
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0 qualit.		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	5 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre (2)	0,20 mg/LCl2		
Chlore total (2)	0,25 mg/LCl2		
Conductivité à 25°C	490 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0 qualit.		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Fer total	<10 µg/l		≤ 200 µg/l
Odeur (qualitatif)	0 qualit.		
Saveur (qualitatif)	0 qualit.		
Température de l'air (2)	21,0 °C		
Température de l'eau (2)	19,5 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,15 NFU		≤ 2 NFU
pH (2)	7,40 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

Évaluation de la qualité de l'eau



L'assainissement et les eaux pluviales

Les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » sont toutes deux assurées par le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY).

La capacité est suffisante en matière de collecte, de traitement et de stockage des eaux usées et des eaux pluviales au regard des besoins existants et futurs.

En l'espèce, le PADD indique que la commune souhaite stabiliser la croissance démographique au seuil maximal de 1 150 habitants ; mais une hausse du tourisme est aussi pronostiquée.

En conséquence, le PLU doit établir un diagnostic suffisant pour vérifier que les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées seront en mesure d'accueillir les effluents sur le long terme, sans entraîner de dysfonctionnement de la station d'épuration.

Actuellement, la capacité de traitement de la station est de 2 000 équivalent habitants et en 2021 la taille de l'agglomération (CBPOmax) était de 1 944 équivalent habitants, soit un taux de charge organique de 97 %.

Le débit de référence du système de traitement est de 420 m³/j, et le débit retenu pour 2021 était de 431 m³/j, avec un taux de charge hydraulique de 70 %.

Pour éviter les surcharges du réseau, la gestion des eaux pluviales infiltrées sur la parcelle et le stockage des eaux de pluie dans des cuves ou citernes de rétention sont de bonnes initiatives.

L'impact sur les milieux aquatiques exutoires de rejets d'eaux usées brutes (via les déversoirs d'orage ou trop plein des postes de refoulement) et traitées.

En l'espèce, la station d'épuration est située au Nord-Est du bourg de la commune, sur la rive droite de l'Yvette, le long de la route départementale n°58. L'Yvette, important affluent de l'Orge qui est un cours d'eau francilien lui-même affluent de la Seine, draine

à l'amont les forêts de Rambouillet de la Vallée de Chevreuse et à l'aval les zones urbaines de Gif-sur-Yvette à Epinay-sur-Orge.

Les eaux traitées se rejettent dans l'Yvette et les normes de rejet sont compatibles avec les objectifs de bon état de l'Yvette.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) de Dampierre-en-Yvelines étant en cours de réalisation, il devra être annexé au PLU, après son approbation.

Le PLU devra alors se référer également au zonage d'assainissement pour définir les conditions de desserte en réseaux d'assainissement.

Ce zonage répartit le territoire communal en zones d'assainissement collectif dotées de réseaux de collecte et d'un système de traitement et en zones d'assainissement non collectif.

La gestion des eaux pluviales présente un triple enjeu : la limitation du ruissellement à la source, la préservation des axes d'écoulement et le traitement qualitatif des eaux pluviales. L'imperméabilisation des surfaces provoque une hausse du débit et du volume des eaux pluviales au niveau des exutoires, ce qui augmente le risque d'inondation par temps de pluie.

Conformément au SDAGE 2022-2027, les eaux non infiltrées doivent être rejetées à débit régulé dans le milieu naturel (maximum 1l/s/ha) pour une pluie de retour de 10 ans. Il est cependant de bon usage, afin de limiter les risques de débordement des dispositifs de stockage, de porter ce temps de retour à 20 ans en zone urbaine, voire 30 ans dans les zones des plus denses.




La gestion des déchets

La gestion des ordures ménagères a été déléguée au SICTOM de la région de Rambouillet. La qualité de tri des déchets recyclable est de 86 %. L'efficacité du tri sélectif permet la revalorisation des déchets.

Les déchets ménagers et commerciaux sont traités à l'usine d'incinération de Saint-Arnoult-en-Yvelines gérée par le Syndicat, Intercommunal de Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA). Il ne s'agit que des déchets des particuliers. Cette usine n'est pas seulement un centre de traitement des déchets mais également un centre de valorisation énergétique. L'incinération des ordures

ménagères résiduelles permet en effet la production d'énergie sous forme d'électricité et de chaleur.


Le site classé de la commune contraint l'installation de containers verre. Un travail est en cours afin de définir des zones appropriées afin de répondre aux besoins des habitants et des commerçants. Une expérimentation vise également à implanter des bacs à déchets verts par quartier. Une plateforme de compostage est aussi présente dans la commune voisine et pourrait travailler avec Dampierre de manière mutualisé.




calendrier


du service de collecte
du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2020

DAMPIERRE EN YVELINES


Ordures ménagères
collecte : tous les **mercredis*** matin



Emballages - journaux - revues - magazines
collecte : un **mercredi*** sur deux l'après-midi


2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	11		8	5	4	1	13	10	8	5	2	14	11	9
	28		22	19	18	15-29	27	24	22	19	16-30	28	25	23


Verre : bouteilles - bocaux - pots
collecte : un **lundi** sur six en journée

2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	9		20		2	13	25		6	17	28		9	21

Horaires de collecte
Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.
 Matin : de 5h00 à 12h00
 Après-midi : de 12h00 à 19h00
 Journée : de 7h00 à 17h00

 **N° Vert 0 800 49 50 61**



*** Jours non collectés**
 Mercredi 25 décembre 2019 décalé au samedi 28 décembre 2019
 Mercredi 1^{er} janvier 2020 décalé au samedi 4 janvier 2020
 Les collectes du 13 avril, 11 novembre seront assurées normalement. www.sictomregionrambouillet.com



6. Les énergies renouvelables et le développement durable

A. Les documents supra-communaux

Les documents régionaux en vigueur dans ce domaine sont les suivants : le schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le schéma régional de l'éolien (SRE), tous deux adoptés le 14 décembre 2012 par le conseil régional. Le Plan Climat, Energie Territoriale (PCET) des Yvelines est aussi à prendre en compte en attendant la mise en place du PCAET de la CCHVC.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le SRCAE a été prévu par l'article L 222 1 du Code de l'environnement et définit trois grandes priorités :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- Le développement du chauffage urbain,
- La réduction de 20 des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier

Élaboré par l'État et la Région, il fixe à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter pour diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050

À ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie

- Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'atténuer les effets À ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque leur protection le justifie

- Par zone géographique, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et

de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique

En termes d'urbanisme, il définit notamment l'orientation suivante promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques, qui se décline selon les objectifs suivants :

- densifier les zones urbaines tout en respectant les enjeux de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique
- promouvoir la multipolarité à proximité des gares et des pôles intermodaux en lien avec les réseaux de transports en commun existants ou en développement
- favoriser les modes actifs de déplacement et les transports en commun dans le partage de l'espace public
- réserver dans l'aménagement urbain des espaces pour la logistique (entrepôts logistiques, espaces de livraison)
- privilégier la mixité fonctionnelle, les commerces et les services de proximité afin de réduire la portée des déplacements
- mutualiser les services et les équipements
- favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid
- poursuivre les actions pour rendre la ville attractive en privilégiant une qualité de vie agréable



Plan Climat Energie Territorial (PCET) des Yvelines

La France a adopté le 12 juillet 2010 la loi Grenelle 2 afin, notamment, de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, de protéger sa biodiversité et d'améliorer les performances des bâtiments. L'un des objectifs du Grenelle 2 porte sur la réalisation de bilans de gaz à effet de serre suivis par l'élaboration de plans d'actions visant à réduire les émissions de CO₂ en France.

Ce plan d'actions comportant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il vise à

- maîtriser la facture énergétique du territoire pour sécuriser son développement et les besoins de ses habitants
- adapter le territoire aux bouleversements climatiques futurs
- améliorer la qualité de vie des habitants sur les plans du logement, de la mobilité, etc

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique représentent en effet l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Les collectivités locales, par leur connaissance fine du terrain, sont des acteurs déterminants pour optimiser la gestion de l'énergie sur leur territoire et lutter contre le réchauffement climatique. Elles ont un devoir d'éco exemplarité pour impulser, sur leur territoire, la construction de nouveaux modes de développement

Le territoire de la CCHVC est en cours de réalisation du PCAET.

Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Il constitue un volet annexé au SRCAE

Le SRE francilien établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du « gisement » de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Île-de-France est riche.

Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires de grande couronne, présentant un potentiel éolien. Il revient désormais aux collectivités locales, aux porteurs de projets et à l'ensemble des parties prenantes de se saisir de l'opportunité, pour un plus grand développement des énergies renouvelables dans la région

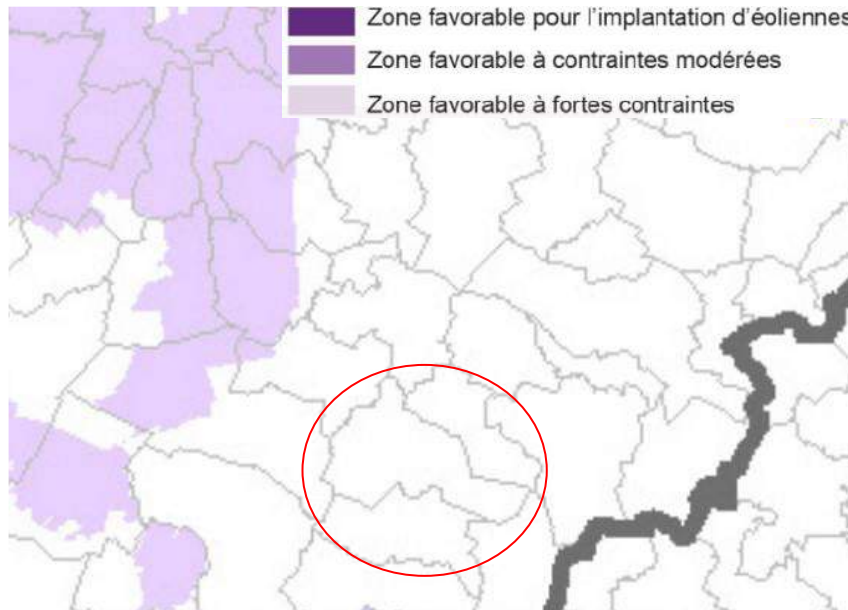
Par ailleurs, le Plan Climat Énergie Territorial définit aussi des orientations spécifiques pour permettre de lutter contre l'effet de serre



B. Les potentiels sur la commune

Le potentiel éolien

Dampierre-en-Yvelines se situe dans une zone identifiée défavorable par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Ile-de-France, notamment en raison de la sensibilité écologique et paysagère (site classé, site inscrit) du territoire



*Zone défavorable à l'implantation d'éoliennes
Source : SRCAE IdF*

Le potentiel solaire

La durée d'ensoleillement moyen dans les Yvelines est de 1 750 à 2 000 h par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kwh d'énergie récupérable par an.

Données plus précises à l'échelle du département : ensoleillement moyen annuel : 1650 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures.

(Source : Météo France).

L'ensoleillement dans les Yvelines est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique).

Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.



Enseignements et enjeux

État initial de l'environnement



Les caractéristiques physiques du territoire

Des espaces en site classé et le site inscrit de la Vallée de la Chevreuse à protéger

Une grande richesse paysagère à valoriser

Un paysage qui souffre parfois de la rareté des bosquets et haies, et des coupes nettes de lisières

Des vues remarquables, créées par le relief, sont à préserver

Une hydrographie composée de zones humides, étangs, rus et rouillons qui doit rester fonctionnelle

Des zones humides, sources d'une biodiversité importante et qui participent à la gestion du risque inondation

Page 108 - 125



Les espaces naturels et les protections

Prendre en compte les enjeux issus du SRCE

Des corridors écologiques de la trame verte et bleue sont à reconstituer pour permettre aux espèces de circuler et d'interagir et des réservoirs de biodiversité (Domaine de Dampierre, bois de la Cène et de Villeneuve, bois de Maincourt et l'Yvette) à préserver

L'espace urbain est d'une manière générale verdoyant

Porter une attention particulière aux lisières urbanisées et agricoles des boisements de plus de 100 ha

Page 128 - 138



Les risques et nuisances

Une topographie qui favorise les glissements de terrains et inondations

Une exposition importante au risque de retrait et gonflement des argiles. Il faut veiller à ce que les nouvelles constructions respectent les règles spécifiques dans les zones à risque.

Page 139 - 146



Les réseaux techniques urbains

Veiller à respecter les obligations et préconisations du SDAGE concernant le rejet des eaux pluviales (maximum 1l/s/ha)

Page 147 - 153

